

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La communauté économique européenne, par M. W. Röpke — Le budget de 1953 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

par M. W. RÖPKE,

Professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, à Genève.

Toute époque est soumise à l'empire d'un petit nombre de slogans, qui dominent les controverses et influencent la pensée, même quand il n'y est pas fait référence expressément. Ils traduisent les idéaux d'une génération, idéaux que le raisonnement ne peut expliquer ni ébranler parce qu'ils puisent leur force impulsive directement aux sources profondes de l'intuition, du sentiment, de la volonté politique. Il est aussi impossible d'échapper à leur domination qu'à celle de la mode vestimentaire ou des genres de vie créés par la technique. On ressassera sans fin la question de savoir si ce sont des individus qui font l'histoire ou les forces anonymes qui animent les collectivités, mais, peu importe comment elle s'élabore, il est certain que l'histoire est régie par les idées directrices de l'époque et ne peut aller à leur rencontre. Nous ne pourrions suivre réellement son cours mystérieux que si nous sommes en mesure de saisir le flux et le reflux de ces grandes idées directrices.

Même celui qui, à raison de sa compétence en matière économique, se juge à bon droit placé en première ligne pour examiner, avec le détachement caractéristique de l'homme de science, les voies conduisant à une communauté économique européenne, n'abordera ce vaste problème qu'avec prudence et se demandera avec quelque inquiétude si « l'Europe »

fait vraiment partie de l'ensemble de ces grandes idées directrices — du moins de part et d'autre de l'Atlantique —, au même titre par exemple que cet autre idéal qu'on appelle, de façon un peu imprécise, la « justice sociale ». Il tâchera de se faire une idée du point jusqu'où il pourra critiquer les tendances à la communauté économique européenne et de quelle façon il pourra formuler ces critiques sans heurter les opinions politiques dominantes de son époque sous lesquelles la logique économique risque d'être submergée. Avant de parler en tant qu'économiste, il devra se rendre compte personnellement non seulement de la force de ces courants d'opinion, mais aussi de la mesure dans laquelle il les trouve justifiés. Il devra commencer par admettre que l'unité économique de l'Europe n'est qu'un aspect de l'unité générale et que l'importance de celle-ci dépasse celle de l'unité économique tout court. Avant d'entamer l'analyse du problème, il aura soin de se défendre contre le soupçon éventuel d'être imperméable à cette grande idée, qu'aucun raisonnement d'ordre économique n'est sans doute plus en mesure de brider et que son époque adopte d'ailleurs passionnément. Il devra reconnaître encore que si l'abîme entre la fiction et la réalité paraît béant en matière d'unité économique européenne, cela ne constitue pas un

jugement définitif en ce qui concerne la nécessité ni la possibilité de l'unité générale de cette partie du monde.

Ainsi nous sommes obligés de nous demander en conscience, pour commencer, si « l'Europe » est devenue une des vraies grandes idées directrices de notre temps.

A cet égard, l'amas énorme de rhétorique et de littérature nous déconcerte autant que la suite suspecte de conférences, de commissions, de proclamations qui s'est emparée de cette idée, sans l'avoir fait avancer d'un pas dans la voie des réalisations jusqu'à présent. Il est difficile de distinguer une réelle et puissante force historique dans un mouvement caractérisé par tant de propension à se leurrer soi-même, par une phraséologie aussi abondante et par si peu d'égards pour la réalité politique comme pour la logique des événements. Gardant en mémoire les mots de Talleyrand — si sages et d'ailleurs très européens — : « surtout pas trop de zèle », et profondément méfiants à l'égard des emballements politiques, nous nous sentons portés à refuser de croire qu'un idéal conduisant si nettement à exagérer la valeur des sentiments plutôt que de les soumettre à la raison puisse réellement avoir une force de soutien. Nos appréhensions seraient peut-être moins graves si, par-dessus le marché, on n'avait pas trop souvent à faire à des sentiments nullement élémentaires ou fondamentaux comme l'amour de la patrie et la fraternité née d'une communauté véritable, mais bien plutôt à des visions mortes chères à la littérature et à la rhétorique et qui se multiplient avec une vigueur particulière sous le climat des congrès. Enfin, que d'innombrables politiciens et intellectuels puissent y trouver leur nourriture spirituelle et leur gagne-pain, n'est pas fait pour mieux nous disposer.

La brutale franchise avec laquelle nous nous sommes exprimés à cet égard nous oblige également à reconnaître que tout ce que nous trouvons à objecter au mot d'ordre « Europe » et surtout aux mouvements qui s'y rallient ne peut cependant pas ébranler notre conviction : il s'agit bien d'une vraie idée directrice de notre époque, précisément d'une idée-force historique dérivant d'une nécessité. « L'Europe », c'est plus que de la littérature, de la phraséologie, de la rhétorique, c'est plus qu'un vide prétexte à congrès. L'unité continentale répond désormais à un désir, un peu comme la tendance à l'unité nationale au XIX^e siècle; elle doit se réaliser sous une forme appropriée et raisonnable; son sens le plus profond réside peut-être en ceci que la nation centralisatrice de naguère doit être dépassée, parce qu'à deux égards, elle ne donne plus satisfaction : elle est amorphe et trop grande pour pouvoir favoriser le développement des communautés véritables qui s'accroissent uniquement d'unités politiques relativement petites; elle est trop petite et trop étroite pour les grands objectifs de notre époque, qui ne peuvent plus être réalisés dans le cadre national. En ajoutant que la seule réponse

à ce problème réside dans une organisation capable de satisfaire à la fois deux exigences aussi opposées que le fédéralisme national et international, nous entamons dans cette « ouverture », un thème qui sera repris plus loin.

« S'unir ou périr »

A l'heure actuelle, en examinant les choses de plus près, trois raisons principales font apparaître « l'Europe » comme une force vive. La première, nous pouvons la caractériser, de façon approximative, comme étant « l'europanisme ». Nous comprenons par là une tendance désormais irrésistible à se rendre compte des éléments communs aux pays européens, à se dégager de particularismes nationaux jugés trop étroits, à tendre la main amicalement aux autres nations européennes, à vivifier leurs origines spirituelles communes et à se comporter avec une sorte de patriotisme européen vis-à-vis de ce qui n'est pas européen, c'est-à-dire, en bref, le désir d'une intégration spirituelle et morale. Voici un autre thème important qui relève de ces considérations et dont l'aspect économique doit encore être expliqué : cet europanisme est riche en possibilités, bonnes et mauvaises. Que le sens de la mesure et l'humanité le conduisent et il suscitera une conscience européenne saine, il sera une fière mais tolérante déclaration d'appartenance à une même espèce, hypothèse de base évidente de l'intégration politique et économique de l'Europe. Il n'est pas de communauté humaine, de la plus petite à la plus grande, qui puisse subsister en dehors de ces sentiments; aussi, quand nous considérons la légèreté avec laquelle les Européens, dans leur for intérieur, paraissent être prêts à abdiquer face au monde non européen, le danger ne semble pas être celui d'un excès, mais bien celui d'un manque de sentiment européen. Mais l'europanisme peut aussi devenir synonyme d'une tendance dangereuse à l'isolationnisme continental; alors il reporte simplement à un échelon géographique supérieur l'orgueil, l'intolérance et les sentiments d'hostilité propres au nationalisme. Cette dégénérescence provoquerait, sur le plan économique, l'éclosion d'une tendance à la constitution d'un bloc autarcique, une sorte de « Grossraum » de triste mémoire.

Autant ce premier des trois ressorts de l'Europe a d'aspects divers et mal circonscrits, autant le second est précis et terrible dans son acception unique. C'est l'obligation d'associer toutes les forces politiques et spirituelles de l'Europe afin d'affirmer de façon élémentaire sa prise de conscience vis-à-vis de l'impérialisme du communisme mondial organisé et dirigé par la Russie soviétique. L'intégration spirituelle et l'intégration économique de l'Europe constituent des objectifs qui peuvent être interprétés de plus d'une façon; les voies susceptibles d'y mener peuvent donner lieu à d'âpres discussions. Par contre, l'intégration politique de l'Europe est devenue un objectif qui non seulement peut être interprété de façon

uniforme, mais qui, au surplus, est reconnu unanimement, peu importent les divergences de conceptions religieuses, philosophiques, ou en matière de politique économique; seuls les communistes et leurs séides se trouvent dans l'opposition dans cette lutte pour une prise de conscience commune, soit volontairement, soit encore par suite de la confusion qui règne dans leur esprit.

Quelle que soit la mesure dans laquelle cette union des forces spirituelles et politiques de l'Europe se réalise aujourd'hui, à l'heure du plus grand danger, quelle que soit la forme qu'elle adopte, le mot d'ordre est indubitablement, comme l'a dit Paul Reynaud : « S'unir ou périr ». C'est dans cette obligation inexorablement imposée à l'Europe par la menace extérieure la plus mortelle qu'elle ait connue depuis Gengis Khan, que réside la force historique très vive qui fait de l'union européenne une véritable idée-force inéluctable; elle en fait réellement une loi vitale pour l'Occident à notre époque; elle impose une forme d'existence et de culture. Là s'arrêtent les discours, là commencent les choses sérieuses mais amères; là est le but immédiat, simple, impérieux et vital, un but qui doit cesser d'être considéré comme l'objet de discussions théoriques, de jeux d'esprit plus ou moins intéressants. *Hannibal ad portas* : voilà la réalité pour tous ceux qui n'appartiennent pas au camp des Carthaginois; elle nous invite à mesurer tout à son aune et à tout lui rapporter. Il est également clair que l'intégration politique de l'Europe peut difficilement se passer d'intégration spirituelle, d'autant moins que l'arme principale du nouveau Gengis Khan consiste à semer la confusion dans les âmes : il s'efforce, par sa psychotactique subversive, d'enfoncer cette arme assez profondément pour paralyser la force de résistance de l'Occident et amollir le cœur et l'esprit, espérant qu'une décision militaire brusquée sera uniquement nécessaire pour donner le coup de grâce.

La volonté d'en arriver à une affirmation de personnalité commune acquerra une force suffisante et son sens profond, d'abord grâce à la tradition intellectuelle qui, pour nous, est liée à la notion « Europe », dans un sens qui englobe « l'Europe d'outre-mer »; elle l'acquerra ensuite grâce aux formes et valeurs d'une culture qui ne devient clairement consciente d'elle-même que par son opposition irréductible à toute espèce de despotisme de masse à caractère totalitaire et qui, par là même, aboutit à une volonté de résistance déclarée. L'affirmation de personnalité sur le plan politique présuppose aussi que cet héritage intellectuel et moral soit considéré réellement comme étant commun, comme ayant une valeur inappréciable qui en exclut le troc contre un plat de lentilles. Cette conscience doit recouvrer la conviction qu'une « société ouverte » d'hommes libres constitue l'élément essentiel de ce que l'Occident doit défendre — ceci introduit un nouveau thème qui dominera les considérations écono-

miques dont nous nous occuperons plus tard —; mais, au surplus, elle doit tenir pour certain que le système économique en vigueur ne peut pas s'opposer à cette forme de communauté, si nous ne voulons pas sacrifier le but aux moyens ou, comme l'a dit Juvénal : « *Propter vitam perdere causas vitae* ».

Mais avant de nous occuper définitivement de ces questions économiques, nous devons encore préciser quelques remarques concernant l'intégration politique de l'Europe, afin d'écarter autant que possible le risque d'être mal compris.

Patriotisme et conscience collective

La première de ces remarques concerne un point déjà mentionné : il serait absurde d'inciter l'Europe à s'affirmer comme entité en réunissant ses forces et en même temps de vouloir blâmer chez les Européens un minimum indispensable de « patriotisme européen », plutôt que de le souhaiter carrément. Il serait tout aussi peu réaliste de croire que, dans un avenir rapproché, le sentiment collectif européen se manifesterait de façon assez vigoureuse pour qu'on puisse parler d'une nation européenne, comme on parle de la nation française ou de la nation allemande. Nous verrons en outre que beaucoup de conceptions relatives à l'intégration économique de l'Europe ont le défaut fondamental de présupposer tacitement l'existence d'un tel degré d'intégration spirituelle et politique et de croire valables pour l'Europe des expériences ressortissant de l'organisation économique planifiée au sein d'une nation, sans examiner si ces expériences ne sont pas liées au cadre politique et intellectuel d'un Etat et si ce cadre peut, sans plus, être élargi à la mesure d'une Europe unie.

Nous voulons bien qu'on parle, avec Montesquieu, de l'Europe comme d'une « *nation de nations* » et que l'on compte sur une intensification de la conscience collective européenne; ce serait néanmoins se complaire dans de pures visions que de bâtir des plans sur la croyance que cette conscience collective deviendra générale et qu'à la longue elle se révélera plus forte que la conscience nationale, ou tout au moins aussi intense, aussitôt et aussi souvent qu'elles entreraient sérieusement en conflit. L'action intégrante libérée par une menace vitale commune prouvera probablement une fois de plus, dans le cas de l'Europe, que des communautés politiques supérieures ne se constituent généralement que sous l'influence d'une pression extérieure, non grâce à des décisions internes prises librement — en d'autres termes, qu'elles se constituent contre et non pour quelque chose. Mais qui connaît le caractère propre de l'Europe et ne veut pas fonder celle-ci sur des modèles purement rationnels sait pertinemment que même l'effet d'une telle pression laisse subsister le sentiment national et la volonté nationale des pays dans une mesure qui oblige à un maximum de modération et de prudence. Ne pas tenir compte de cette vérité ou se laisser aller

aux regrets, c'est contrarier toute politique constructive.

S'il est donc possible de mesurer avec quelque précision le degré de « patriotisme européen » en fonction de sa désirabilité et de sa vraisemblance, il faut par ailleurs mettre en garde en même temps, et de façon pressante, contre la tendance qui désire pousser cette conscience collective au point d'arracher l'Europe aux liens culturels et politiques de l'Occident, et de méconnaître cette unité plus large s'étendant en tout premier lieu aux Etats-Unis qui, dès à présent, constitue un lien à la vie et à la mort. S'il est vrai qu'il y aura toujours des insensés pour se complaire dans l'illusion que, sur le plan spirituel et politique, Washington est à peine moins éloigné de nous que Moscou, il est vrai aussi que James Burnham leur a donné, il y a deux ans à peine, au Congrès de Berlin pour la liberté culturelle, la seule vraie réponse, lorsqu'il a dit, avec un humour féroce : « On peut considérer le Coca-Cola comme une boisson épouvantable, mais elle n'est pas de moitié aussi épouvantable qu'un camp de concentration russe ».

L'objectif : l'Union Atlantique

Ceci commande un examen important et *plus large* qui est d'ailleurs d'une portée économique considérable. Toute idée de neutralisme européen porterait en elle-même, en ce moment, des germes de suicide; mais par-dessus le marché il est devenu de plus en plus clair qu'une intégration politique et intellectuelle de l'Europe — c'est-à-dire l'union de ses forces et le déploiement de son potentiel de résistance — n'a plus de signification à moins que la mise en commun et l'organisation du potentiel de défense n'englobe l'Occident tout entier et ne franchisse l'Atlantique. Cette opinion doit être évidente pour tous ceux qui se rendent compte que si, en ce moment, on peut encore parler de l'Europe, c'est grâce à la puissante protection de l'Amérique qu'on le doit. On peut donc affirmer que la conception initiale d'une union européenne est déjà dépassée et que la notion d'une union atlantique englobant l'union européenne gagne de plus en plus de terrain.

Nous voici donc arrivés à notre troisième observation : il est permis de dire sans trop de crainte de se tromper que l'idée d'une union européenne (avec ses implications économiques) est sans doute dépassée par les événements. Elle vient trop tard à un double point de vue. D'abord elle vient trop tard pour empêcher que le continent ne s'entre-déchire, car ce malheur s'est déjà déchaîné de façon si terrible au cours de deux guerres, que les nations européennes n'ont même plus la force de s'attaquer mutuellement. Il n'est plus possible de s'imaginer une nouvelle guerre entre elles sinon dans le cadre d'une guerre mondiale qui se déclencherait par-dessus l'Europe. A tout prendre la portée d'une communauté euro-

péenne ne peut donc plus être le maintien de la paix parmi les peuples d'Europe : on aurait dû y penser quand il était temps encore. Désormais, sa portée est plutôt d'organiser l'Europe en vue de la défense contre le danger venant de l'Est, et d'empêcher que des nations européennes isolées ne se trouvent, même involontairement, dans des camps opposés. En second lieu, l'idée d'une union européenne vient trop tard pour des raisons qui nous sont déjà connues : même dans la meilleure des hypothèses, l'Europe ne peut plus se défendre seule, mais uniquement grâce à une cohésion organisée de l'Occident tout entier et sous la protection de celui-ci. Sans le potentiel économique et le potentiel de guerre américain, notre continent est irrémédiablement perdu. Les forces européennes ont l'obligation de s'unir à deux fins : d'un côté augmenter ce potentiel au maximum, de l'autre maintenir, au sein de l'organisation collective de l'Occident, sa personnalité spirituelle et politique, qui risque d'être foulée aux pieds dans une bataille de titans.

Fédéralisme sans phrases

Notre quatrième remarque est celle-ci : pour que la consolidation du continent soit durable et trouve un soutien en elle-même, sans autres moyens artificiels, il faut qu'elle soit en harmonie avec les particularités de l'Europe auxquelles nous venons de faire allusion. Il faut éviter d'aboutir à quelque « grand espace » impérialiste, à un complexe raffiné de bureaucraties civiles et militaires, à une sorte d'enseignement pour des idéologies fumeuses, à la perpétuation des congrès et des conférences ou à un nouveau terrain d'expériences livré à l'économie dirigée — chose particulièrement importante pour notre propos. L'objectif véritable est assez rapproché de celui qu'ont en vue ceux qui citent l'exemple de la Suisse. En effet, ce pays montre, par sa constitution fédérale, qu'il est possible de réaliser l'unité dans la multiplicité, la liberté des fédérés dans l'organisation d'ensemble. Mais tous ceux qui désirent « helvétiser » l'Europe n'ont pas compris que la Suisse est une construction organique élaborée lentement, qu'elle n'aurait pu croître si elle n'avait pris racine dans un humus spécial constitué progressivement par des traditions historiques et des contacts humains. Si nous acceptons que l'Europe doit grandir conformément au principe que nous appelons fédératif, nous devons également nous rendre compte que le fédéralisme n'est pas une simple technique administrative : il doit s'inspirer d'une philosophie déterminée, sous peine de retomber dans une vaine phraséologie.

Pour l'Europe aussi, le fédéralisme signifie une entité cohérente, qui poursuit naturellement son existence propre au-dessus de celle de ses éléments constitutifs, dotée du sentiment intime de sa communauté avec les groupes étroits dans lesquels nous avons grandi, ayant en même temps des égards pour

les autres groupes avec lesquels nous poursuivons, sur un plan plus élevé, la solution des problèmes qui doivent être résolus en commun grâce au sentiment d'appartenance à une même entité globale. Si nous aspirons à une fédération européenne, nous devons savoir pertinemment que la nation est réellement une étape indispensable de l'organisation politique dont il est impossible de ne pas tenir compte; nous devons savoir que cette fédération ne peut se passer des éléments sous-nationaux sous peine de dégénérer en un bloc qui opprime les hommes et ses communautés fondamentales; nous devons savoir aussi que dès le moment où il faut résoudre les problèmes d'aujourd'hui, dont la portée dépasse de loin la compétence des groupements nationaux, nous ne pouvons rester plus longtemps au stade des souverainetés isolées, nous devons franchir l'étape vers le stade supranational. Cette grande œuvre présuppose assurément une mentalité opposée à celle de la civilisation de masse moderne — on ne peut s'empêcher de le dire ouvertement — et à celle de beaucoup d'avocats de la communauté européenne, qui, dans leur for intérieur, sont simplement des centralistes jacobins aucunement touchés par le souffle de l'esprit fédéraliste. Sur le plan national comme sur le terrain international, il est impossible d'être fédéraliste vers le haut et centralisateur vers le bas. Il faut choisir. Mais beaucoup d'adeptes de la fédération européenne — y compris la fédération économique — remettent ce choix à plus tard ou n'en ont même pas compris la nécessité : voilà qui risque d'amener le mouvement tout entier dans une impasse. Celui-ci s'engage ainsi dans une dangereuse antinomie qui apparaît d'ailleurs également dès que nous examinons en particulier l'aspect économique de l'intégration européenne.

Coordination économique

Ces considérations nous ont conduit définitivement à l'examen de la troisième grande force motrice de l'Europe : le désir d'une *communauté et d'une coordination économique* que l'on qualifie « d'intégration économique européenne ». Il a déjà été mis en évidence, à propos de l'examen de l'aspect intellectuel et politique de la communauté européenne, combien étroitement celle-ci est liée à la communauté économique. L'Europe ne peut s'interpénétrer politiquement et spirituellement sans s'élever au-dessus des nationalismes étroits; il en est de même sur le plan économique. Voilà des vérités banales. Il faut cependant examiner avec précision d'un côté si la communauté intellectuelle et politique de l'Europe peut être réalisée en même temps que l'économique — en une fois ou par étapes —, de l'autre, si la communauté politique et spirituelle doit suivre ou précéder la communauté économique. La mentalité actuelle est plutôt prête à considérer la dernière séquence comme naturelle et à utiliser l'intégration économique comme moteur de l'intégration politique et spirituelle.

L'idée d'une « *intégration fonctionnelle* » a quelque chose de séduisant; elle répond aux vœux de ceux qui sont fatigués des beaux discours. Qu'on fasse des débuts solides — voilà en quelque sorte le raisonnement — et qu'on se repose ensuite sur la force de faits économiques coercitifs; considérer ceux-ci comme décisifs est un héritage du XIX^e siècle qui nous est resté dans le sang. C'est l'esprit en vertu duquel Cobden et Bright, il y a plus de cent ans, attendaient de la liberté commerciale la paix mondiale, sans se demander si la liberté commerciale ne présuppose pas la paix. On ne cesse de s'en référer de nos jours à l'exemple du Zollverein allemand, qui a évidemment préparé l'unification politique de l'Allemagne. Ne peut-on pas espérer quelque chose d'analogue pour l'Europe? Ne serait-il pas profitable d'entamer l'union européenne par une intégration économique progressive, de remplacer discours, résolutions, congrès et chartes par une union économique européenne ou par un enchaînement d'industries isolées qui assumerait l'œuvre d'unification européenne, tout comme l'Allemagne, selon un poème célèbre d'Hoffman von Fallersleben, a été créée avec « des allumettes, du sel et du tabac »? Pourquoi ne pas commencer par le charbon, le fer et l'acier et se dire que les Européens suivront sans doute?

Primauté de l'intégration politique

Idee aussi séduisante que trompeuse. L'expérience historique ne la soutient guère; même l'exemple impressionnant du Zollverein allemand n'a pas de force probante. Si, à l'encontre de la vérité historique, nous considérons l'unité allemande comme une conséquence du Zollverein sans nous demander si celui-ci eût été réalisable à défaut du soutien des forces spirituelles et politiques qui ont conduit à l'unité allemande, — même si nous nous en tenons donc uniquement à l'ordre chronologique dans lequel le Zollverein et l'unité politique se sont succédé, il apparaît que cette succession est une exception dans l'histoire, non la règle. La règle est plutôt l'inverse : l'union politique et spirituelle précède l'union économique (dont la forme habituelle est l'union douanière), elle ne la suit pas. De même, la confédération helvétique n'a pas commencé au moyen âge avec une union des fromageries cantonales; elle a débuté par un acte affirmant solennellement l'unité du groupe à l'occasion d'une menace extérieure contre la liberté et grâce à un esprit communautaire qui s'est développé à raison de cette situation; on peut même dire que l'intégration économique de la Suisse (suppression des douanes intérieures par la constitution fédérale de 1848) se situe non au début mais à la fin de cette évolution. Là où, comme dans l'ancienne Autriche-Hongrie, elle fut suivie d'une intégration politique et économique incomplète, elle a été à l'origine des frictions les plus dangereuses. Et qui oserait espérer, qu'écarter les barrières entre États européens aboutirait à une fête comparable au célèbre

réveillon allemand de 1833-1834 ? Même si cet espoir était fondé, ne devrions-nous pas présupposer un degré de communauté spirituelle et politique européenne qui ne répond malheureusement pas à la réalité ?

L'expérience historique ne fait que confirmer ce que la raison fait apparaître comme probable. Déjà une politique entièrement libérale, ouvrant les barrières à tous les peuples de façon généreuse et reconnaissant les avantages de la politique commerciale internationale, nécessite un minimum d'esprit communautaire international, qui, à notre époque de nationalisme, est devenu malheureusement de plus en plus rare. Mais si l'on veut aller au delà et réaliser ces formes étroites de collaboration économique parmi lesquelles l'union douanière est la plus connue et la plus représentative, ce minimum ne suffit même plus, comme on pouvait le supposer à l'époque où la politique commerciale libérale était généralisée. La raison en est qu'une libéralisation universelle du commerce extérieur peut être entreprise de façon autonome par chaque nation, qu'elle peut faire l'objet de conventions internationales du type courant, tandis qu'une libéralisation purement régionale du type de l'union douanière exige en même temps une collaboration politique avec les organes politiques permanents de l'union douanière. Au fur et à mesure que les objectifs d'une telle communauté économique régionale progressent — et ici nous touchons un point dont la signification est très claire — au fur et à mesure que les méthodes employées pour ce bloc tendent à « politiser » l'économie, le degré d'intégration politique et spirituelle indispensable devient de plus en plus élevé. Il faut remarquer en outre que cette opposition entre la libéralisation universelle du type autonome-conventionnel d'un côté, et la libéralisation régionale de l'autre côté, attire l'attention sur un des problèmes essentiels suscités par la confrontation de ces deux méthodes, dont nous devons par ailleurs encore parler.

S'il faut admettre le bien-fondé de ces considérations, il en découle, pour l'objet actuel de l'intégration économique européenne, deux conclusions très sérieuses. D'abord, il convient d'adapter l'étendue et le genre de l'intégration économique au degré d'intégration politique et spirituelle de l'Europe dont nous supposons raisonnablement l'existence en ce moment ou que, tout au moins, nous espérons pouvoir réaliser avec un maximum d'efforts ; en effet, nous n'osons pas croire qu'en vertu d'un déterminisme économique l'intégration économique veillerait elle-même à l'intégration politique et spirituelle. En second lieu, toute tentative en vue d'une intégration économique devrait aller de pair avec des efforts non moins soutenus en vue d'une intégration spirituelle et politique. Que cette dernière doive constituer à proprement parler l'objet essentiel pour réaliser l'Europe, plutôt que de laisser le danger de mort de leur continent ouvrir

les yeux aux Européens — voilà la certitude à laquelle tous nos raisonnements aboutissent.

Droits d'entrée et économie de contrôle des devises

Après ces éclaircissements indispensables, nous nous occuperons en particulier du problème de l'intégration économique de l'Europe. Notre première tâche consiste à donner à cette notion la précision nécessaire. En effet, nous devons malheureusement constater que toute la discussion actuelle relative à l'intégration économique de l'Europe souffre de l'imprécision de cette notion. Que veut-on dire réellement quand on parle d'intégration économique européenne ?

Dans son sens strict, cette notion recouvre deux problèmes différents qui se sont superposés au cours des vingt dernières années. Rappelons-nous qu'au début des années 1930, lorsque commença la « grande dépression », les objectifs fondamentaux de la politique commerciale des nations européennes ont subi une modification fondamentale. Jusqu'à ce moment, le nationalisme économique avait à peu près partout un but précis et limité : accorder aux producteurs, à raison des exigences propres de leurs divers secteurs, une protection contre la concurrence étrangère. Cet objectif protectionniste poursuivi à l'occasion de cas déterminés était conforme à la méthode traditionnelle de la politique commerciale ; c'était une politique de droits à l'importation qui, par ailleurs, laissait la voie libre au commerce international ; elle ne l'entravait ni par des contingentements à l'importation ni par un système de contrôle des devises, ni par un monopole étatique du commerce extérieur. Pour employer une terminologie courante à l'heure actuelle, on s'en tenait à un contrôle purement qualitatif (libéral) du commerce extérieur ; le contrôle quantitatif (dirigiste ou collectiviste) utilisé pour éliminer les séquelles non encore résorbées de la première guerre mondiale n'était appliqué qu'à titre accessoire, sauf évidemment en Russie soviétique qui devint ainsi, dans l'économie mondiale, un corps étranger extrêmement gênant. Un changement révolutionnaire se produisit à cet égard après l'effondrement du système du crédit et des paiements internationaux en 1931 et lors de l'ébranlement des systèmes monétaires nationaux. La protection du producteur isolé cède la place à un autre objectif, beaucoup plus large, qui commence à dominer la politique commerciale des nations. La protection du producteur est désormais subordonnée à celle de l'économie nationale considérée comme un tout, à celle de la monnaie et de l'organisation plus ou moins planifiée de la nation, contre les influences et les troubles venant de l'extérieur. Ce n'est plus la faculté de concurrence des entreprises qui se trouve à l'avant-plan, mais bien l'équilibre de la balance des comptes, équilibre dont il n'avait pas été question dans les pays européens les plus développés avant 1914 et à peine au

cours de la période 1921-1931. Cette modification radicale des objectifs était conforme au changement non moins radical des méthodes suivies en matière de politique économique internationale. Pour atteindre les objectifs nouveaux et très larges, on développa rapidement ce système de barrages collectivistes qui a trouvé son couronnement dans l'économie de contrôle des devises. Jusqu'à présent, ce système domine en Europe comme dans la majeure partie des autres régions du monde. Nous devons examiner avec plus de précision encore quelle en est la signification.

Toutes les discussions relatives à l'intégration économique européenne qui ont lieu actuellement sont gênées précisément parce qu'on a pris le pli de ne pas prêter une attention suffisante à ce retournement de la politique commerciale internationale. On oublie trop facilement que nous n'avons plus à faire depuis 1931 avec une politique commerciale à l'échelon des droits protecteurs traditionnels, mais bien avec une politique à deux échelons; depuis vingt ans, celle-ci se caractérise par le fait de superposer aux entraves commerciales *relatives* constituées par les droits de douane, des entraves commerciales *absolues* constituées par des verrous collectivistes. On oublie que ces deux étages doivent être nettement distingués; qu'il s'agit à la fois du protectionnisme traditionnel et de celui, beaucoup plus grave, qui mène à un isolement économique de nature collectiviste; que le champ de bataille où s'affrontent la liberté commerciale et les entraves au commerce international s'est déplacé depuis longtemps: il ne s'agit plus de tarifs douaniers mais bien de contingents à l'importation, de monopoles du commerce extérieur et surtout du contrôle des changes.

L'exemple de l'Amérique

La politique protectionniste « libérale » — l'étage inférieur — peut nous paraître bien anodin, maintenant qu'un second étage lui est superposé, celui de l'isolationnisme politique. De fait, aujourd'hui, tous ceux qu'impressionne le désastre provoqué par la politique commerciale « nouvelle » sont devenus modestes au point qu'ils remercieraient le ciel si l'Europe n'avait à compter qu'avec les mesures protectionnistes de 1930 et si elle pouvait être libérée du poids accablant de celles qui ont été prises depuis lors. Nous nous rappelons cependant que les barrières douanières antérieures à 1930 étaient considérées alors comme des obstacles très sérieux, et que leur élimination ou leur atténuation était considérée comme un des principaux problèmes de la politique internationale. Sa solution fut poursuivie de toutes les manières possibles; si, à l'époque, l'expression avait eu cours, on aurait certainement fait valoir la nécessité d'une « intégration économique de l'Europe ». On se rendait compte à bon droit que les droits protecteurs et les déséquilibres provoqués par ceux-ci entre l'utilisation optimale et l'utilisation effective du potentiel économique n'étaient nulle part

sur terre aussi pénibles, aussi agaçants que pour ce petit continent qui, en dépit de sa densité démographique excessive, renonçait aux avantages d'une exploitation complète de la division du travail entre les nations.

Déjà alors l'idée que le morcellement économique de l'Europe était une des causes principales de l'infériorité de son niveau de vie moyen par rapport à celui des Etats-Unis, jouait un rôle important. Depuis lors, cette comparaison entre le grand espace économique uniforme des Etats-Unis et l'Europe désintégrée par le nationalisme économique, n'a plus cessé de faire l'objet des discussions. Pour justifiée qu'elle soit *actuellement*, on doit cependant éviter de croire qu'*autrefois*, au cours de cette phase de la politique commerciale européenne qui nous apparaît maintenant comme presque idyllique, elle avait cette force démonstrative qu'on lui attribue généralement. Certes, à l'époque, les droits de douane constituaient un obstacle sérieux à la division du travail entre les économies européennes et à l'utilisation optimum du potentiel de production européen. Mais n'oublions pas qu'à l'encontre des mesures de la « nouvelle » politique commerciale collectiviste, ils n'empêchaient pas l'Europe de constituer, tout autant que les Etats-Unis, un territoire où les paiements internationaux se faisaient librement et où les relations commerciales étaient dépourvues d'entraves, un territoire régi par ce que l'on qualifie de « multilatéralisme ». Si l'incidence des droits de douane intereuropéens gênait la concurrence entre les diverses parties du monde en occasionnant des coûts additionnels, les Etats-Unis, de leur côté — justement parce qu'ils constituent un territoire si étendu —, étaient pénalisés par des frais de transport intérieur exceptionnellement élevés qui agissaient exactement comme des droits protecteurs internes. Ainsi, à l'époque précollectiviste, la comparaison entre l'Europe et les Etats-Unis, « ce territoire géant de la liberté commerciale », n'est pas aussi défavorable à la première qu'une propagande populaire le proclamait souvent.

A cet égard, il faut encore rectifier une autre erreur fort répandue. Beaucoup sont d'avis que le secret de la productivité américaine résiderait dans le fait que le vaste marché intérieur de ce pays favoriserait la concentration de la production dans quelques entreprises géantes. Production de masse et entreprises géantes, voilà à quoi il faudrait aussi veiller en Europe; mais pendant que les uns désirent vivement un tel état de choses, les autres — qui nous paraissent peut-être plus sympathiques — l'envisagent avec appréhension. Disons d'ailleurs que le malentendu existant à cet égard prouve combien confuses sont les conceptions courantes en la matière.

Certes, il y a des cas où la production de masse par des entreprises géantes a procuré à l'Amérique une avance certaine vis-à-vis de l'Europe. Il n'y a pas très longtemps le Président de la société française

Westinghouse, qui fabrique en France des freins américains connus sous ce nom, a fourni à cet égard une preuve intéressante. Il a déclaré — je cite d'après la *Tribune de Genève* du 30 août 1951 — que la société-mère vend ses freins à un prix de 40 p. c. inférieur à celui de la filiale française, bien que le salaire des ouvriers soit de trois à quatre fois plus élevé et que le bénéfice net soit de 9 p. c. contre 5 p. c. en France. D'après lui, la cause fondamentale de cette différence exceptionnelle provient de ce que l'usine de Pittsburgh fabrique et vend 2.400 freins par semaine, ce qui lui permet de mécaniser la production. La société française, par contre, ne produit que 600 freins par mois, avec ce résultat qu'elle utilise douze fois plus de main-d'œuvre que l'usine de Pittsburgh pour fabriquer un frein.

Il faut toutefois se garder de considérer ce cas comme typique et bien plus encore d'accepter sans autre forme de procès cette explication des degrés différents de productivité. Il y a aux Etats-Unis beaucoup de petites et moyennes entreprises dont la rentabilité est excellente. En Suisse aussi, les entreprises moyennes travaillant pour l'exportation prouvent que la dimension de l'entreprise n'est pas décisive. Quand nous envisageons une production plus rationnelle pour l'Europe, l'essentiel n'est pas la concentration de la production dans quelques entreprises géantes, mais plutôt la libre concurrence, car celle-ci, pour autant que les conditions régissant la production et les débouchés internationaux soient réellement uniformes, veille à une meilleure localisation des productions régie par les lois de la division du travail international, et oblige chaque producteur à se mesurer constamment avec la concurrence étrangère, à tâcher de maintenir ses positions. Par conséquent, on ne peut pas établir d'avance quelle serait la dimension la plus rationnelle des entreprises. Celle-ci dépend des circonstances multiples qui entourent chaque cas particulier. Mais on ne se trompera pas de beaucoup en exprimant l'avis que la dimension la plus rationnelle des entreprises est de loin inférieure à l'estimation de l'opinion courante. Par la même occasion, on écarte également une objection à l'intégration internationale qui, sinon, ne pourrait pas être acceptée si facilement (1).

Après cette digression, j'en reviens à la constatation que l'importance des droits de douane, tels qu'ils existaient en Europe au cours de la période précollectiviste, ne doit pas être exagérée si nous voulons nous comporter selon l'excellent principe « *first things first* ».

(1) Dans le même ordre d'idées, le dernier rapport de la B.R.I. (22^e Rapport annuel de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle, 1952, p. 51) s'exprime comme suit : « Cependant, rares sont les pays européens qui ne disposent pas, dans la plupart des secteurs, de marchés intérieurs assez étendus pour que puissent se former des unités de production optima. A ce propos, ce serait une grave erreur de supposer qu'aux Etats-Unis toutes les entreprises de moyenne importance sont éliminées : sur la valeur ajoutée au produit du fait de la fabrication par l'ensemble des établissements industriels d'après le recensement de 1947, un tiers revient aux entreprises occupant 1.000 personnes ou plus, tandis que 50 p. c. de cette valeur sont imputables aux entreprises comptant moins de 500 employés. »

L'horreur du protectionnisme

Cet aveu dicté par le souci de la vérité, celui qui a consacré une grande partie de son existence à la lutte pour la liberté commerciale a certes de la peine à le faire. Voilà pourquoi je me hâte d'ajouter que mon intention est simplement de montrer les rapports exacts entre les choses, mais non de retirer un seul mot à ce que j'ai écrit autrefois concernant la nocivité de la politique douanière protectionniste européenne et la nécessité d'en finir avec elle. Pour moi, la conception qui importe est toujours la même : ce qui, aujourd'hui comme naguère, est également désirable, à savoir l'élimination des barrières douanières inter-européennes, n'est pas en ce moment d'une urgence immédiate. Aujourd'hui le rétablissement de l'intégration économique européenne exige, avant toute autre chose, l'élimination de ce second ensemble de mesures qui a été élaboré dans l'intervalle et par lequel les troubles de l'économie internationale ont réellement commencé, c'est-à-dire la politique d'isolement collectiviste qui trouve son apogée dans l'économie de contrôle des changes. Si l'on parvenait déjà à en revenir à cette économie européenne qui était simplement troublée par des droits de douane plus ou moins supportables — alors critiqués à juste titre —, la distance qui sépare l'Europe des Etats-Unis ne serait plus, à cet égard, aussi grande qu'on le croyait avant 1931, lorsqu'on essayait d'expliquer le mystère de la prospérité américaine par toutes les théories imaginables. Le mieux apparaît certainement comme l'ennemi du bien dans ce cas-ci ; et si l'on continue à penser d'après des modèles anciens, si l'on ne reconnaît pas la nature complètement nouvelle du problème de l'intégration européenne, en particulier la signification de l'économie de contrôle des changes, le danger d'attaquer le problème par le mauvais bout et de n'aboutir à rien est tout à fait certain.

La difficulté réside dans l'obligation d'examiner à la fois les deux aspects de la politique commerciale européenne avec les problèmes qu'ils comportent — autant les problèmes anciens peu réjouissants, que les problèmes nouveaux réellement nocifs — et de ne négliger ni les uns ni les autres. Après avoir insisté surtout sur la politique nouvelle, je me vois aussitôt obligé de rectifier une impression que j'aurais pu faire naître éventuellement : à savoir qu'à mon sens nous devrions nous accommoder avec résignation de l'ancienne. L'ancienne politique protectionniste progresse en effet allègrement avec la nouvelle. Ses buts se sont modifiés aussi peu que les critiques dont ils sont l'objet ont perdu de leur force interne, et les producteurs de tous les pays qui se plaignent, à juste titre ou non, de la concurrence étrangère et considèrent leurs prix comme insuffisants, ont appris rapidement à se servir aussi des méthodes collectivistes nouvelles ; celles-ci assument donc à la fois la nouvelle tâche de protéger l'économie tout entière et, de façon plus efficace encore que les droits protecteurs, l'ancienne fonction protec-

trice de marchés déterminés. Celui qui considère que l'objectif essentiel est l'obligation d'éliminer en premier lieu la couche supérieure des méthodes de politique commerciale (la politique d'isolement collectiviste), a par là-même l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que l'ancien protectionnisme sévit en Europe plus qu'auparavant, soit par l'augmentation des droits protecteurs, soit par la mise en œuvre de la fonction protectrice de la nouvelle politique d'isolement collectiviste.

Si l'on pouvait réussir à rétablir tout au moins la situation qui a existé avant l'irruption de l'isolationnisme collectiviste, le problème de l'intégration européenne, tel qu'il se pose à l'heure actuelle, serait résolu en fait. On ne peut assez insister sur ce point. Mais même si les pays d'Europe se satisfaisaient des droits de douane de 1930, même s'ils éliminaient toutes les autres mesures de politique commerciale, il n'y aurait pas de raison de se contenter à la longue des résultats ainsi obtenus. Bien plus : il faut tenir compte de ce que, dans tous les pays d'Europe, on chercherait alors par tous les moyens à suppléer, par des droits protecteurs plus élevés, à la disparition des contrôles quantitatifs (collectivistes) du commerce extérieur — ce que l'on est convenu d'appeler maintenant « libéralisation ».

Politique économique et opinion publique

Les gouvernements dont le souci principal est, depuis vingt ans, d'équilibrer la balance des paiements et de protéger leur programme économique et leur programme social sur le plan purement national rejoignent à cet égard les producteurs qui se sont habitués à la chaleur agréable de la politique protectionniste autarcique, tandis que l'opinion publique de tous les pays a perdu de vue presque tous les arguments qui infirment le bien-fondé de cette tendance, parce que, depuis vingt ans, elle a littéralement été nourrie des sophismes dont se sont emparés le protectionnisme, l'autarcie et l'isolationnisme. Et même les hérauts de la science économique qui donnaient naguère, clairement et avec conviction, la préférence fondamentale à la liberté du commerce international, et qui ont étayé cette préférence de façon si convaincante que les tendances protectionnistes purent être jugulées efficacement, sont désormais divisés sous l'influence de certaines théories modernes. Dans la confusion d'opinions qui en est résultée, toutes les formes de protectionnisme peuvent trouver leur justification théorique ainsi que le moyen de prouver la pureté de leurs intentions. Les intérêts des consommateurs sont encore moins bien organisés et encore plus désarticulés qu'auparavant, et une bureaucratie devenue toute-puissante à notre époque d'Etats planifiés, d'Etats militaristes, d'Etats fiscaux et chargés d'assurer le bien-être des populations, s'est habituée à considérer la politique économique comme un terrain de chasse réservé, à pren-

dre ses décisions sans songer à avoir des égards pour l'opinion publique ni pour les organes politiques qui ont cependant été instaurés pour la contrôler. Dans ce domaine plus encore que dans d'autres, la démocratie parlementaire a abdicqué devant l'exécutif.

Un nouveau tarif douanier, qui normalement doit être élaboré au sein du Parlement et de ses commissions après la préparation matérielle la plus soignée, avec la participation active de l'opinion publique et des hommes de science, peut désormais, comme le prouve l'exemple du nouveau tarif douanier entré en vigueur en Allemagne le 1^{er} octobre 1951, être établi et entrer en vigueur sans que les rares spécialistes qui en ont eu à peine connaissance aient même pu s'y intéresser sérieusement. L'exemple allemand qui vient d'être cité — sans parler de cas analogues qui se sont produits dans beaucoup d'autres pays d'Europe — est d'autant plus révoltant que les augmentations des droits protecteurs allemands, en moyenne assez élevés, accablent un gouvernement adepte d'une économie de marché libre et qu'elles sont en contradiction avec tous les conseils mûrement pesés. Elles sont aussi en contradiction entre autres avec le principe vérifié qu'une politique commerciale libérale reste la meilleure et la plus simple des politiques, alors que le protectionnisme et l'isolationnisme sont les moyens les plus efficaces pour favoriser une économie de monopole, de privilèges et de sources de profits qui, d'une économie de marché « sociale », font une économie « non sociale ». Pour autant que je sache, aucun des grands partis n'a pris la défense des consommateurs en Allemagne, même pas les sociaux-démocrates qui avaient l'habitude de remplir efficacement ce rôle dans l'ancien Reichstag. Qui donc se préoccuperait encore de choses aussi ennuyeuses, aussi surannées qu'un tarif douanier ?

Voilà esquissé un état de choses qui incite à la prudence. Il est caractérisé par le fait que, dans le domaine de la politique étrangère, la pensée tout comme les mœurs politiques ont dégénéré dans une mesure identique. C'est là que réside un des obstacles les plus sérieux à l'intégration économique de l'Europe. Comment l'éliminer ? La réponse à cette question se trouvera entre autres dans l'institution internationale qui porte le nom de GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) et dont le but est de négocier collectivement les abaissements des tarifs douaniers. Ses objectifs sont excellents ; elle mérite tous les encouragements, surtout parce qu'elle a pour objet une libération du commerce international nullement limitée à l'Europe, mais étendue au monde entier, ce par quoi elle constitue un contrepoids salutaire aux tendances à la constitution d'un bloc européen. Mais les résultats de la conférence des pays du GATT tenue à Torquay ont causé des déceptions ; ils ont à nouveau mis en lumière la vérité selon laquelle les institutions et les constructions juridiques internationales sont d'une importance

moins fondamentale que les forces spirituelles et politiques sur lesquelles elles s'appuient et qui font sentir leur influence au sein de nations isolées.

L'important est donc l'ensemble de ces forces politiques et spirituelles. Nous devons nous employer à les mettre en mouvement par tous les moyens possibles si nous voulons progresser réellement. S'opposer à la dégénérescence de la pensée et des mœurs politiques sur laquelle nous avons attiré l'attention, rappeler et répandre de façon infatigable la vérité, attirer sans crainte l'attention sur les contradictions, éveiller la conscience des responsables et susciter la participation des masses, voilà le but. Tout ceci ne fait d'ailleurs que confirmer fondamentalement que l'intégration politique et intellectuelle de l'Europe est la condition primordiale de l'intégration économique.

Problèmes d'une union douanière

En guise d'héritage de cette période révolue au cours de laquelle les relations économiques internationales étaient uniquement perturbées par la politique commerciale recourant aux droits protecteurs, nous avons gardé l'habitude de considérer que la solution idéale consiste dans l'institution d'une union douanière internationale — régionale ou s'étendant à l'Europe tout entière — qui d'ailleurs a déjà retenu notre attention à plus d'une reprise. Nous devons y revenir encore et l'approfondir, car elle suscite les plus grands espoirs en ce moment précisément où cette idée est devenue anachronique pour une raison déjà signalée mais qui mérite un rappel.

Ceux qui croient que l'union douanière est actuellement le chemin le plus court vers l'intégration économique européenne doivent donner une réponse satisfaisante à trois questions essentielles.

Nous connaissons déjà la première de celles-ci. C'est le fait que toute union douanière oblige les gouvernements intéressés à réaliser un degré élevé de coordination permanente qui la rapproche déjà fort de l'union politique. C'est cela qui distingue cette forme de libération commerciale internationale géographiquement limitée (bien que radicale pour ce territoire limité) de la libération universelle, c'est-à-dire de celle qu'un pays accorde de lui-même à tous les autres sans dommage pour sa souveraineté et sans les complications que comportent une direction douanière unique, une répartition des recettes douanières et une politique commerciale uniforme vis-à-vis des pays tiers. L'union douanière implique une politisation de la libération commerciale. Nous avons vu que, pour cette raison, elle nécessite un degré élevé d'intégration politique des pays participants. Aussi est-il superflu d'insister.

Division du travail et protectionnisme

Le deuxième problème essentiel peut paraître paradoxal à beaucoup de gens. Il s'agit en effet de savoir si, dans quelle mesure et dans quelles condi-

tions une union douanière — tout en étant régionale-ment limitée — peut favoriser la libération du commerce international et une division internationale du travail susceptible d'augmenter réellement le bien-être. S'engage-t-elle vraiment dans la voie d'une économie mondiale globalement plus libre? Ou bien cette méthode, qui n'étend la liberté commerciale qu'à quelques pays, n'entraîne-t-elle pas par hasard des résultats de loin inférieurs à l'objectif optimum quant aux quantités, ou qui s'en écartent même quant à la nature? Chose remarquable, des effets opposés au but poursuivi ne peuvent-ils pas se produire? Il est facile de se rendre compte du bien-fondé de ces questions. La seule circonstance déjà que les projets d'une union douanière constituent le terrain sur lequel se rencontrent protectionnistes et partisans de la liberté commerciale, rend probable que chacune des parties en attende quelque chose d'opposé et soit justifiée à l'en attendre. Au vrai, nous constatons que toute union douanière a réellement un double aspect: elle agit à l'intérieur pour libérer et à l'extérieur pour cloisonner, et cela même lorsque, l'union conclue, les droits de douane vis-à-vis des pays tiers ne subissent pas de changements: en effet, l'exemption des droits sur les importations réciproques dans les pays de l'union équivaut à une discrimination radicale vis-à-vis des importations provenant dès lors des pays tiers. Pendant qu'une porte s'ouvre, l'autre se ferme. *Tout aboutit en fin de compte à savoir si et dans quelles conditions l'effet de libération dépasse en importance l'effet de fermeture.* Si l'union douanière aboutit à remplacer tout simplement, par une importation en provenance des pays de l'union, une importation en provenance de pays désormais éliminés, la conséquence est de troquer des relations commerciales avantageuses contre de moins avantageuses. Dans ce cas la division internationale du travail est moins judicieuse que précédemment; l'union douanière sert simplement de façade à un protectionnisme raffiné qui s'abrite derrière des mots d'ordre libéraux. Si par contre l'union douanière a comme résultat, après l'abolition des droits de douane entre pays de l'union, qu'un producteur national soit éliminé par un producteur d'un autre pays de l'union travaillant dans des conditions meilleures, ce résultat doit être considéré comme réellement inhérent à la liberté commerciale: en effet, il se sera créé une relation commerciale additionnelle qui va progressivement de pair avec les avantages économiques d'une division internationale du travail.

Plus une union économique fait présumer que le second effet (positif) dépasse en moyenne le premier (négatif), plus elle favorise la libération du commerce extérieur et l'amélioration de la division internationale du travail attendue de cette libération. Par contre, moins il en est ainsi, plus l'union économique est un leurre désillusionnant. Si nous approfondissons nos raisonnements relatifs à cet état de choses, nous

arriverons à une constatation directement opposée au sens commun.

En effet, l'opinion absolument dominante est que les pays qui se prêtent le mieux à la constitution d'une union douanière ne sont pas ceux dont la structure économique est concurrente, mais plutôt ceux dont la structure se complète — des pays dits complémentaires. Notre raisonnement nous conduit à penser que c'est le contraire. Si vraiment la signification du commerce international réside dans la division du travail, il résulte du caractère complémentaire des économies qu'une union douanière ne ferait que déplacer de façon artificielle et anti-économique une division du travail déjà existante. Par ailleurs, leur rivalité fait supposer que c'est précisément une union douanière qui provoquera un progrès de la division du travail entre les deux pays, en d'autres termes, que l'objectif réel d'une extension de la division du travail sera atteint. Nous voyons d'ailleurs aussi pourquoi la théorie de la complémentarité a tellement de succès. Elle fournit un argument pseudo-scientifique en faveur du cas où une union douanière n'entraînerait pas de friction alors que dans le cas de la rivalité on peut s'attendre à de profondes modifications des économies nationales. Mais ce sont justement ces modifications pénibles qui montrent dans quelle mesure on a pu vaincre la désintégration économique. Ici aussi, il est impossible de faire une omelette sans casser des œufs; mais qui veut la fin veut les moyens.

A elles seules, ces quelques simples considérations donnent une idée du caractère épineux des questions agitées ici (1).

La nature compliquée de ce problème rend très difficile, voire presque impossible si l'on ne connaît pas tous les détails, de prédire quel sera le résultat final d'une union douanière européenne. Voilà déjà une constatation qui devrait avoir une vertu dégrisante, et qui, pour cela même, doit être qualifiée de salutaire. Elle permet tout au moins d'ébranler l'opinion selon laquelle l'union douanière est un moyen de réaliser l'intégration économique de l'Europe, dont l'excellence ne devrait plus faire de doute. Elle fait comprendre que l'idée d'une union douanière européenne recèle, même en prenant les choses au mieux, le danger de créer un bloc continental, et que, s'il s'agissait seulement d'éliminer les barrières douanières en tant qu'obstacles à l'intégration économique européenne, mieux vaudrait les éliminer sur le plan universel que sur le plan régional. Si les nations européennes étaient déjà prêtes à accepter les responsabilités des difficultés inhérentes au changement que comporte inévitablement une union douanière aux effets intégrants et libéralisants, si elles étaient aussi décidées sérieusement à faire un pas en avant sur

(1) Il m'est impossible d'insister ici sur ces questions et j'en réfère avant tout à l'excellent travail de l'économiste américain Jacob Viner : *The Customs Union Issue*, New-York, 1950, dans lequel on trouvera aussi un examen approfondi de toutes les considérations dont il dépend si, et dans quelle mesure, l'union économique peut venir à l'actif ou au passif de l'intégration économique internationale.

la route de la liberté commerciale, pourquoi ne décideraient-elles pas tout aussi bien une suppression *universelle* des droits de douane? Inversement : plus elles paraissent préférer la solution régionale des unions douanières à la solution universelle d'une suppression générale des droits de douane, plus elles font naître le soupçon que l'union douanière projetée serait peu pénible et aboutirait par conséquent à une intégration purement apparente.

Dangers de la constitution d'un bloc

Je viens de dire : s'il n'y avait, comme obstacle à l'intégration économique européenne, que les barrières douanières... Nous savons déjà que c'est là que gîte le lièvre. C'est ainsi que nous arrivons au troisième problème, le problème décisif. L'objectif essentiel et urgent qu'il s'agit d'atteindre en ce moment, si nous voulons aboutir à une intégration économique européenne, n'est certainement pas l'élimination du groupe inférieur d'obstacles douaniers, mais bien celle du groupe supérieur découlant de la politique d'isolement collectiviste qui trouve son expression suprême dans l'économie de contrôle des changes. Comme le démontrent avec la force probante d'une expérience de laboratoire les difficultés sans cesse renaissantes rencontrées par les pays de Benelux pour réaliser l'idée première d'une véritable intégration de leurs économies nationales, à l'heure actuelle nous pouvons attendre d'une union douanière à peine plus qu'une illusion optique, à moins de réaliser en même temps l'union des pays par l'élimination de mesures collectivistes beaucoup plus séparatistes, que ce soit en les supprimant ou en les confondant dans un système supra-national.

Par conséquent, si l'on attend aujourd'hui l'intégration économique de l'Europe d'une union douanière européenne, on exige à la fois trop et pas assez. *Trop*, dans la mesure où une union douanière européenne, qui est en tout cas un objectif très ambitieux, difficile à atteindre, et exigeant un rare concours de circonstances, dépasse de beaucoup non seulement ce qui peut être attendu actuellement des pays européens dans les circonstances politiques et morales données, mais également ce que les circonstances actuelles exigent à titre immédiat. *Trop peu*, dans la mesure où demander autant des dispositions européennes à l'intégration ne touche pas le moins du monde au mal véritable et immédiat : la politique d'isolement nationale qui utilise d'autres moyens que les droits de douane. Ou bien on parvient à éliminer sérieusement cette politique d'isolement collectiviste et alors nous n'avons pas besoin d'union douanière pour résoudre le problème que pose en ce moment la désintégration de l'économie européenne et internationale; ou bien on n'y parvient pas, et alors l'union douanière n'est pas seulement une façade inutile, mais encore et une fois de plus un immense et honteux gaspillage de temps, d'énergie, de bonne volonté et d'intelligence. Bien plus encore : constituer une

union européenne pour résoudre le problème le plus urgent posé à l'Europe en matière économique, c'est tirer à boulets sur des moineaux et oublier que nous avons besoin de ces boulets pour de véritables batailles; en outre, un tir aussi ridicule cause tout à fait inutilement des dommages nombreux dont l'étendue est difficile à prévoir, notamment tous ceux que les tendances à la constitution d'un bloc européen apporteront aux relations économiques internationales.

Communauté des marchés et des paiements

Nous voilà arrivés enfin au cœur du problème de l'intégration économique européenne. Nous avons reconnu de plus en plus clairement ce dont il s'agit en fait; par là même, nous avons précisé le sens réel de l'expression « intégration économique européenne » dont le jargon politique actuel s'est enrichi et qui induit facilement en erreur. Il faut dès lors pénétrer plus avant encore dans la voie des éclaircissements et donner une dernière précision. C'est alors seulement que les conclusions décisives que nous tirerons par après deviendront pleinement compréhensibles.

Une simple considération suffit pour mettre fin à toutes les contestations relatives aux exigences de « l'intégration » économique internationale et à ce qui peut les troubler. Personne ne pourra contester sérieusement les deux points suivants. Personne ne pourra méconnaître que nous pouvons dire qu'une économie nationale isolée est « intégrée », et chacun devra par conséquent admettre également que ce qui est évident et raisonnable à l'intérieur d'une économie nationale le sera aussi pour une économie internationale. Nous ne pouvons manifestement trouver les critères de l'intégration économique que dans le milieu où ils sont considérés comme une évidence quotidienne, c'est-à-dire dans une économie nationale isolée. Nos efforts doivent par conséquent tendre, en ce qui concerne les relations économiques internationales, à nous rapprocher autant que possible de cet idéal, si nous voulons que des notions comme la « raison » et le « progrès » aient encore un sens.

Si nous examinons maintenant de plus près *l'intégration économique nationale*, nous constatons qu'elle repose sur une communauté cohérente des marchés unissant nettement toutes les régions entre elles. Cette communauté permet de chercher n'importe où acheteurs et vendeurs, d'acheter à chaque moment sur les marchés les moins chers et de vendre sur les marchés les plus chers. Pareille communauté crée dans l'économie nationale une telle égalisation des prix et des coûts qu'elle provoque une division judicieuse du potentiel de production économique entre entreprises et firmes établies selon le critère de la localisation la plus profitable. Cette possibilité d'un choix entièrement libre des partenaires commerciaux (acheteurs et vendeurs), est exactement le pendant du multilatéralisme dans les relations économiques internationales. Toutefois, elle présume quelque chose

de plus : que tous les particuliers, toutes les régions y vivent dans une libre communauté de paiements s'exprimant dans une libre utilisation de la monnaie, éventuellement même soustraite aux variations de cours. Cet objectif est atteint de façon idéale dans l'économie nationale grâce à l'unité du système monétaire. Mais alors que la *communauté de marché nationale* est le pendant du multilatéralisme international, la *communauté de paiements nationale* trouve sa contrepartie, sur le plan international, dans la libre convertibilité des devises, qui se rapproche le plus de l'exemple national si elle va de pair avec la stabilité des cours auxquels les monnaies sont librement échangeables (convertibles). La libre convertibilité est l'essentiel; sans elle il ne peut exister de multilatéralisme international, sans elle ne peut naître cette communauté de marchés et de prix qui est le critère décisif entre l'intégration et la non-intégration. Que cette stabilité des cours soit réalisée est généralement très souhaitable; mais elle n'est pas indispensable pour réaliser l'intégration parce qu'elle ne fait pas obstacle au caractère multilatéral des relations économiques, aussi longtemps que les monnaies sont librement convertibles. Convertibilité et stabilité allaient de pair à l'époque de l'étalon-or. Si on ne peut plus les réaliser actuellement au même moment, il paraît évident qu'il est raisonnable de sacrifier la stabilité à la convertibilité plutôt que de sacrifier la convertibilité à la stabilité — même celle, entièrement artificielle, du contrôle des changes.

Il est incontestable qu'une économie nationale ne mérite plus ce nom si elle recouvre des systèmes régionaux de politique économique, de politique financière et du crédit, rendus inévitables par des contrôles des changes régionaux. Elle n'est plus « intégrée » parce qu'il lui manque le caractère indispensable d'une communauté des marchés, des prix et des paiements. Par ailleurs, ce qui vaut pour une économie nationale vaut également, point par point, pour une économie internationale : elle n'est plus « intégrée », il ne vaut même plus la peine qu'on la qualifie d'économie internationale, si elle n'est pas dotée d'un libre multilatéralisme qui nous semble nécessaire et évident pour une économie nationale; et ce libre multilatéralisme n'est pas possible sans une libre convertibilité des devises. *Une économie internationale désintégrée peut donc être définie comme une économie déchirée par des systèmes nationaux de contrôle des changes.*

L'intégration économique internationale présuppose le libre multilatéralisme; celui-ci, de son côté, présuppose la libre convertibilité des devises. Exiger une économie internationale multilatérale et une libre convertibilité des devises n'est pas simplement un postulat idéologique libéral ni une lubie à l'américaine; c'est plutôt la définition même de l'intégration économique internationale, tout comme le bilatéralisme et le contrôle des changes définissent la désin-

tégration internationale. Plus large est le terrain intégré grâce au multilatéralisme et à la convertibilité et plus grands et meilleurs sont les avantages de la division internationale du travail et de la coopération, que chacun admet dans le domaine national sans rechigner alors que beaucoup ne veulent pas reconnaître combien il est arbitraire de faire arrêter cette logique économique aux frontières politiques d'un pays déterminé.

Nous savons déjà qu'une intégration économique européenne ou même mondiale de cette espèce n'est pas une utopie. C'est en effet la situation même dont les hommes pouvaient s'enorgueillir naguère, lorsque l'économie mondiale était libre et multilatérale et reposait sur une communauté mondiale des paiements fondée sur la monnaie-or, qui unissait non seulement les économies nationales européennes mais encore les économies des divers continents. Quand nous parlons maintenant de « l'intégration » de l'Europe comme d'un but inouï, glorieux, qui ne peut être atteint que par les moyens les plus raffinés, et dont la poursuite semble être réservée aux maîtres de notre génération éclairée, nous oublions trop souvent qu'il a déjà été atteint par des générations antérieures sans que celles-ci aient fait du bruit, et que la nôtre a troublé cette intégration par une politique économique à laquelle beaucoup « d'intégrateurs » et de « fédérateurs » tiennent comme à la prunelle de leurs yeux, à savoir la politique économique collectiviste.

A l'époque où l'Europe n'était pas encore morcelée par les fossés creusés par la politique de contrôle des changes et d'autres mesures analogues inhérentes à une politique économique collectiviste vis-à-vis de l'étranger; à l'époque où, grâce à la libre convertibilité des devises, elle constituait une sorte de communauté de paiements garantie par le multilatéralisme, et où, en moyenne, les tarifs douaniers n'atteignaient pas un niveau prohibitif, on avait réalisé — répétons-le — un degré d'intégration que nous pouvons envier aux générations précédentes. A cette époque pré-collectiviste, la séparation des peuples par les frontières territoriales, par les langues, les coutumes ou les systèmes monétaires, n'avait pas empêché que le globe entier formât un système économique unique et cohérent, alors que l'exemple de l'Allemagne nous montre aujourd'hui que même une économie nationale peut être déchirée à tel point par les méthodes modernes de la politique isolationniste que ses deux parties se trouvent, sur le plan économique, plus éloignées l'une de l'autre que jadis les régions les plus écartées du monde. Si, de nos jours, l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est pouvaient avoir des relations économiques au moins analogues à celles qui existaient jadis entre la Suède et l'Argentine, Dresde et Stuttgart auraient réalisé le plus haut degré d'unité économique qui puisse être souhaité avant la réunification politique. Mais, à l'heure actuelle, par suite de l'effet explosif du col-

lectivisme, ces deux villes sont bien plus éloignées sur le plan économique que ne l'étaient la Laponie et la Patagonie à l'époque pré-collectiviste.

Il n'est pas seulement important de dégager ce point crucial avec toute l'énergie possible. Il s'agit bien plus encore de s'expliquer à ce sujet, dans le plus grand calme, avec les adeptes du socialisme. Il ne s'agit évidemment pas de discuter de tout ce qui leur tient à cœur. Il n'entre pas non plus dans nos intentions d'attribuer au socialisme le rôle du vilain dans le drame. Lorsqu'il est question d'intégration et de désintégration de l'économie internationale, la seule chose qui importe est de constater calmement que les deux points suivants peuvent être difficilement contestés.

Le premier point est celui-ci : l'économie européenne et mondiale a été, depuis vingt ans, désintégrée de plus en plus par un nouveau système de mesures prises dans le cadre de la politique économique internationale; celles-ci atteignent leur apogée dans le régime de contrôle des changes; nous sommes en droit de les appeler techniquement « collectivistes », parce qu'elles répondent exactement à ce qui constitue la nature même de l'économie collectiviste : remplacer le système du marché et des prix par les plans et les instructions administratives.

Le second point est le suivant : ces mesures constituent l'aspect international d'un nouveau type d'économie nationale, que l'on peut considérer comme une sorte de combinaison chimique d'économie planifiée et de poussée inflationniste. Ce type économique est conforme à un programme qui peut être qualifié de socialiste, pour peu que nous n'employions pas ce terme dans son sens politique et que nous l'appliquions à la plupart des adeptes de la politique désignée actuellement comme étant celle du « plein emploi ». La politique de contrôle des changes devient une condition, nullement suffisante à la vérité, mais indispensable du système inflationniste-collectiviste de politique économique dans le cadre national, et même à un tel point que c'est par là qu'on peut le définir.

Le collectivisme comporte bien d'autres aspects, mais il comporte obligatoirement une économie de contrôle des changes, en ce sens que, si ce contrôle peut être introduit pour des motifs divers, il apparaît avant tout comme la pierre angulaire de tout système économique inflationniste-collectiviste, même dans une économie riche et épargnée par la guerre comme celle de la Suède. D'un autre côté — à part l'isolement complet d'un pays et le monopole exclusif de l'Etat en matière de commerce extérieur, comme c'est le cas pour l'U.R.S.S. —, on ne peut imaginer aucune mesure de politique économique séparant aussi brutalement les pays que le contrôle des changes, aucune mesure soumettant le commerce extérieur aussi intégralement aux volontés du gouvernement national, aucune mesure désintégrant aussi efficacement la communauté politique, économique et spiri-

tuelle des peuples. La politique de contrôle des changes est la boîte de Pandore d'où sortent fatalement le bilatéralisme, la discrimination, les crises de la balance des paiements, l'obstruction des canaux du commerce extérieur et la pénurie de dollars (1). Il est profondément inquiétant de constater combien se multiplient les tentatives en vue de farder les effets néfastes de cette institution fatale. Elle est, en réalité, la clef du problème de l'intégration économique européenne.

La vérité toute simple qu'il faut admettre sans parti-pris idéologique est celle-ci. D'excellentes raisons peuvent être invoquées en faveur de la politique collectiviste prédominant actuellement en Europe. Mais elle a une conséquence extrêmement inquiétante, notamment la désintégration de l'économie internationale. Ceci n'avait tout bonnement pas été prévu; même Marx et Engels n'ont jamais parlé d'une économie basée sur le contrôle des changes. Si l'on se rappelle combien la pensée socialiste a emprunté de vigueur à l'appel à la communauté internationale, on est forcé de qualifier ce résultat comme vraiment paradoxal. Le plus angoissant est qu'il s'agit d'un résultat découlant de la logique implacable des choses, non de décisions qui auraient pu être prises autrement.

Le collectivisme international, une utopie

De fait, voilà un point au sujet duquel les opinions ne sont plus divisées de façon violente et irréconciliable. Même les socialistes reconnaissent de plus en plus que le système collectiviste-inflationniste de la politique d'isolement national, qui trouve son expression ultime dans le contrôle des changes, a conduit l'économie internationale dans l'impasse où elle se trouve aujourd'hui. Chacun des mots écrits jusqu'ici dans cette étude aurait tout aussi bien pu l'avoir été par un socialiste convaincu. La véritable controverse apparaît seulement lorsqu'on se demande quel est le moyen d'en sortir, quelle est par conséquent la solution concrète du problème de l'intégration européenne. Lorsque le socialiste (auquel nous pouvons rattacher aujourd'hui, en règle générale, l'avocat convaincu du « plein emploi ») doit reconnaître que c'est un certain type collectiviste-inflationniste — nous pourrions dire « un style de gauche » — de la politique économique nationale qui nous a conduits dans l'impasse actuelle, il n'est pas loin de penser qu'il doit chercher la solution dans une conduite de cette politique non sur le plan national, mais sur le plan international. Au lieu d'une économie dirigée étroitement nationale, une économie dirigée internationale : est-ce là une solution possible ? A cette question il faut répondre non d'une façon

(1) Je me suis étendu sur cette question dans un article intitulé « Devisenzwangwirtschaft, das Kardinalproblem der internationalen Wirtschaft » (*Aussenwirtschaft*, Berne, mars 1950).

catégorique et avec une vigueur peu commune dans un tel domaine. Ce n'est ni une solution, ni une chose possible. Ceci doit être prouvé de manière à emporter conviction.

Le collectivisme international n'est pas une solution. Il n'est personne d'assez audacieux pour songer seulement à pareil système mondial. Dans la pratique, il ne peut être question, en mettant les choses au mieux, que d'un système européen d'économie dirigée. Mais alors il est évident que toutes les conséquences de l'économie dirigée nationale — le déchirement du réseau économique international, le manque d'équilibre international, le désordre dans les paiements internationaux — ne feraient que se répéter sur le plan géographique immédiatement supérieur, c'est-à-dire dans les relations d'une Europe consolidée par une économie dirigée avec le reste du monde. Si nous admettons que l'économie dirigée au niveau national provoque les plus graves désordres dans la circulation internationale des marchandises et des paiements — des désordres qui constituent le fondement même de la désintégration de l'économie internationale —, la mise en pratique d'une économie dirigée européenne ne ferait que reproduire ces désordres sur le plan intercontinental, et chaque pas dans cette direction serait un pas de plus vers la création d'un « grand espace » européen dans le sens fatal du terme. Certes, de cette manière l'Europe serait économiquement « intégrée », mais ce serait la méthode collectiviste de l'intégration *fermée* par opposition à l'intégration *ouverte* libérale; le système inflationniste-collectiviste de politique économique ne transpose pas cette dernière du plan national au plan continental, au contraire il la supprime. La méthode collectiviste de l'intégration économique européenne comprimerait en réalité l'Europe en un bloc irréconciliable avec le postulat *politique* de la communauté de défense qui s'étend au delà de l'Europe.

Toute discussion ultérieure en vue d'établir si l'internationalisation du principe collectiviste est une solution devient sans objet parce qu'impossible. D'ailleurs, ici aussi, le jugement découle de la nature même de l'ordre économique collectiviste — remplaçant le marché par le plan ou le commandement — qui se révèle comme une « politisation » du processus économique. C'est une économie de commandement et d'administration. Ainsi donc, le collectivisme international présuppose un Etat international comme centre de planification et de commandement. Le collectivisme européen exigerait donc un Etat global européen possédant, dans le domaine économique, à l'égard de tous les individus du continent, la même autorité politique que celle qui est exercée par le collectivisme national dans les limites des frontières nationales. Non seulement un tel Etat européen n'existe pas et n'est pas près de naître, mais le fait même qu'un tel « super-Etat » devrait être investi de

l'autorité et avoir le degré de centralisation d'un Etat collectiviste en fait, pour autant qu'il devrait s'appuyer sur la coopération volontaire des nations et pour autant qu'il ne serait pas un « grand espace » tyrannique, ce que le simple bon sens doit forcément considérer comme une utopie. Il est difficile de concevoir que les nations européennes puissent être prêtes à confier à cette sorte de Léviathan international des pouvoirs qu'une grande partie d'entre elles refusent à leur propre gouvernement, non seulement par méfiance, mais aussi par un désir jaloux de sauvegarder les droits élémentaires à la liberté.

Nous avons vu que l'Europe, en tant qu'Etat collectiviste de l'espèce, devrait être centralisée à l'extrême, chose inconciliable avec la forme d'intégration politique de l'Europe que même les socialistes considèrent comme la seule possible et la seule souhaitée. Cette forme est, nous le répétons, celle de la *Fédération Européenne*. L'exemple de la Suisse, que l'on cite fréquemment dans cet ordre d'idées, est en vérité très édifiant si l'on veut bien l'examiner sans négliger aucun de ses enseignements. Entre autres, la Suisse ne nous apprend pas seulement qu'une union politique de diverses nationalités, cultures et langues, n'est possible que sous la forme d'une fédération libre respectant la vie nationale de chaque groupe. Elle nous enseigne aussi qu'une telle fédération est incompatible avec une économie dirigée inéluctablement centraliste. La Suisse ne peut exister et subsister qu'en tant que Fédération; mais en cette qualité elle ne peut subsister que si son organisation économique est basée sur le marché et non sur le collectivisme. Ces deux conclusions s'appliquent à l'Europe, dans une mesure encore plus prononcée. On en arrive ainsi forcément à conclure nettement ce qui suit : *la circonstance en vertu de laquelle un super-Etat européen est un condition indispensable, à savoir un système international d'économie dirigée, rend par elle-même sa création utopique*. A l'instant précis où le besoin s'en manifesterait le plus vivement, il s'éloignerait plus que jamais. Voilà le paradoxe du collectivisme international, paradoxe que l'on doit rapprocher de celui du collectivisme national, sur lequel nous avons attiré l'attention auparavant.

Cette considération s'est trouvée vérifiée par toutes les expériences pratiques réalisées jusqu'ici. Nous avons déjà parlé des difficultés sans fin inhérentes au Benelux. Elles mériteraient d'être mises particulièrement en relief ici, car elles fournissent vraiment la meilleure illustration de nos thèses que nous puissions souhaiter. Aussi longtemps que les Pays-Bas n'auront pas rétabli chez eux le niveau de liberté économique auquel on est arrivé en Belgique, le seul moyen d'atteindre l'objectif d'intégration économique poursuivi par Benelux sera d'étendre au Benelux le système hollandais de politique économique dirigiste culminant dans le régime de contrainte des devises. Mais ceci présuppose une union

politique des trois pays qui, même si elle n'était pas impossible pour d'autres raisons déjà, échouerait fatalement parce que cet Etat-Benelux serait une sorte d'Uri despotique et centraliste (1) auquel ni Belges, ni Hollandais, ni Luxembourgeois ne voudraient souscrire. Même dans ce cas-miniature, qui offre pourtant des conditions de solution exceptionnellement favorables, le problème de l'intégration économique ne peut être résolu parce qu'il est placé sous le signe du collectivisme — même si c'est dans une faible mesure. Si cela est vrai pour le tendre bois des pays du Benelux, qu'advient-il s'il s'agissait du bois vermoulu de l'Europe ?

Nos thèses trouvent une autre confirmation de poids dans l'expérience administrative du plan Marshall. L'histoire du plan Marshall est, en grande partie, une suite ininterrompue de tentatives en vue de coordonner de façon sage et raisonnable les projets de reconstruction nationaux financés par l'aide américaine, afin de remplacer par un programme d'investissement européen dans le vrai sens du mot les programmes nationaux qui s'entrecroisent. Toutes ces tentatives ont échoué parce qu'une politique dirigée d'investissements européens présuppose l'existence d'un véritable super-Etat, ce qui n'est évidemment qu'un rêve et même, ajoutons-le franchement, pas un beau rêve.

L'intégration commence chez soi

A ce point de notre exposé, il ne nous reste pour ainsi dire plus qu'à tirer les conclusions essentielles de ce qui précède. Voici la vérité fondamentale que nous avons dégagée : ce que nous appelons la désintégration de l'économie européenne est une dissociation dont l'origine remonte aux innovations de la politique économique nationale appliquées pour la première fois il y a une vingtaine d'années. L'essentiel de ces innovations réside dans leur caractère collectiviste-inflationniste. La maladie ne peut être combattue efficacement que là où elle a débuté. Tout comme la charité du proverbe anglais, l'intégration économique européenne commence chez soi. Il faut quitter la voie de la politique économique collectiviste-inflationniste; tous les gouvernements doivent la quitter. C'est le seul prix auquel l'intégration économique européenne pourra être réalisée. Seule la méthode libérale « ouverte » permet de réaliser l'intégration économique internationale, non la méthode collectiviste « fermée ». Elle ne présuppose ni super-Etat, ni super-plans, ni super-conférences, ni super-bureaucratie. Elle ne nous oblige pas à attendre l'intégration politique et morale de l'Europe, bien que nous ayons vraiment toutes les raisons de la souhaiter avec impatience. Elle est à la portée de n'importe quel gouvernement et peut, si ce gouvernement le veut, être appliquée dès demain. En fait, elle a déjà commencé à l'être depuis que les

(1) Le canton suisse d'Uri est réputé pour sa constitution purement démocratique (note du traducteur).

gouvernements et les banques centrales de Belgique, d'Italie et d'Allemagne Occidentale, dénigrés par les défenseurs du collectivisme inflationniste, ont eu le courage de s'opposer aux tendances de notre temps et de s'orienter dans un sens opposé à celui du collectivisme. Nous n'avons pas le droit de nous abuser : de tout temps, ce fut le seul moyen de réussir. Par ailleurs, l'Europe profite de ce qu'au cœur de son continent se trouve la Suisse qui, contrairement à la Suède, s'en est toujours tenue fermement aux principes d'une politique économique et monétaire libérale et non-inflationniste et a donc sans cesse constitué un exemple susceptible de servir de modèle aux autres pays et de les encourager.

L'intégration politique du continent doit sortir de la coopération internationale. Son urgence croît d'heure en heure, littéralement. Il est donc fort compréhensible que les hommes et les peuples qui attendent, avec une impatience grandissante, cette intégration politique et militaire, se laissent entraîner par le sentiment qu'une intégration économique qui, dans ses formes, est semblable à l'intégration politique et militaire, doit nécessairement faire partie de cette dernière. C'est ainsi qu'a surgi ce vague désir « d'intégration économique européenne ».

Nous avons vu qu'il s'agit ici purement et simplement d'un sentiment qui ne trouve pas de justification dans la logique économique. L'économie suit ses propres lois. Elles nous apprennent que l'intégration économique de l'Europe, contrairement à l'intégration politique, loin d'être le résultat d'une action internationale, est tout d'abord l'œuvre de chaque gouvernement en particulier et de chaque banque centrale, orientant le cours de la politique économique nationale vers la libération de l'économie et de la monnaie et apportant ainsi la contribution la meilleure et la plus efficace à la réalisation d'une communauté économique internationale.

Il faut donc souhaiter deux choses : que les nations européennes, en poursuivant avec une même énergie leurs objectifs internationaux, constituent un bloc de défense politique, tout en préparant à l'intérieur, par l'abandon des tendances collectivistes-inflationnistes, les conditions essentielles d'une intégration du commerce international libérant toutes les forces économiques du continent. Relèvent du ressort politique : l'action internationale, la planification, la fusion consciente; du ressort économique : l'action nationale, la libération de l'économie et de la monnaie, la libération du commerce international et de ses forces spontanées. Il est néfaste de vouloir confondre ces deux domaines et leurs lois propres. Mais ils se complètent tous deux à la perfection.

Union Européenne de Paiements

Ce n'est qu'en nous appuyant sur ces vérités si simples, mais méconnues avec tant d'opiniâtreté, que nous pouvons placer dans une juste perspective les deux étapes les plus récentes de la lutte pour l'unité

économique européenne : l'Union Européenne de Paiements, en activité depuis plus de deux ans, et le Plan Schuman, qui attend encore sa réalisation. C'est de ces grands objets qu'il sera question ici, non de détails déroutants relevant surtout du domaine des spécialistes.

Ce qui est commun aux deux organisations c'est, d'une part, qu'elles méritent également d'être soigneusement mises à l'épreuve en tant qu'appoints à l'intégration économique européenne, et, d'autre part, qu'elles ne peuvent remplir leur fonction que dans la mesure où elles préparent la voie à une véritable intégration économique. Celle-ci ne peut toutefois exister que si chaque gouvernement est décidé à abandonner sa politique d'isolement collectiviste inflationniste, comme nous l'avons répété suffisamment. Ces deux formes d'action internationale sont vouées à l'échec si elles ne sont pas complétées par une action nationale. Elles courent toutes les deux le danger de pouvoir retarder ou accélérer cette action nationale : la retarder en donnant l'illusion de pouvoir prendre la place d'une intégration réelle mais gênante, l'accélérer en facilitant la transition et en accoutumant les nations européennes à l'idée du caractère inéluctable d'une véritable politique d'intégration. La prépondérance de l'une des deux tendances résultera essentiellement d'un côté du maintien des deux instruments de la politique européenne, de l'autre côté de la destruction d'illusions néfastes et de confusions concernant les conditions d'une intégration économique de l'Europe. Ainsi donc, celui qui met en garde contre une exagération de l'importance des deux actions rend le meilleur service à la cause de l'intégration économique européenne.

En ce qui concerne l'Union Européenne de Paiements, tous les initiés savaient, de prime abord, qu'elle ne pouvait être qu'une mesure transitoire d'une efficacité limitée. Au vrai, aussi longtemps que, dans chaque pays en particulier, règneront le contrôle des changes et les autres mesures dictées par la politique inflationniste qui contrarient l'essor du commerce extérieur, le règlement des balances de paiements nationales peut apporter des facilités bienvenues au commerce entre les pays affiliés. Mais personne n'ignore qu'il ne s'agit pas là d'une intégration véritable, sans parler le moins du monde des obstacles que rencontrent les règlements de ces pays avec le reste du monde. Les transactions « multicompensatoires » autorisées par l'Union Européenne de Paiements ne constituent pas le multilatéralisme. Celui-ci ne peut se concevoir sans la suppression du régime de contrôle des changes; cette suppression est simplement synonyme d'une politique tendant à rétablir l'équilibre extérieur de l'économie nationale. Le mécanisme parisien ne possède aucun pouvoir magique capable de libérer les gouvernements de l'obligation d'éviter une politique économique incompatible avec cet équilibre. Il est insensé de vouloir faire de l'Union de Paiements une cloche à fromage

géante que l'on poserait sur les balances de paiements détraquées et sur les systèmes de politique économique nationale qui en sont responsables. L'Union ne peut fonctionner que dans des conditions qui sont également celles de l'équilibre dans les règlements internationaux.

Tout ceci est plus ou moins évident, et il n'est pas difficile de faire remonter les embarras éprouvés par l'Union de Paiements à la situation problématique que nous venons de décrire. Néanmoins, nous ne devons pas sous-estimer sa valeur pour l'intégration européenne. Bien que la circulation « multi-compensatoire » ne soit pas multilatérale, elle n'en constitue pas moins un progrès que les pays européens ne sont pas disposés à abandonner. Il y a beaucoup de raisons d'espérer que l'Union Européenne de Paiements — cela s'est avéré au cours de la crise de la balance des paiements allemande et, par après, des crises danoise et hollandaise — exercera, par son mécanisme et par l'influence de sa direction, une pression sur les pays en faveur d'une révision de leur politique intérieure si néfaste à leur balance de paiements, une pression qui, par sa nature, ne manquerait pas d'analogie avec l'effet de l'étalon-or classique. Comme elle combine cette pression avec une aide financière intelligemment dosée, elle recèle une possibilité non dédaignable, à savoir que l'Union de Paiements pourrait peut-être devenir un moyen de transition précieux vers une véritable intégration économique européenne. Ce n'est évidemment ni plus ni moins qu'une possibilité. Seulement, sa direction doit être pleinement consciente de cette tâche. On constate combien nous sommes encore loin de cet état de choses en se rappelant qu'il n'y a pas si longtemps encore on s'était arrêté, à Paris, à l'idée curieuse de vouloir mettre au rang des pays qui continuaient à « vivre dans le péché », la Belgique qui, par sa politique libérale et strictement anti-inflationniste, a atteint le but assigné à tous les pays européens, à savoir le « durcissement » de leur devise, et cela parce que sa position créditrice avait mis l'Union dans de gros embarras. Il ne faut pas faire de remontrances aux pays qui suivent une politique à laquelle tous les autres devront se rallier en fin de compte; ce sont ces derniers qui les méritent.

Si nous voulons condenser nos jugements quant aux problèmes essentiels de l'Union Européenne de Paiements, nous devons distinguer quatre points importants.

Le premier a trait à l'argument que, pour la facilité de la compréhension, nous appellerons un instant celui de la « cloche à fromage ». La cause fondamentale et ultime des troubles rencontrés dans les paiements internationaux, celle de l'inconvertibilité des devises, des relations commerciales bilatérales et de la désintégration concomitante de l'économie internationale, doit être cherchée dans une politique gouvernementale déterminée qui trouve son expression la plus forte dans le contrôle des changes. On ne peut donc attendre une solution efficace de tous ces

problèmes que de la suppression des facteurs de troubles, en d'autres termes, d'une modification de la politique responsable des déficits de la balance des paiements, qui permettrait d'abolir le régime de contrôle des changes. La création de l'Union Européenne de Paiements n'empêche en aucune façon que là se trouvent la clef de l'intégration économique internationale et le moyen de mettre fin aux troubles apportés aux règlements internationaux. Si l'on ne supprime pas les causes de la rupture de l'équilibre des balances des paiements, attribuables dans une mesure variable à la politique collectiviste-inflationniste des gouvernements, des positions débitrices et créditrices extrêmes se développeront toujours au sein de l'U.E.P. Ceci revient à dire que, dans la mesure où les paiements-or échelonnés ne jouent pas, les pays dont la politique monétaire est disciplinée seront forcés, par le mécanisme de l'U.E.P. même, de subventionner continuellement les pays monétairement indisciplinés (avec leur politique inflationniste de plein emploi, leur politique d'expansion du crédit et d'argent à bon marché) et, en outre, de subir patiemment les effets de la libéralisation attendue des créanciers et de la « délibéralisation » permise aux débiteurs. Le fonctionnement de l'U.E.P. — je l'ai dit il y a deux ans et demi dans un rapport qui m'avait été demandé par le gouvernement Adenauer (1) — exige donc une disposition permanente des pays créditeurs « à financer la continuation de la politique responsable des désordres de la balance des paiements des autres pays ». Il est douteux, disais-je dans mon rapport, que l'on puisse compter à cet égard sur une bonne volonté sans limites. Aussi longtemps que l'on ne supprimera pas les causes du déséquilibre de la balance des paiements résidant dans la politique nationale des pays intéressés, ai-je dit, l'Union Européenne de Paiements ne fera que solder les différences, sans toutefois les supprimer. Il n'y a pas lieu d'être très fier de constater que le déroulement des événements a confirmé un pronostic qui n'exigeait, à dire vrai, pas beaucoup de perspicacité. Après avoir trouvé une solution de fortune dans le cas de la Belgique, on suivra avec un vif intérêt les développements ultérieurs, maintenant surtout que l'Allemagne a également pris rang parmi les plus gros créanciers de l'U.E.P., avec tous les problèmes qui en découlent pour le créancier lui-même et peut-être aussi pour l'existence de l'U.E.P. Dans tous ces cas de polarité, nous nous trouverons tôt ou tard devant ce grave dilemme : le pays créancier ou l'U.E.P. doivent porter le fardeau, selon que le pays créateur s'estime plus ou moins longtemps satisfait de son rôle de créancier involontaire (et sans doute dans la mesure où la Suisse consentira à déplacer sa limite de crédit) ou que l'U.E.P. effectue des paiements-or sur ses réserves-or. Cette situation ne peut d'ailleurs se prolonger indéfiniment de part et d'autre.

(1) Paru sous le titre « *Ist die deutsche Wirtschaftspolitik richtig?* » (Stuttgart, 1950).

Le second point sur lequel l'attention devait déjà être attirée avant l'entrée en fonctions de l'U.E.P., se rapproche du premier. Le dilemme que nous venons de constater prouve que l'U.E.P. doit fatalement sortir d'une crise pour tomber dans une autre et qu'après épuisement des solutions de fortune elle devra finir par abdiquer, si la polarité des positions que nous avons déjà mentionnée n'est pas supprimée par l'élimination de sa cause fondamentale — à savoir la politique collectiviste-inflationniste des pays débiteurs extrêmes — et remplacée par un retour à une politique du crédit disciplinée, retour qualifié d'absolument nécessaire dans le rapport bien connu des experts de l'O.E.C.E. (1). Mais en éliminant ainsi la source des désordres de la balance des paiements, on peut entrevoir la possibilité de supprimer aussi cette institution qui est à l'origine, en Europe, de la création de cet organisme d'entraide qu'est l'U.E.P. : le contrôle des devises, dont la disparition rendrait d'ailleurs l'U.E.P. inutile. On pourrait donc dire qu'à la longue l'U.E.P. ne pourrait plus fonctionner que sous une condition (à savoir la santé interne des systèmes monétaires particuliers) qui supprimerait sa raison d'être, puisqu'elle pourrait alors céder la place à une véritable convertibilité générale des devises. Pratiquement, cela revient à dire que le sens de l'U.E.P. ne réside en définitive que dans son effort pour se rendre superflue, puisque, par son mécanisme et par sa politique, elle oblige les différents pays à discipliner leur politique de crédit et les éduque à cet égard. Que le développement de l'U.E.P. doive, avec une logique inéluctable, s'orienter dans cette direction est prouvé par les réformes qui seules, il y a quelques mois, ont rendu possible la prolongation de l'Union et qui se résument dans un raffermissement des disciplines dicté par son mécanisme et sa politique.

Dès la naissance de l'U.E.P., on aurait pu formuler une troisième réserve. De par sa nature même, elle ne pouvait, même dans les meilleures conditions, conduire à une convertibilité générale des devises européennes, mais uniquement à une convertibilité limitée (qui n'est même pas une vraie convertibilité) ; il était à prévoir qu'il en résulterait des problèmes et des tensions dans les rapports entre les pays européens avec les autres zones monétaires, problème devenant à la longue à peu près insoluble. Nous citerons à cet égard, une fois de plus, l'exemple de l'Allemagne dans ses développements récents. Dans le rapport cité ci-dessus, j'avais fait remarquer, en 1950 déjà, que cette convertibilité limitée pouvait se révéler extrêmement désavantageuse pour un pays comme l'Allemagne s'il apparaissait que la structure du commerce extérieur allemand conservait sa tendance naturelle à la constitution d'un solde actif avec ses partenaires européens, chose nécessaire au règlement du solde passif de ses relations avec les pays d'outre-

(1) « La situation financière intérieure dans les pays membres et associés », *Rapport d'un groupe d'experts indépendants*, O.E.C.E., Paris, 1952.

mer (en particulier avec la zone dollar). « Il est donc à craindre », disais-je à ce moment, « que l'Allemagne Occidentale devienne un pays créateur de l'U.E.P. obligé, par le caractère illiquide de sa créance, de modifier la structure de son commerce extérieur ». Depuis lors, ce danger est devenu une réalité.

Un quatrième et dernier point nous force à faire de sérieuses réserves au sujet de l'U.E.P. ; je l'ai déjà signalé auparavant. Il est apparu que, jusqu'à présent, la direction de l'U.E.P. n'a pas eu la force ni peut-être la volonté, d'imposer aux pays débiteurs extrêmes la politique de crédit restrictive ou la correction des cours du change nécessaires pour rétablir l'équilibre extérieur de leur balance des paiements. D'autant plus qu'il est devenu de règle que les pays débiteurs défendent leur balance des paiements avec les moyens mêmes que l'on voulait écarter pour en revenir à une économie véritablement internationale, c'est-à-dire la restriction des importations ; par ces moyens, ils suppriment le degré de libéralisation des importations déjà atteint et cherchent un refuge dans les subventions massives à l'exportation telles que la France les pratique aujourd'hui. Inversement, on attend des pays créditeurs, dans la mesure où ils se rapprochent d'une position extrême, une libéralisation d'autant plus forte des importations. Qu'est-ce que cela signifie ? Evidemment que l'on remplace le régulateur de la politique d'escompte, qui sauvegardait l'équilibre de la balance des paiements sans porter atteinte à la liberté du commerce extérieur ni à la convertibilité des devises, par le va-et-vient toujours plus rapide de la libéralisation et de la « délibéralisation », ce qui crée perpétuellement de nouvelles crises et de nouveaux problèmes de plus en plus compliqués. « Du levier du taux d'escompte à l'escarpolette de la libéralisation », voilà le meilleur titre qu'on pourrait donner à ce nouveau chapitre de la politique de reconstruction internationale d'après-guerre. Et pourquoi tout cela ? Parce qu'on préfère mettre le monde à l'envers plutôt que de suivre l'exemple de la Belgique et mettre de l'ordre dans la balance des paiements en partant de l'intérieur, sans se laisser détourner d'une politique de crédit sévère. Il n'existe pas de doctrinarisme plus entêté que celui-là, mais ici aussi est d'application le sage et vieil adage : « *Fata volentem ducunt, nolentem trahunt* ».

Plan Schuman

Le Plan Schuman éveille en nous des idées d'un autre ordre (1). Les paroles d'Epictète : ce ne sont pas les faits qui décident, mais les opinions des hommes sur les faits, s'appliquent ici mieux que n'im-

(1) Dans le cas du Plan Schuman, il apparaît d'une façon particulièrement claire combien l'esprit de Saint-Simon plane au-dessus de toutes ces idées d'intégration européenne. N'oublions pas que son premier ouvrage fut consacré à cette question et s'intitulait déjà : « De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale » (1814).

porte où ailleurs. En effet, quoi que la critique économique puisse dire de ce plan audacieux, de ce plan sans précédent, l'essentiel est qu'en un an il est devenu à tel point le symbole et la clef véritable de l'intégration politique de l'Europe, que celui qui cherche à le faire échouer agit contre les intérêts européens. On peut regretter ou se réjouir qu'il soit devenu, par l'initiative surprenante du ministre français des Affaires étrangères M. Schuman, prise il y a moins d'un an et demi, le premier appui sur lequel l'unification politique de l'Europe, par-dessus l'unification franco-allemande, ait pu se poser. Mais le plan existe et même celui qui n'éprouve aucune sympathie pour la philosophie de ce Plan n'a d'autre alternative, s'il comprend vraiment de quoi il s'agit, que d'aider à consolider cet appui. Mais il n'en a pas moins le devoir de mettre en garde contre la répétition d'une formule magique et d'attirer posément l'attention sur les limitations, les conditions préalables et les problèmes du Plan Schuman, lorsqu'on recommande celui-ci comme instrument de l'intégration économique européenne. Pour le dire aussi clairement que possible : le Plan Schuman est devenu une étape de l'intégration politique et militaire de l'Europe qui est si décisive pour notre existence, une étape qu'il n'y a plus moyen d'esquiver et dont dépend tout le reste. Quant à savoir jusqu'à quel point et dans quelles conditions il peut également devenir une étape de l'intégration économique européenne, la critique économique doit l'examiner froidement sans laisser dériver ses regards vers sa fonction politique. C'est ainsi qu'il servira au mieux la mission politique du Plan Schuman.

Il convient de souligner trois points essentiels. Premièrement : l'espoir que, grâce au Plan Schuman — et à d'autres plans analogues que la fantaisie des auteurs de plans et de pools pourra encore élaborer —, on puisse atteindre une véritable intégration économique internationale (dans le sens d'une communauté de marchés, de prix et de paiements), s'appuie sur un examen superficiel de l'ensemble des données. Il faut, à cet égard, accepter de dures vérités, entre autres l'une des plus dures : que les économies nationales européennes ont été divisées par une politique fondant les relations extérieures sur un régime de contrôle des changes et que cette division ne peut être supprimée pour une industrie en particulier sans détruire tout l'échafaudage (objectif louable pour lequel on n'avait pas besoin du Plan Schuman). C'est par cela que le cas qui nous occupe se distingue fondamentalement — nous le savons déjà — de la méthode d'intégration par suppression progressive de la protection douanière et par conséquent aussi de l'exemple parfois cité de l'Union douanière conclue entre la Prusse et l'Allemagne en 1834. Au vrai, on a déjà dû faire une première concession à la logique économique en reconnaissant que l'objet initial qui tendait à unifier, par le Plan Schuman, le niveau des salaires de l'industrie lourde, était utopique. Le Plan

Schuman ne peut atteindre l'unification du marché européen du charbon et de l'acier que lorsque l'intégration totale de l'économie européenne par la suppression de la politique inflationniste collectiviste d'isolement aura réussi. Il ne la provoque pas, mais il la présuppose. Il n'offre pas un succédané de la méthode libérale de l'intégration européenne, mais une raison de plus en plus urgente de poursuivre celle-ci vigoureusement. Toutefois, il peut — et voici un parallèle avec l'Union Européenne de Paiements — favoriser la véritable intégration économique en faisant, d'une institution aussi puissante, que les participants ne pourront plus laisser échouer après sa création, un fait accompli qui fera comprendre aux nations la nécessité d'une véritable politique d'intégration, tout en créant ainsi l'atmosphère politique dans laquelle cette politique peut se développer.

En deuxième lieu : il est évidemment erroné de ne voir dans le Plan Schuman qu'un super-cartel sous le couvert d'une couleur européenne. Il est nettement dirigé contre les cartels nationaux et leur politique monopolistique, et c'est d'ailleurs pourquoi il se heurte à une sérieuse opposition, car il heurte maintenant, il heurtera à l'avenir, les constructions planifiées de l'industrie lourde et suscite donc l'opposition des milieux socialistes. Mais l'interdiction contenue dans le pacte concernant la formation de cartels nationaux n'exclut pas la possibilité que le pool du charbon et de l'acier se transforme lui-même en une sorte de cartel. Les pouvoirs qui lui ont été attribués peuvent, surtout aux époques de pénurie de charbon et d'acier, servir abusivement à l'adoption de mesures de discrimination à l'égard des consommateurs, analogues à celles dont on fait grief aux cartels, à juste titre. C'est cette crainte surtout qui est à l'origine de l'attitude très critique adoptée par l'opinion publique d'un pays comme la Suisse, bien que la conscience des responsabilités politiques y empêche ces critiques de se manifester très ouvertement. Il est vrai que jusqu'à présent on n'a que rarement retiré quelque chose de bon des grands « blocs » autoritaires privés, et encore moins des « blocs » publics. Il faut donc à cet égard exercer une extrême vigilance et aussi mettre en garde contre tout abus d'autorité, d'autant que, dans le cas du pool européen du charbon et de l'acier, cette autorité est concentrée d'une manière inconnue jusqu'ici.

Troisièmement : une des idées fondamentales, une des meilleures du Plan Schuman d'ailleurs, est de vouloir réaliser par-dessus les frontières, au sein de la grosse industrie européenne, cette division du travail et cette meilleure utilisation des forces productives qui résulteraient automatiquement du marché libre en cas de suppression des barrières commerciales. Afin de pallier les difficultés de transition résultant de la mise en route du pool — jusqu'ici un des principaux obstacles à la localisation économiquement la meilleure de la grosse industrie européenne —, les industries qui produisent dans les con-

ditions les plus avantageuses feront, à titre transitoire, des paiements compensatoires aux industries désavantagées (l'industrie charbonnière allemande, par exemple, fera de tels versements aux charbonnages belges). Plus le Pool du charbon et de l'acier se bornera à exercer la fonction extrêmement utile qui consiste à préparer la voie à une division du travail judicieuse au sein de l'industrie lourde européenne en favorisant une véritable concurrence internationale et le rétablissement de véritables prix de concurrence, plus il devra être approuvé. Par contre, dans la mesure où il succombera à la tentation (que le plan n'exclut pas) d'exercer son autorité dans un cadre planifié, plus il devra disposer d'un pouvoir de commandement pour lequel l'intégration politique et morale de l'Europe — sauf dans le cas grave d'une guerre ouverte entre l'Est et l'Ouest — est bien trop faible, ainsi que je l'ai prouvé auparavant. Si et dans la mesure où le Plan Schuman devenait vraiment une expérience gigantesque d'économie dirigée européenne (faisant défense d'investir à telle nation et donnant ordre d'investir à une telle autre), les prévisions des critiques économiques deviendront sombres. Il est à craindre qu'il se produira alors tant de frictions et de conflits qu'en fin de compte l'intégration politique et morale se solderait par une perte plutôt que par un gain.

Ainsi notre jugement concernant le Plan Schuman, objet de tant de controverses, comportera trois conclusions. La première est qu'il a acquis une signification inestimable en tant qu'étape de l'intégration *politique* de l'Europe. A ce titre, son succès sera d'autant plus grand — c'est là notre deuxième conclusion — qu'on s'emploiera à écarter le risque de le voir dégénérer en instrument de politique collectiviste et monopolistique. Mais notre troisième conclusion est qu'il serait erroné de croire qu'il puisse constituer une étape de la route qui mène à l'intégration *économique* de l'Europe (sinon d'une manière indirecte, comme nous l'avons déjà dit). Il serait néfaste de s'imaginer que ce plan nous dispense, précisément à l'heure actuelle, de redoubler nos efforts pour atteindre ce but de la seule manière possible et souhaitable, c'est-à-dire par la méthode libérale de l'intégration économique européenne et non par la méthode collectiviste.

Abandon du collectivisme

Notre étude pourrait se terminer ici. Toutefois, la longue expérience de l'auteur lui a appris que c'est précisément au moment où l'on croit avoir tout dit que l'on essayera d'infirmer toute l'argumentation par quelque objection stéréotypée. D'accord, dira-t-on, sur tout ce qui précède; toutefois, l'idée selon laquelle le rétablissement d'une communauté économique internationale n'est possible que par la suppression du système national collectiviste-inflationniste est tout à fait inapplicable et nullement

constructive parce qu'elle aboutit à en revenir à une étape révolue du développement historique.

Quelles que soient les réponses que l'on pourrait donner, du point de vue de la logique et de la philosophie de l'histoire, à cet argument des plus vulgaires — et l'on pourrait en donner beaucoup — et sans parler de la mission de la science, qui n'a pas à se demander si la vérité est désagréable, inactuelle ou politiquement choquante, il existe une raison aussi simple qu'efficace pour ne plus laisser personne s'échapper avec un pareil faux-fuyant en ce qui concerne la matière qui nous occupe. Quelle que soit d'ailleurs notre opinion sur ce style « de gauche » qui caractérise la politique économique moderne et que nous avons appelé « collectiviste-inflationniste », il a toujours impliqué nettement deux conséquences qui lui sont absolument inhérentes et qui sont devenues de plus en plus évidentes : elles sont inéluctables et tellement insupportables que leur suppression est devenue l'une des tâches les plus urgentes de notre temps. Comme elles sont inévitables aussi longtemps que l'on poursuivra la politique économique qui en est responsable, il faut en arriver à la conclusion décisive que cette politique doit être abandonnée, peu importe que l'on opère ou non un recul condamné par une philosophie de l'histoire donnée.

Ces deux conséquences sont : une poussée inflatoire constante et une désintégration économique internationale. Elles ont des liens déterminés sur lesquels il ne convient plus de revenir ici. D'ailleurs le grand thème de la poussée constante vers l'inflation qui est propre à notre époque n'est pas l'objet de notre étude. Celle-ci ne vise qu'à traiter le problème de la destruction et de la reconstruction de la communauté économique internationale. A cet égard, il est apparu que c'est la tendance collectiviste de la politique économique qui a conduit à la destruction de l'ancienne communauté économique européenne et intercontinentale (quelque imparfaite qu'elle ait été), qu'elle devait *inévitablement* y conduire, et aussi que l'abandon de cette tendance est le prix qu'il faut payer pour en arriver à réaliser le vœu de voir naître une nouvelle et meilleure communauté économique des peuples. Ici, comme dans le cas parallèle de l'inflation, nous nous trouvons véritablement devant un mur, contre lequel se brisent toutes les idéologies, tous les postulats et toutes les philosophies de l'histoire.

A cet égard, seule une résolution simple et honnête peut faciliter le pénible travail de conversion, dans la dignité, le calme et l'ordre et en recourant intelligemment et avec reconnaissance à toutes les ressources, à tous les soutiens possibles, à condition que ce revirement se fasse en plein jour, d'une manière ferme et en pleine conscience du but poursuivi. Nous savons que le mot « conversion » sonne désagréablement dans certains milieux et qu'on le confond souvent avec le mot « repli », c'est-à-dire qu'on l'assimile simplement à un retour, sur toute la ligne de

la politique sociale et économique, vers une forme de capitalisme maintenant dépassée. Mais il ne s'agit, en réalité, que de reconnaître tout simplement cette vérité impérieuse : on ne peut plus suivre des chemins qui conduisent à l'inflation et à la désintégration économique internationale; ils doivent être abandonnés parce que l'inflation et la désintégration économique internationale sapent les bases sans lesquelles un programme progressif de réforme économique et sociale n'a plus aucun sens et devient un mensonge.

Nous ne pouvons terminer sans attirer l'attention sur un dernier problème d'une portée générale, qui

apparaît à ce point de notre étude. Il est particulièrement évident que, dans notre cas, un des plus graves dangers de la démocratie moderne réside dans le long intervalle existant entre les postulats économiques et sociaux des électeurs et de leurs leaders et le moment où la note des frais de leur réalisation leur est présentée. Raccourcir cet intervalle devrait être l'une des fonctions sociales les plus importantes et les plus légitimes de l'économiste de notre temps. Peut-être citera-t-il à ce propos avec profit les paroles de Chateaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*, IV) : « Le crime n'est pas toujours puni en ce monde; les fautes le sont toujours. »

LE BUDGET DE 1953

La présente information résume l'Exposé général du Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1953.

Le budget ordinaire pour 1953 prévoit fr. 77.746 millions de dépenses et fr. 77.956 millions de recettes, et accuse un boni de fr. 210 millions.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, le montant des crédits sollicités est de fr. 20.501 millions, les recettes escomptées étant prévues pour un montant de fr. 2.458 millions.

Le budget initial de l'exercice 1952 s'élevait à fr. 70.441 millions. Des amendements successifs eurent pour effet d'augmenter les prévisions initiales de quelque fr. 1.418 millions.

Le budget augmenta ensuite de fr. 3.940 millions par le vote du premier document de crédits supplémentaires.

Le budget ordinaire de 1952 se soldera néanmoins par un boni en raison de plus-values fiscales importantes et des crédits qui tomberont en annulation à la clôture des comptes de l'exercice.

On trouvera plus loin des indications concernant les ajustements probables de crédits qui devront encore être apportés au budget de 1952 d'ici la fin de l'année.

Une Commission mixte, composée de membres des deux Chambres et de fonctionnaires, avait été constituée à l'initiative du Gouvernement, en vue d'examiner si, pour mettre fin au vote tardif des budgets, il ne fallait pas en venir à reporter du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet l'ouverture de l'année budgétaire. La Commission n'a pas soulevé d'objection de principe; elle pense cependant que cette réforme serait vaine si les méthodes de travail parlementaire n'étaient pas adaptées. Il appartiendra aux Commissions du travail parlementaire d'examiner si cette réforme est susceptible de résoudre le problème.

Cette année, comme en 1952, le Gouvernement publie en annexe aux budgets des départements ministériels, les prévisions budgétaires d'une série d'organismes parastatistiques visés par le projet de loi organisant le contrôle de certains organismes d'intérêt public.

* * *

LE BUDGET ORDINAIRE

RÉSULTAT GÉNÉRAL DES BUDGETS ANTÉRIEURS.

Le tableau I donne les résultats des exercices 1945 à 1952.

TABLEAU I

Résultats généraux des budgets pour les exercices 1945 à 1952, au 30 juin 1952 (en millions de francs)

Résultats	Recettes et dépenses ordinaires			Recettes et dépenses résultant de la guerre			Recettes et dépenses ordinaires et résultant de la guerre		
	Recettes	Dépenses	Boni (+) ou mali (-)	Recettes	Dépenses	Boni (+) ou mali (-)	Recettes	Dépenses	Boni (+) ou mali (-)
1945.....	20.687	27.096	- 6.409	56	19.764	- 19.708	20.743	46.860	- 26.117
1946.....	41.979	30.038	+ 11.941	4.126	14.470	- 10.345	46.105	44.509	+ 1.596
1947.....	46.347	33.894	+ 12.453	917	17.380	- 16.463	47.264	51.274	- 4.011
1948.....	61.345	42.177	+ 19.168	1.492	20.084	- 18.592	62.837	62.261	+ 576
1949.....	63.540	54.449	+ 9.091	3.508	16.462	- 12.956	67.045	70.911	- 3.865
1950.....	60.550	57.040	+ 3.510	2.874	5.778	- 2.904	63.424	62.818	+ 606
1951.....	75.491	59.165	+ 16.326	1.304	6.625	- 5.321	76.795	65.790	+ 11.005
1952.....	(1) 81.136	(2) 71.452	+ 9.684	(1) 249	(2) 4.643	- 4.294	(1) 81.386	(2) 75.095	+ 5.391

(1) Evaluations basées sur les recettes réelles au 31 août 1952.

(2) Crédits budgétaires, y compris une estimation pour le second feuilleton d'ajustements budgétaires, mais non compris les crédits se rapportant à des exercices antérieurs.

Voici quelques précisions concernant les ajustements qui ont été ou devront être apportés au budget de 1952.

La loi du 26 juillet 1952 contenant le premier feuilleton d'ajustements budgétaires pour 1952, a augmenté les crédits alloués pour le budget ordinaire de cet exercice de fr. 3.940 millions, dont fr. 3.167 millions pour les dépenses de l'exercice courant et fr. 773 millions pour la couverture de créances d'exercices antérieurs.

Les crédits supplémentaires les plus importants ont été exigés par la revision des barèmes des agents de l'Etat (208 millions), par l'accroissement des dépenses de chômage et des charges connexes (2.430 millions), par l'aide spéciale en faveur des grandes villes (400 millions), par les subsides-traitements en faveur des institutions d'enseignement technique (250 millions) et par la politique de soutien des prix (200 millions).

On ne dispose pas encore de toutes les données qui permettraient d'évaluer avec précision le montant net des crédits supplémentaires qui seront demandés dans le second feuillet de l'exercice 1952.

Ce document devra cependant tenir compte des dépenses supplémentaires relatives aux barèmes et indemnités diverses (agents de l'Etat et corps spéciaux), aux pensions militaires d'ancienneté, aux dépenses de chômage, aux intérêts moratoires sur impôts indûment perçus et à l'indemnisation de la Société nationale des Chemins de fer des prestations insuffisamment rémunérées. Le total de ces dépenses est estimé à fr. 1.217 millions, montant qui sera ramené à 950 millions par suite de diverses réductions.

LE BUDGET ORDINAIRE POUR 1953

Les budgets ordinaires des exercices 1952 et 1953 se comparent comme suit :

TABLEAU II

Budgets ordinaires des exercices 1952 et 1953 (en millions de francs)

Titre des dépenses	1953	1952 rectifié
1. Dette publique.....	10.549	10.365
2. Pensions.....	10.465	10.604
3. Dotations.....	255	253
Total de 1 à 3...	21.269	21.222
4. Dépenses de personnel.....	16.696	15.227
5. Dépenses de matériel.....	8.673	7.201
6. Subventions.....	24.991	26.887
7. Travaux.....	1.050	1.011
8. Autres dépenses.....	4.288	3.785
Total de 4 à 8...	55.698	54.111
Total de 1 à 8...	76.967	75.333
Non-Valeurs et Remboursements.....	779	662
Total général...	77.746	75.995

1. Dette publique

Les crédits sollicités pour le Service de la Dette publique s'élèvent à 10.548 millions, soit une augmentation de 184 millions par rapport aux crédits alloués pour 1952.

Les augmentations de crédits les plus importantes sont relatives à l'inscription de la charge résultant de l'Emprunt 4 ½ p. c. de 1952, d'un montant nominal de 7.530 millions (602 millions), et d'une prévision complémentaire de 450 millions pour les intérêts, l'amortissement et les frais des capitaux empruntés ou à emprunter.

Ces augmentations sont partiellement compensées entre autres par la diminution des charges de l'Emprunt 3 ½ p. c. de l'Assainissement monétaire (224 millions) et l'allègement des charges résultant du service financier des emprunts contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds national d'Aide au rééquipement ménager des travailleurs (407 millions).

Le budget de la Dette publique de 1953 accuserait cependant une augmentation nette de 400 millions de

francs par rapport à 1952 si l'on tenait compte d'un montant de 215 millions afférent au service des intérêts et de l'amortissement des emprunts des sociétés nationales de construction imputés, pour 1953, sur le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille.

2. Pensions

Les crédits sollicités pour le budget des Pensions s'élèvent à fr. 10.464 millions contre 10.604 millions pour 1952.

Les prévisions tiennent compte de la majoration de 5 p. c., appliquée aux pensions de retraite et de survie depuis le 1^{er} mai 1951, en raison des fluctuations de l'index des prix, des effets de la loi du 14 juillet 1951 péréquant ces pensions à partir du 1^{er} janvier 1951 et de la loi du 26 juillet 1952 majorant les pensions de certaines catégories de victimes de la guerre.

La diminution de 139 millions par rapport à 1952 résulte en ordre principal de l'adaptation des crédits affectés aux pensions de guerre.

3. Non-Valeurs et Remboursements

Comme pour l'exercice 1952, le budget des Non-Valeurs et des Remboursements ne comprend plus d'articles spécialement affectés à l'imputation des dégrèvements fiscaux. Les ordonnances de non-valeurs et de remboursements — à l'exception des restitutions en matière de domaines —, continueront à être imputées au budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre.

Comparativement au budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour 1952, les prévisions pour 1953 sont en augmentation de fr. 117 millions, en ordre principal, par suite du relèvement de la prévision relative au versement au Trésor de la Colonie de la part qui lui revient dans le produit des impôts cédulaires sur les revenus.

4. Dépenses d'administration générale

Les crédits de personnel pour l'exercice 1953 atteignent 16.696 millions, contre 15.227 millions en 1952.

Les augmentations les plus marquantes sont la conséquence directe de notre effort en matière de défense.

Les crédits de matériel sont en augmentation de 1.471 millions par rapport à 1952. L'accroissement des mêmes crédits prévus au budget du Ministère de la Défense nationale pour notre effort de défense est de 1.596 millions. Les prévisions relatives aux départements du Premier Ministre, de l'Agriculture et du Travail et de la Prévoyance sociale enregistrent de très légères augmentations. Les budgets des autres départements ministériels accusent une réduction globale de 127 millions.

5. Travaux

Les crédits sollicités pour l'exécution de travaux d'entretien s'élèvent à 1.850 millions, contre 1.011 millions en 1952.

Les dépenses à effectuer à l'intervention du Ministère des Travaux publics augmentent de 35 millions par rapport au budget de 1952 et se répartissent comme

suit : routes + 0,5 million; bâtiments + 9 millions; canaux, rivières, etc. + 20 millions; ports, côte, etc. + 4,5 millions; divers + 1 million.

6. Dépenses militaires

Au budget ordinaire de la Défense nationale, l'ensemble des crédits votés pour 1951 s'élevait à 8.314 millions. Pour l'exercice 1952, les crédits alloués à ce jour s'élèvent à environ 10.180 millions, tandis que le budget de 1953 prévoit 13.180 millions de dépenses, soit une majoration de près de 60 p. c. par rapport à 1951 et de près de 30 p. c. par rapport à 1952.

Les crédits de paiement inscrits au budget extraordinaire : 6 milliards de francs en 1951, 11,4 milliards en 1952, atteignent encore 9,4 milliards en 1953.

Le total des crédits militaires repris au budget de la Défense nationale sera ainsi, en 1953, de 22,5 milliards.

Il y a lieu d'ajouter aux crédits ordinaires et extraordinaires de la Défense nationale :

1° La part correspondant au coefficient d'utilité militaire dans les crédits sollicités pour le secteur public civil et qui sont nécessaires au financement des grands travaux routiers, portuaires et fluviaux à entreprendre d'urgence pour établir sur notre territoire le réseau des lignes de communication indispensables au ravitaillement des Forces armées de l'Atlantique; cette part est de 0,8 milliard

2° Le budget de la Gendarmerie .. 1,16 milliard

3° Les crédits prévus aux budgets de l'Intérieur et de la Santé publique pour les indemnités de milice et les mesures de sécurité civile 0,72 milliard

4° La charge des pensions militaires d'ancienneté (militaires de carrière)... 1,23 milliard

5° La charge des pensions de guerre. 3,53 milliards

Soit, au total, un supplément de... 7,44 milliards

Le total général atteint de la sorte 22,5 + 7,4 soit 29,9 milliards de francs ou 30,4 p. c. du budget général.

Abstraction faite des dépenses résultant de la guerre, inscrites au budget de la Défense nationale (298 millions de francs) et de la charge des pensions de guerre (3.530 millions de francs), le solde de 29,9 — 3,8 = 26,1 milliards de francs représente le coût de l'effort militaire actuel et s'établit à : 26,5 p. c. du budget général; 33,5 p. c. du budget des Voies et Moyens; 8,3 p. c. du revenu national; 3.016 francs par tête d'habitant; 7.498 francs par tête de la population active.

7. Subventions à caractère économique

a) Subventions à l'industrie charbonnière

Les subventions prévues pour l'industrie charbonnière atteignent 435 millions; elles sont relatives : 1° à l'octroi de subventions dites « complémentaires » et « supplémentaires », par application de l'arrêté du Régent du 4 février 1950 (275 millions); 2° à l'octroi d'allocations à divers charbonnages, en compensation de 75 p. c. des

impôts applicables sur les sommes affectées par eux à la constitution d'un fonds de rééquipement (160 millions).

On sait que le Traité de Communauté européenne du Charbon et de l'Acier prévoit, pendant la période transitoire d'isolement du marché charbonnier belge du marché commun, un régime d'exception basé sur le principe d'une péréquation.

Dans l'état de choses actuel, le Gouvernement ne dispose pas encore des données lui permettant d'avoir l'assurance que ce mécanisme de péréquation jouera dès 1953. On sait en effet que la disparité entre les prix belges et ceux de nos partenaires de la communauté s'atténue considérablement. C'est pourquoi le projet de budget pour l'exercice 1953 ne comporte pas de prévisions de cette sorte.

b) Aide à la Société nationale des Chemins de fer belges

L'aide de l'Etat à la Société nationale des Chemins de fer belges sera de 1.474 millions en 1953, contre 1.794 millions en 1952. Au surplus, en raison des charges supportées du fait des réductions tarifaires en faveur de certaines catégories de voyageurs privilégiés, les sociétés ferroviaires bénéficieront, pour l'année 1953, d'une intervention de l'Etat de 150 millions, contre 157 millions en 1952.

c) Subventions aux prix

Des subventions gouvernementales destinées à éviter la hausse de certains prix, ne subsiste au budget de 1953 qu'un crédit de 90 millions destiné à la continuation éventuelle de la politique gouvernementale en matière de prix.

D'autre part, l'octroi de primes à la production laitière a nécessité l'inscription d'un crédit de 90 millions contre 100 millions en 1952.

8. Interventions en matière sociale

A — SÉCURITÉ SOCIALE

1° Pensions de vieillesse

Au cours des dernières années, les dépenses affectées à l'ensemble des divers régimes de pensions de vieillesse ont sensiblement progressé du fait des nombreuses mesures prises en faveur des bénéficiaires, comme il ressort des chiffres suivants (en millions de francs) :

1950	2.750
1951	3.365
1952	3.498
1953	3.525

2° Assurance chômage

Comme pour l'exercice 1952, les charges du chômage sont inscrites pour leur totalité au budget ordinaire de 1953.

Une moyenne journalière de 160.000 chômeurs avait été supputée en vue de la préparation du budget de l'exercice 1952. Cette estimation s'étant avérée trop optimiste, les crédits furent réévalués sur la base de 240.000 journées de chômage contrôlé; à l'occasion de

la présentation du premier feuillet de crédits supplémentaires.

Depuis lors, un arrêté ministériel du 28 juillet 1952 a aménagé le taux des allocations de chômage, tandis qu'un arrêté royal du 4 août 1952 a prorogé jusqu'au 2 août de cette année la période d'octroi de l'allocation supplémentaire et temporaire prévue par l'article premier de l'arrêté royal du 12 novembre 1951.

La mise au travail d'un plus grand nombre de chômeurs par les pouvoirs publics est également de nature à influencer dans le sens de la hausse le crédit nécessaire pour l'exercice 1952.

Il est prévu qu'un supplément de crédit de 250 millions de francs devra encore être sollicité au second feuillet.

Dans l'hypothèse où le chiffre moyen des chômeurs serait de 235.000 en 1953, chiffre que le Gouvernement espère exagéré, les dépenses de l'Office national du Placement et du Chômage atteindraient 6.043 millions. Les recettes de l'Office pour l'exercice 1953 sont évaluées à 1.687 millions. La différence entre ces dépenses et ces recettes, soit 4.356 millions, a été inscrite au budget au titre de subvention.

3° Assurance maladie-invalidité

En application de l'arrêté du Régent du 12 mars 1948, il est alloué aux organismes assureurs de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité, une subvention annuelle s'élevant à 16 p. c. de la part du produit des cotisations des travailleurs et des employeurs qui est affectée à l'assurance maladie-invalidité. Les cotisations des travailleurs et des employeurs étant évaluées pour 1953 à 4.510 millions, il a été prévu une subvention de l'Etat de 722 millions.

A cette somme s'ajoute un supplément de 200 millions destiné à compléter les ressources affectées à l'assurance maladie des ouvriers mineurs. En outre, pour parer au défaut de cotisations des chômeurs involontaires, l'Etat alloue une subvention spéciale dont le montant est évalué à 450 millions pour 1953.

4° Allocations familiales

L'Etat verse chaque année à la Caisse nationale de Compensation pour allocations familiales, une subvention destinée à contribuer au paiement des allocations familiales pour salariés, prévues par la loi du 4 août 1930. Le crédit pour 1953 est le même que celui voté par le Parlement les trois années précédentes, soit 600 millions.

La loi du 10 juin 1937 étendant le bénéfice des allocations familiales aux employeurs et travailleurs indépendants, le montant de l'intervention de l'Etat est fixé pour 1953 à 105 millions comme précédemment.

5° Allocations aux estropiés, mutilés et personnes assimilées

Au cours de ces dernières années, l'Etat s'est attaché à améliorer le sort des estropiés et mutilés. L'arrêté du Régent du 17 juillet 1950 a relevé d'une façon sensible le plafond des ressources pour la détermination de l'état

de besoin. Le total des interventions en ce domaine n'est pas loin d'atteindre le demi-milliard de francs.

B — POLITIQUE DU LOGEMENT

La construction par les particuliers de maisons modestes, a donné lieu au paiement de quelque 15.000 primes en 1951 et d'environ 13.000 primes en 1952. En raison de la tension moins grande sur le marché immobilier, il n'est plus prévu que le paiement de 11.000 primes pour 1953. Par contre le montant de la prime est passé de 31.000 à 35.000 francs.

La participation de l'Etat aux emprunts de la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché et de la Société nationale de la petite Propriété terrienne est réduite à 1.500 millions au budget extraordinaire de 1953 contre 1.800 millions en 1952, en suite de l'engagement moral pris en mai dernier par la Fédération des Industries belges d'affecter, moyennant immunisation fiscale, 10 p. c. de leurs bénéfices distribués à des souscriptions aux emprunts des deux sociétés nationales.

D'autre part, l'Etat prend à sa charge une grande partie des intérêts des emprunts en question afin de réduire le taux des loyers des habitations. La prévision portée à cette fin au budget ordinaire de 1953 atteint 215 millions de francs.

Enfin l'Etat supporte les frais d'exécution de tous les travaux d'aménagement, d'équipement et d'assainissement des voiries nécessaires à la réalisation des objectifs visés par la loi du 15 avril 1949. Un crédit de 350 millions de francs est inscrit pour cet objet au budget extraordinaire de l'exercice 1953.

* * *

LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau III résume les évaluations qui sont portées au projet de budget des Voies et Moyens de l'exercice 1953. Comme pour l'exercice 1952, les évaluations des recettes d'impôt ne comportent que des recettes nettes.

1. Evolution de la fiscalité.

Impôts directs

La loi du 24 juillet 1952 a établi une surtaxe de 25 p. c. sur la partie exceptionnelle de certains revenus de l'année 1951 ou de l'exercice clôturé dans le courant de l'année 1952. La surtaxe frappe la partie exceptionnelle des bénéfices réalisés par certains contribuables par suite du « boom » consécutif à la guerre de Corée. Est exonérée la partie des bénéfices exceptionnels affectée à des investissements d'intérêt général ou qui recevra cette affectation au cours des trois années ultérieures afin de favoriser essentiellement les investissements propres à résorber le chômage structurel.

Le Gouvernement a encore manifesté sa volonté de combattre le chômage structurel, en déposant à la Chambre, le 17 juillet 1952, un nouveau projet de loi apportant de nouveaux aménagements des impôts ordinaires visant à encourager l'établissement d'entreprises nouvelles, ainsi que l'extension des entreprises, dans les

TABLEAU III

Budget des Voies et Moyens

Exercices 1952 et 1953

(en millions de francs)

Désignation des produits	Exercice 1952 Prévisions	Exercice 1952 Recettes probables	Exercice 1953 Prévisions
1. IMPÔTS :			
a) Contributions directes :			
Contribution foncière	375	390	395
Taxe mobilière	2.735	3.500	3.400
Taxe professionnelle	15.100	20.980	19.510
Impôt complémentaire personnel	1.800	2.825	2.325
Contribution nationale de crise	2.315	2.885	1.930
Rappels de droits des exercices 1948 et antérieurs	—	300	—
Surtaxe sur la partie exceptionnelle de certains revenus de l'exercice 1952	500	50	500
Taxes diverses (1)	1.776,7	1.734,5	1.729,5
Recettes sur exercices clos	4.000	4.000	4.000
Autres produits	359,6	401	406
Total des contributions directes	28.961,3	37.065,5	34.195,5
b) Douanes et accises :			
Droits de douane	4.300	4.300	4.200
Droits d'accises et taxe de consommation	8.263	9.200	8.578
Autres produits (2)	161,3	151,3	156,1
Total des douanes et accises	12.724,3	13.651,3	12.934,1
c) Enregistrement :			
Droits d'enregistrement	1.980	2.200	2.370
Droits de succession	950	900	925
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre	19.100	21.000	20.500
Autres produits	331	240	240
Total de l'enregistrement	22.361	24.340	24.035
TOTAL DES IMPÔTS	64.046,6	75.056,8	71.164,6
2. TAXES, PÉAGES ET REDEVANCES	1.835,3	1.850,0	2.232,9
3. REVENUS PATRIMONIAUX, FINANCIERS ET D'EXPLOITATION	858,8	877,3	1.174,2
4. REMBOURSEMENTS	1.622,5	1.512,5	1.259,3
5. PRODUITS DIVERS	1.800,3	1.839,6	1.747,1
6. RECETTES RÉSULTANT DE LA GUERRE	413,4	249,3	377,7
TOTAL DES VOIES ET MOYENS	70.576,9	81.385,5	77.955,8

(1) Taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tenderie. Taxe sur les véhicules automobiles. Taxe sur les jeux et paris.

(2) Y compris la taxe d'ouverture sur les débits de boissons.

zones de chômage structurel, de régression de l'emploi et de développement économique insuffisant. Ces aménagements fiscaux ne profiteront pas seulement aux entreprises réalisant elles-mêmes la création d'industries nouvelles ou l'extension des industries existantes mais aussi aux contribuables qui investissent des capitaux dans de telles entreprises.

Un autre projet de loi, déposé le 16 juillet 1952, tend à la refonte de la législation régissant la contribution foncière. Cette contribution resterait basée sur le revenu cadastral. Il serait toutefois procédé à une révision générale parcellaire des revenus cadastraux. La réadaptation des revenus cadastraux sur la base du marché immobilier actuel, qui se normalise progressivement, entrerait en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1955. En attendant la mise en vigueur des nouveaux revenus cadastraux, le projet prévoit le doublement des revenus actuels par l'application de l'impôt complémentaire personnel.

Une modification importante que le projet tend à apporter au régime actuel, consiste dans l'abandon de l'imposition de l'outillage industriel à la contribution foncière. Dorénavant, cette contribution ne frapperait plus que les immeubles par nature, bâtis ou non bâtis. Cette modification a pour but de simplifier la tâche de l'Administration et de mettre fin à un régime discriminatoire difficile à justifier.

Citons enfin la loi du 26 juillet 1952, modifiant la taxe d'ouverture des débits de boissons. Une taxe d'ouverture, égale à trois fois le montant de la valeur locative annuelle, réelle ou présumée, des locaux affectés au débit, est due par tout nouveau débitant. Mais la taxe annuelle due par les débitants de boissons fermentées déjà installés est supprimée.

Douanes et accises

Depuis septembre 1951, il n'y a pas eu de modifications importantes au tarif des droits d'entrée.

Bien qu'approuvée par les Parlements et ratifiée par les Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais, la convention d'unification des droits d'accise du 18 février 1950 n'a pu encore être mise en vigueur.

Un protocole provisoire, daté du 27 mai 1952, a abaissé les taux du droit d'accise sur les cigares et les cigarillos.

Les nouveaux taux unifiés du droit d'accise sur les boissons fermentées mousseuses sont appliqués depuis le 1^{er} avril 1952.

Enfin, le Gouvernement s'est vu dans la nécessité de porter le droit d'accise sur les huiles minérales légères de fr. 2,19 à 3,20.

La majoration du droit, justifiée par l'augmentation des charges militaires, ne pourra être limitée à l'année 1952. Certes, le budget ordinaire de 1953 peut être équilibré sans le produit de cette majoration de droit. Mais le financement du budget extraordinaire ne peut être assuré uniquement par l'emprunt. C'est pour cette raison que le Gouvernement propose d'inscrire le produit du droit supplémentaire sur l'essence à titre de recette au budget extraordinaire.

Droits d'enregistrement, de succession et de timbre

La loi du 26 juillet 1952 a modifié le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue d'encourager les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

La loi du 12 mars 1952 a modifié le Code des droits de succession en ce qui concerne la prescription des actions en restitution. Le délai de la prescription pour la demande en restitution des droits de succession et de mutation par décès, des intérêts et amendes, a été porté à cinq ans.

La législation sur les taxes assimilées au timbre a subi diverses modifications.

Un arrêté royal du 22 novembre 1951 a supprimé temporairement et partiellement l'exemption de la taxe de transmission à l'exportation pour un certain nombre de produits. Il a fixé des taux variant de 1 à 3 p. c., selon la nature de ces produits.

Les exportations à destination du Grand-Duché de Luxembourg ont été exemptées par l'arrêté royal du 17 décembre 1951. Le taux de la taxe a été réduit uniformément à 1 p. c. pour les exportations à destination des Pays-Bas et du Congo belge.

D'autre part, les exportations faites à destination de tous pays et stipulées payables exclusivement en dollars U.S.A. ou en dollars canadiens ont été exonérées de la taxe à l'exportation. Enfin, il a été mis fin à la perception de la taxe à l'exportation pour certaines marchandises et le taux de cette taxe pour d'autres produits a été réduit.

2. Rentrées probables des recettes de l'exercice 1952 et prévisions pour l'exercice 1953

Les prévisions pour l'exercice 1953 marquent une diminution de 3.430 millions de francs par rapport aux recettes probables de 1952. (Diminution de 3.892,2 mil-

lions de francs pour les recettes fiscales; augmentation de 462,2 millions de francs pour les autres recettes ordinaires.)

Cette diminution provient exclusivement : 1^o du fait qu'en matière d'impôts directs l'exercice 1952 a bénéficié de recettes importantes de rappels de droits ainsi que de perceptions faites sur les cotisations enrôlées pendant la période de prolongation des opérations de taxation; 2^o du fait que le produit de la majoration du droit d'accises sur les huiles minérales légères (617 millions), a été enlevé du budget des Voies et Moyens pour être porté au budget extraordinaire; 3^o de la diminution du produit de la taxe à l'exportation (500 millions de francs).

1^o LES RECETTES D'IMPÔTS

Contributions directes

Les recettes réelles dépasseront vraisemblablement de 8,1 milliards les prévisions initiales pour 1952. Ce résultat provient de l'accroissement des recettes en matière de taxe mobilière, de taxe professionnelle, d'impôt complémentaire personnel et de contribution nationale de crise. L'augmentation du produit de la taxe mobilière est due à l'accroissement des revenus d'actions. En ce qui concerne la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel, l'accroissement résulte d'abord de la majoration du produit des impôts perçus à la source. D'autre part, il semble que les versements anticipatifs dépasseront les prévisions. Enfin, la majoration du produit des impôts précités provient surtout d'une augmentation des perceptions sur les droits enrôlés. Non seulement l'exercice 1952 bénéficiera des perceptions qui seront effectuées à valoir sur les droits de l'exercice 1951 enrôlés pendant la période de prolongation de la taxation des bénéficiaires se rapportant à ce dernier exercice, mais on prévoit aussi une augmentation des recouvrements résultant de la résorption progressive de l'arriéré dans la taxation et de l'accroissement du rendement des impôts.

Quant à la majoration du produit de la contribution nationale de crise, elle doit être attribuée aux perceptions sur les rappels de droits relatifs aux revenus des exercices 1949 et 1950.

Par contre, en matière de surtaxe sur la partie exceptionnelle de certains revenus de l'année 1951 ou de l'exercice comptable clôturé dans le courant de l'année 1952, il y aura pratiquement peu de recettes qui pourront être imputées au compte de l'exercice budgétaire de 1952.

Les prévisions pour l'exercice 1953 (34.195 millions) restent en dessous du montant des recettes probables de 1952 (37.065 millions). Toutefois, si l'exercice 1952 n'avait pas bénéficié des recettes de rappels de droits des exercices 1950 et antérieurs et des perceptions faites sur les cotisations enrôlées pendant la période de prolongation des opérations de taxation de 1951 en matière de taxe professionnelle, d'impôt complémentaire personnel et de contribution nationale de crise, les recettes probables n'auraient atteint que 32.084 millions. On constate donc que les prévisions pour 1953 ont, en réalité, été établies quelque peu au delà du niveau des recettes probables normales de l'exercice 1952.

Par contre, la disparition progressive de l'arriéré de taxation permet d'en revenir au régime normal de l'imposition définitive, en une seule fois, des contribuables et d'abandonner la formule de la taxation en deux fois, au premier stade, au vu des déclarations et ensuite, au deuxième stade, sur vérification après coup des déclarations. De ce retour à la taxation unique, il faut attendre une perception plus rapide et une majoration des recettes dans le courant de l'exercice auquel se rapportent les droits enrôlés.

Douanes et accises

D'après les résultats obtenus au 31 août 1952, les prévisions budgétaires faites pour l'exercice 1952 en matière de droits de douane seront atteintes. On peut admettre que les recettes de 1953 atteindront 4.200 millions.

Par contre, les recettes probables de droits d'accises et de taxe de consommation dépasseront en 1952 les prévisions initiales de 937 millions de francs. Cette augmentation provient de la majoration du prix de vente des cigarettes et surtout de l'augmentation du taux du droit d'accise sur les huiles minérales légères. Les prévisions inscrites au budget des Voies et Moyens ne tiennent plus compte du produit de cette augmentation, transféré au budget extraordinaire.

Enregistrement

Le rendement des droits d'enregistrement sera quelque peu supérieur à celui prévu au budget de 1952, tandis que les prévisions initiales en ce qui concerne le produit des droits de succession ne seront vraisemblablement pas atteintes. Les estimations faites pour l'exercice 1953 tiennent compte de cette évolution des recettes.

Les rentrées des taxes assimilées au timbre marquent par contre, pour 1952, une plus-value de 1.900 millions sur l'estimation primitive. Cette évolution favorable provient du rendement de la taxe à l'exportation et du fait que l'accroissement du volume des affaires qui s'est manifesté depuis septembre 1950, a continué, du moins pendant le premier semestre de 1952.

Les prévisions pour l'exercice 1953 tiennent compte de la diminution du rendement de la taxe à l'exportation (500 millions de francs).

2° LES AUTRES CHAPITRES DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Les estimations des recettes non fiscales pour l'exercice 1952, établies sur la base des résultats au 31 août 1952, seront inférieures de quelque 200 millions de francs aux prévisions budgétaires.

Les prévisions pour l'exercice 1953 marquent une augmentation de 462 millions de francs des recettes non fiscales. Cette augmentation provient de la majoration escomptée du produit des taxes, péages et redevances et notamment à raison de la majoration de certains tarifs postaux, de l'accroissement de revenus financiers et de l'augmentation des recettes résultant de la guerre.

Ces augmentations se trouvent toutefois partiellement compensées par une diminution des recettes prévues en matière de remboursements, résultant principalement de la régression des perceptions d'intérêts de retard en matière d'impôts spéciaux, et par une diminution des recettes prévues sous la rubrique « produits divers ».

* * *

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le projet de budget extraordinaire pour 1953 est synthétisé au tableau IV.

TABLEAU IV

Budget extraordinaire

Exercice 1953

(en millions de francs)

<i>Recettes extraordinaires :</i>	
Recettes diverses	2.458
<i>Dépenses extraordinaires :</i>	
Défense nationale	9.381,1
Travaux publics	5.863,-
Communications	1.613,5
Santé publique et Famille	2.357,5
Autres départements ministériels	1.455,5
Total...	20.500,6

Au 1^{er} janvier 1952, les engagements contractés au titre du budget extraordinaire au cours des années 1951 et antérieures et restant à honorer s'élevaient à 21,2 milliards, dont 11,3 milliards pour la Défense nationale. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1952, des engagements nouveaux ont été contractés, cette fois à la charge du budget de 1952, à concurrence de 12,8 milliards. Au cours de la même période, des liquidations ont été effectuées à concurrence de 12,6 milliards. Des engagements pour un montant de 0,2 milliard sont d'autre part tombés en annulation à la clôture de l'exercice 1951. Au total et compte non tenu des engagements qui seront contractés au cours du quatrième trimestre de 1952 (2,7 milliards), le Gouvernement se trouve déjà devant une masse d'engagements à honorer de l'ordre de 21,2 milliards avant d'aborder l'exécution du budget extraordinaire pour 1953. Sur ce montant de 21,2 milliards, 12,6 milliards représentent des dépenses militaires d'investissement ou de premier équipement.

Le financement des dépenses extraordinaires doit rester dans les limites des possibilités financières. C'est pourquoi le Gouvernement fut contraint, au début de 1952, de freiner les engagements par des mesures de blocage qui furent relâchées lorsque les possibilités financières redevinrent meilleures à la suite du remboursement partiel des crédits accordés par la Belgique dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements. Les engagements militaires pris à Lisbonne pour l'année 1952, lors de la dernière assemblée du Conseil de l'O.T.A.N., purent de la sorte être tenus, non sans une réduction des investissements civils, travaux publics, travaux d'hygiène, politique de logement, etc.

En vertu des engagements pris vis-à-vis de l'O.T.A.N., il a fallu prévoir au budget extraordinaire de la Défense nationale de 1953, les crédits destinés à couvrir les obligations déjà assumées jusqu'en 1952 et celles qui sont envisagées pour 1953. Les propositions présentées par les départements civils ont dû à nouveau être amputées des projets les moins urgents.

Les programmes civils ayant été limités au minimum indispensable et les programmes militaires établis selon les engagements internationaux de la Belgique, il a été constaté que l'exécution normale de l'ensemble exigeait, en 1953, des décaissements supérieurs aux possibilités que peuvent offrir le marché intérieur et les marchés extérieurs des capitaux. Selon les prévisions les plus optimistes les ressources escomptées laisseront un découvert de 5 à 6 milliards de francs si l'exécution de l'ensemble des programmes, c'est-à-dire l'achèvement des programmes antérieurs et la mise en œuvre des programmes nouveaux, secteurs civil et militaire réunis, devait se poursuivre normalement.

En conséquence, le Gouvernement a décidé que les programmes restant à engager au cours des deux derniers mois de 1952 seront réduits de moitié, et que le rythme

d'engagements des programmes de l'exercice 1953 sera également réduit de moitié au cours du premier trimestre de l'an prochain; ce rythme sera revu, en mars prochain, à la lumière des possibilités de financement.

Cette mesure vaut pour l'ensemble des programmes civil et militaire. Elle implique notamment, si d'autres ressources ne peuvent être trouvées au delà de celles qui sont escomptées, une réduction des décaissements réels qui, pour l'année 1953, calculés sur la base des crédits ordinaires et extraordinaires des projets de budget de l'exercice 1953 du Ministère de la Défense nationale et des engagements contractés antérieurement sur les crédits des exercices antérieurs, doivent être évalués à près de 24 milliards de francs si le programme militaire est exécuté dans son entièreté et sans étalement dans le temps.

Cette réduction des dépenses militaires a été fixée à 3 milliards de francs environ, étant entendu que le Gouvernement reverrait sa position si des moyens nouveaux de financement peuvent être trouvés, de quelque façon que ce soit, par l'augmentation de nos ressources propres ou par l'aide extérieure.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DALLE, B. Devaluatie en effecten. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, uitgegeven door de Sint-Ignatius Handelshogeschool en de Unie der Licentiaten van Sint-Ignatius, Anvers, VI, n° 2, avril 1952, pp. 84-98.*)

MOYEN, A.-F. Le rôle de l'enquête préalable dans la vente à tempérament. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 10, octobre 1952, pp. 656-658.*)

Quelques aspects de la situation monétaire. (*Bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, I, n° 4, octobre 1952, pp. 120-124.*)

2. BOURSE — EPARGNE

DALLE, B. Devaluatie en effecten. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, uitgegeven door de Sint-Ignatius Handelshogeschool en de Unie der Licentiaten van Sint-Ignatius, Anvers, VI, n° 2, avril 1952, pp. 84-98.*)

EYSKENS, G. De noodzakelijkheid van een investeringspolitiek. (*Tijdschrift voor Politiek, Brussel, II, n° 5, 15 octobre 1952, pp. 620-622.*)

La tendance des investissements et les besoins en matière de logements. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générales, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n° 10, octobre 1952, pp. 34-48.*)

VAN REEPINGHEN, P. Renaissance de l'épargne. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 41, 9 octobre 1952, pp. 2107-2110.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

BATY, V. Industries nouvelles en Belgique. (*L'Habitation, Revue d'Etude et d'Information de l'Institut national pour la Promotion de l'Habitation, Bruxelles, V, nos 7-8, septembre-octobre 1952, pp. 549-553.*)

La question des industries nouvelles. (*Fédération des Industries chimiques de Belgique, Bruxelles, V, n° 44, 17 novembre 1952, pp. 1555-1559.*)

Le revenu national du Grand-Duché de Luxembourg en 1950 et 1951. (*Luxembourg, Service d'Etudes et de Documentation économiques, Cahiers économiques du Service d'Etudes, n° 4, 1952, 146 p.*)

Les projets fiscaux en vue de la résorption du chômage structurel. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Verviers, Verviers, n° 10, octobre 1952, pp. 548-555.*)

Taxe à l'exportation (*Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Fabrimétal, Bruxelles, n° 331, 27 octobre 1952, p. 866.*)

TIBERGHIE, A. De bijbelasting. (*V.E.V. Berichten, Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 18, 15 octobre 1952, pp. 915-928.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIÈRES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

La perception des cotisations à la Sécurité sociale. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 16, 31 octobre 1952, pp. 1131-1132.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

BATY, V. Industries nouvelles en Belgique. (*L'Habitation, Revue d'Etude et d'Information de l'Institut national pour la Promotion de l'Habitation, Bruxelles, V, nos 7-8, septembre-octobre 1952, pp. 549-553.*)

EYSKENS, G. De bestrijding van de werkloosheid. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 5, 15 octobre 1952, pp. 615-618.*)

EYSKENS, G. De noodzakelijkheid van een investeringspolitiek. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 5, 15 octobre 1952, pp. 620-622.*)

La question des industries nouvelles. (*Fédération des Industries chimiques de Belgique, Bruxelles, V, n° 44, 17 novembre 1952, pp. 1555-1559.*)

La résorption du chômage en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VII, n° 44, 2 novembre 1952, pp. 341-342 et 348.*)

L'emploi et le chômage. Le chômage et le placement en août 1952. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LIII, n° 10, octobre 1952, pp. 1121-1132.*)

Les projets fiscaux en vue de la résorption du chômage structurel. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Verviers, Verviers, n° 10, octobre 1952, pp. 548-555.*)

Le volume de l'emploi au quatrième trimestre de 1951. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LIII, n° 10, octobre 1952, pp. 1133-1156.*)

PERSOONS, F. Le chômage n'est pas un problème si simple. (*Moniteur textile, Revue économique et technique des Industries textiles, Bruxelles, XIV, n° 11, novembre 1952, pp. 33-39.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CLAESSENS, H.-M. L'Union Européenne de Paiements. — Deux ans de fonctionnement et un nouveau départ. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 10, octobre 1952, pp. 644-651.*)

Could South America be included in the E.P.U.? (*The Statist, Londres, CLVI, n° 3895, 1^{er} novembre 1952, pp. 535-536.*)

HAFER, E. E.Z.U. — weit vom Ziel. (*Der Volkswirt, Wirtschafts- und Finanz-Zeitung, Francfort, VI, n° 44, 1^{er} novembre 1952, p. 5.*)

HOLTROP, N. Die heutigen Währungsprobleme Europas. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort, V, n° 21, 1^{er} novembre 1952, pp. 562-564.*)

La balance des paiements du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour 1951. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, I, n° 4, octobre 1952, pp. 109-119.*)

La convertibilité des monnaies. (*Union de Banques Suisses, Zurich, n° 3, octobre 1952, pp. 3-23.*)

LAGUNILLA INARRITU, A. El fondo monetario internacional. (*Comercio exterior, Mexico, II, n° 9, septembre 1952, pp. 329-333.*)

L'O.E.C.E. a-t-elle perdu sa raison d'être? (*L'Economie, Journal d'informations industrielles, financières et agricoles du monde entier, Paris, VIII, n° 372, 6 novembre 1952, pp. 7-8.*)

MAFFRY, A. Prospects for closing the dollar gap. (*Lloyds Bank Review, Londres, octobre 1952, pp. 1-16.*)

SEDILLOT, R. Le Fonds Monétaire International et son rapport de Mexico. (*Banque, Revue du banquier, de son personnel et de sa clientèle, Paris, XXI, n° 76, octobre 1952, pp. 605-607.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

Après comme avant. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 16, 31 octobre 1952, pp. 1101-1102.*)

Benelux. (*Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Fabrimétal, Bruxelles, n° 331, 27 octobre 1952, pp. 864-866.*)

Benelux après la Conférence du Zoute. (*Moniteur textile, Revue économique et technique des Industries textiles, Bruxelles, XIV, n° 11, novembre 1952, pp. 1-2.*)

Benelux et le protectionnisme agricole de la Belgique. (*Moniteur textile, Revue économique et technique des Industries textiles, Bruxelles, XIV, n° 11, novembre 1952, p. 5.*)

Benelux ou l'enfantement laborieux. (*L'Appréciation politique et économique, Bruxelles, XLII, 25 octobre 1952, pp. 4-5.*)

CAIZZI, B. et AMEYE, M. C. L. Benelux. Organisation et perspectives. (*Genève, Editions Radar, s.d., 34 p.*)

CLAESSENS, H.-M. Le dernier mot est à la persévérance. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 44, 30 octobre 1952, pp. 2231-2234.*)

de KEIJSER, J. L'importance des échanges entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. (*Revue commerciale Pays-Bas — Belgique — Luxembourg, édition spéciale publiée à l'occasion du cinquantenaire de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 11, novembre 1952, pp. 39-52.*)

DEVERS, J. La situation économique de la Hollande. (*Revue commerciale Pays-Bas — Belgique — Luxembourg, édition spéciale publiée à l'occasion du cinquantenaire de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 11, novembre 1952, pp. 21-27.*)

Grandeur et misères de Benelux. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 15, 15 octobre 1952, pp. 1015-1030.*)

La conférence Benelux du Zoute. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 16, 31 octobre 1952, pp. 1103-1108.*)

L'agriculture est-elle mieux protégée que l'industrie? (*L'Agriculteur, organe des gildes wallonnes affiliées au Boerenbond belge, Louvain, LVI, n° 43, 26 octobre 1952, pp. 1-2.*)

La Hollande et le Benelux. (*Journal des Finances, Paris, LXXXV, n° 43, 24 octobre 1952, p. 1019.*)

SMETS, J. Benelux en marche. (*Revue commerciale Pays-Bas — Belgique — Luxembourg, édition spéciale publiée à l'occasion du cinquantenaire de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 11, novembre 1952, p. 18-20.*)

VAN DIERENDONCK, J.-E. Komt er een « miracle Benelux »? (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1847, 15 octobre 1952, pp. 784-786.*)

VREDEGOOR, H.-W.-J.-A. Versterking van de Belgische internationale concurrentiepositie als voorwaarde voor « un miracle Benelux ». (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1848, 22 octobre 1952, pp. 805-808.*)

WENTHOLT, W. Vraagstukken rondom de Benelux-samenwerking. (*Amsterdam, Wentholt, 1952, 16 p.*)

9. LE PLAN SCHUMAN

ALS, R. Le plan Schuman dans la perspective luxembourgeoise. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 152, août-septembre-octobre 1952, pp. 664-669.*)

COKER, J.-A. Steel and the Schuman Plan. (*Economic Geography, Worcester, XXVIII, n° 4, octobre 1952, p. 283-294.*)

CRESPIN, L. L'importance de la houille et de nos charbonnages dans l'économie de la Belgique. (*Chambre de Commerce de Bruxelles, Bulletin officiel hebdomadaire, Bruxelles, LXIX, n° 39, 7 novembre 1952, pp. 865-873.*)

De kolenprijzen en de a.s. « marché unique ». (*Documentatie, sociaal, economisch, fiscaal, La Haye, XII, n° 45, 6 novembre 1952, pp. 355-356.*)

FILIPPI, J. L'Europe de la liberté et l'Europe des autorités. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 152, août-septembre-octobre 1952, pp. 715-719.*)

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. (*L'Economie, Journal d'Informations industrielles, financières et agricoles du monde entier, Paris, VIII, n° 372, 6 novembre 1952, pp. 14-20.*)

La mise en valeur des réserves houillères limbourgeoises. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VII, n° 46, 16 novembre 1952, pp. 357-358 et 363.*)

MEEUS, M. Le plan Schuman : une expérience qui doit réussir. (*Revue Commerciale de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, n° 10, octobre 1952, pp. 7-10.*)

VAN LANDER, E. La mise en application du plan Schuman. (*Société Belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 152, août-septembre-octobre 1952, pp. 727-731.*)

10. GENERALITES

Aperçu de la situation économique en septembre 1952. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 41, 9 octobre 1952.*)

New phase in Belgium. (*The Statist, Londres, CLVI, n° 3894, 25 octobre 1952, p. 504; n° 3895, 1^{er} novembre 1952, p. 537.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi organique du 12 juillet 1952

de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux. — Erratum (Moniteur, 6-7 octobre 1952, p. 7326).

Arrêté royal du 17 octobre 1952

pris en exécution de l'arrêté royal n° 81 du 28 novembre 1939, portant organisation de l'aide aux industries nouvelles (Moniteur, 23 octobre 1952, p. 7750).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat pour le remboursement de prêts consentis par des institutions publiques de crédit, prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté royal n° 81 du 28 novembre 1939, ne peut être octroyée qu'aux entreprises établissant en Belgique des industries nouvelles, susceptibles de favoriser de façon déterminante, soit de grands intérêts économiques ou sociaux, soit la défense du territoire.

Art. 2. — Au sens du présent arrêté, il faut entendre par :

1^o industrie nouvelle :

la production de marchandises qui ne sont pas fabriquées en Belgique sur une échelle industrielle ou de marchandises qui y seront obtenues par des procédés nouveaux.

Peuvent seuls être pris en considération, les procédés nouveaux qui sont de nature soit à réduire sensiblement le prix de revient, soit à améliorer de manière notable la qualité, soit à substituer dans une mesure importante des matières d'origine belge ou congolaise à des matières importées de l'étranger ;

2^o grands intérêts économiques ou sociaux :

des intérêts tels que :

a) l'utilisation plus rationnelle des ressources économiques du pays ;

b) l'amélioration de la balance commerciale ;

c) la politique de l'emploi, soit sur le plan national, soit sur le plan régional ;

d) l'amélioration des conditions de travail.

Art. 3. — Le montant total des crédits auxquels l'Etat peut accorder sa garantie ne peut dépasser deux milliards de francs, en ce compris les intérêts, frais et accessoires afférents à ces crédits.

Art. 4. — Les entreprises auxquelles les institutions publiques de crédit ont refusé des crédits et qui désirent obtenir la garantie de l'Etat, invitent ces institutions à soumettre leur dossier au Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et leur transmettent une demande à cette fin. Elles joignent à leur demande, en double exemplaire, un exposé tendant à démontrer qu'elles remplissent les conditions prévues aux articles 1 et 2, ainsi qu'une déclaration autorisant le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le Ministre des Finances à faire procéder, aux frais de l'entreprise, à toute expertise estimée nécessaire à l'examen de la demande.

Les institutions publiques de crédit donnent suite à l'invitation des entreprises requérantes en faisant parvenir leur dossier au Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes dans le plus bref délai.

Art. 5. — Les conditions auxquelles l'Etat accorde sa garantie de bonne fin font l'objet de conventions établies entre l'Etat et chacune des institutions publiques de crédit intéressées. Ces conventions détermineront les clauses qui devront figurer dans les contrats.

Il y sera prévu que tout contrat contient une clause en vertu de laquelle les entreprises bénéficiaires des crédits garantis par l'Etat sont tenues de fournir au Ministre des Finances et au Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes les renseignements nécessaires à la sauvegarde des intérêts de l'Etat.

Il y sera également prévu que tout contrat contient une clause en vertu de laquelle les entreprises ne peuvent, sans l'autorisation du Ministre des Finances, engager en garantie aucun de leurs biens avant le remboursement intégral du crédit garanti par l'Etat ; cette disposition ne vise toutefois pas les garanties constituées pour sûreté d'opérations de crédit à court terme, telles que l'escompte et le warrant, conclues conformément aux usages commerciaux.

Ces conventions détermineront également les documents que l'institution publique de crédit fera parvenir au Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes en transmettant la demande de l'entreprise.

Art. 6. — Les décisions octroyant la garantie de l'Etat sont prises par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres sur rapport motivé du Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes ou du Ministre de la Défense nationale.

La garantie de l'Etat est limitée au montant et à la durée indispensables à l'entreprise bénéficiaire pour atteindre l'objet en vue duquel le crédit est demandé.

Art. 7. — Le Ministre des Finances, le Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes et le

Ministre de la Défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 8. — L'arrêté du Régent du 27 décembre 1947, modifié par l'arrêté du Régent du 18 mai 1949, est abrogé; toutefois, ces arrêtés continuent à régir les opérations traitées avant la date de mise en vigueur du présent arrêté.

Art. 9. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Protocole additionnel,
signé à Bruxelles, le 7 février 1952, en vue de préciser l'application des articles 5 et 11 de la Convention entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ayant pour but d'éviter la double imposition en matière d'impôts directs et de garantir l'assistance réciproque des deux pays pour le recouvrement de ces impôts, signée à Bruxelles, le 9 mars 1934 (Moniteur, 8 octobre 1952, p. 7352).

Arrêté ministériel du 11 octobre 1952
relatif à un emprunt de cinq cents millions de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par

la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur, 16 octobre 1952, p. 7583).

Arrêté royal du 17 octobre 1952
pris en exécution de l'arrêté royal n° 81 du 28 novembre 1939, portant organisation de l'aide aux industries nouvelles (Moniteur, 25 octobre 1952, p. 7750) (Voir texte, rubrique I.)

Arrêté royal du 28 octobre 1952
prorogeant la date des souscriptions visées à l'arrêté royal du 15 septembre 1952 (Moniteur, 31 octobre 1952, p. 7926).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 1^{er} septembre 1952
complétant l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1951, concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur, 3 octobre 1952, p. 7494).

Arrêté royal du 18 octobre 1952
modifiant l'arrêté royal du 25 mars 1952 organisant le contrôle des semences et des plants agricoles et horticoles (Moniteur, 24 octobre 1952, p. 7783).

Arrêté ministériel du 23 octobre 1952
portant réglementation du transport et du colportage des volailles (Moniteur, 30 octobre 1952, p. 7907).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 12 juillet 1952
ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de l'asbeste-ciment (Moniteur, 6-7 octobre 1952, p. 7324).

Arrêté royal du 12 juillet 1952
ordonnant une statistique annuelle de la production dans les fileteries (Moniteur, 23 octobre 1952, p. 7738).

Arrêté royal du 26 juillet 1952

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la filature du coton (Moniteur, 11 octobre 1952, p. 7468).

Arrêté ministériel du 14 août 1952

relatif à la fabrication et à l'usage de certains aciers contenant du nickel et du molybdène. — Erratum (Moniteur, 12 octobre 1952, p. 7506).

Arrêté ministériel du 21 septembre 1952

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 11 octobre 1952, p. 7467).

Arrêté ministériel du 29 septembre 1952

relatif à l'interdiction d'usage du cuivre et d'alliage de cuivre (Moniteur, 2 octobre 1952, p. 7166).

Arrêté ministériel du 21 octobre 1952

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 31 octobre 1952, p. 7935).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Convention internationale (n° 100)

concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, adoptée à Genève, le 29 juin 1951, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trente-quatrième session (Moniteur, 23 octobre 1952, p. 7730).

Arrêté royal du 5 septembre 1952

classant la fabrication de l'acide citrique parmi les industries visées au titre I^{er}, chapitre II, du règlement général pour la protection du travail (Moniteur, 3 octobre 1952, p. 7190).

Arrêté royal du 17 octobre 1952

pris en exécution de l'arrêté royal n° 84 du 28 novembre 1939, portant organisation de l'aide aux industries nouvelles (Moniteur, 23 octobre 1952, p. 7750). (Voir texte, rubrique I.)

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 26 septembre 1952

*relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur, 1^{er} octobre 1952, p. 7139).
Cet arrêté concerne les plants de pommes de terre.*

Arrêté royal du 1^{er} octobre 1952

portant approbation du règlement relatif à la clôture douanière des bâtiments du Rhin (Moniteur, 5 octobre 1952, p. 7274).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi organique du 12 juillet 1952

de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux — Erratum (Moniteur, 6-7 octobre 1952, p. 7326).

fice régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 4 octobre 1952, p. 7225).

Arrêté ministériel du 30 septembre 1952

relatif aux taux des frets à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Of-

Arrêté ministériel du 11 octobre 1952

abrogeant l'arrêté ministériel du 30 juillet 1855 relatif au régime spécial d'importation pour les marchandises arrivant par les bateaux à vapeur (Moniteur, 24 octobre 1952, p. 7778).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 12 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 6 juin 1952 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la province d'Anvers, relative à l'octroi d'une indemnité exceptionnelle aux travailleurs du commerce de charbon de la province d'Anvers (Moniteur, 3 octobre 1952, p. 7206).

Arrêté royal du 12 septembre 1952

rendant obligatoire la décision en date du 20 août 1952 de la Commission paritaire nationale des entreprises de battage concernant la fixation des salaires minima (Moniteur, 3 octobre 1952, p. 7207).

Arrêté royal du 20 septembre 1952

rendant obligatoires les décisions du 2 juillet 1952 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles, relatives à la fixation du salaire pour les travaux saisonniers de la moisson 1952, ainsi qu'au rattachement du salaire pour les travaux saisonniers des moissons futures à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 3 octobre 1952, p. 7208).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 17 juin 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des ports, relative au rattachement du barème des salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 9 octobre 1952, p. 7397).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 18 juin 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant l'octroi de primes exceptionnelles aux travailleurs occupés dans les exploitations forestières et dans les entreprises de production de bois de mines dans les scieries et le commerce du bois (Moniteur, 9 octobre 1952, p. 7399).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoires les décisions du 2 avril 1952 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles relatives à la fixation du salaire pour la mise à distance, le démariage et le binage des betteraves sucrières de la campagne 1952, ainsi qu'au rattachement du salaire des campagnes 1953

et suivantes à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 11 octobre 1952, p. 7488).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 4 août 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la coiffure, concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie de la coiffure (Moniteur, 12 octobre 1952, p. 7510).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoires les décisions en date du 20 mai 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, relatives aux salaires dans l'industrie de la fabrication de courroies et articles industriels en cuir, y compris l'industrie de la fabrication de selles, équipements militaires et articles de sport (Moniteur, 12 octobre 1952, p. 7511).

Arrêté royal du 29 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 7 juillet 1952 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de charbon de la province de la Flandre orientale, portant dérogation aux décisions du 10 janvier 1952, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 19 avril 1952 et concernant la fixation des salaires minima et des conditions de travail ainsi que le rattachement des salaires minima à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 12 octobre 1952, p. 7514).

Arrêté royal du 1^{er} octobre 1952

rendant obligatoires les décisions du 12 mai 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie, relatives à la fixation des salaires minima du personnel salarié naviguant à bord de remorqueurs affectés au service de bâtiments de navigation intérieure, au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume ainsi qu'à la modification de la décision du 30 décembre 1947, ratifiée par l'arrêté du Régent du 22 juin 1949 instituant le repos dominical pour les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur, 11 octobre 1952, p. 7490).

X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 29 septembre 1952

fixant, pour les ouvriers mineurs italiens, des modalités spéciales d'emploi des titres de voyage gra-

tuits délivrés à l'occasion des vacances annuelles (Moniteur, 27-28 octobre 1952, p. 7855).

Arrêté ministériel du 10 octobre 1952

fixant les taux forfaitaires de rémunération à prendre en considération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale, dues par les ouvriers et les employeurs des entreprises agricoles (Moniteur, 16 octobre 1952, p. 7604).

Arrêté royal du 14 octobre 1952

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur, 24 octobre 1952, p. 7784).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Loi du 1^{er} août 1952

modifiant la loi du 1^{er} octobre 1947 relative à la réparation des dommages de guerre aux biens privés. — Errata (Moniteur, 12 octobre 1952, p. 7506).

Accord entre la Belgique et le Luxembourg

en matière d'indemnisation réciproque des dommages de guerre aux biens privés, conclu par échange de lettres, signé à Luxembourg, le 26 septembre 1952 (Moniteur, 1^{er} octobre 1952, p. 7134).

Arrêté royal du 15 octobre 1952

fixant les coefficients de majoration en matière de réparation des dommages de guerre survenus aux locaux d'habitation (Moniteur, 31 octobre 1952, p. 7930).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE													CALL-MONEY		
	Escompte						Prêts et avances sur (*)							Mobilisation U. E. P. de comptes spéciaux U. E. P. (arrêté 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Acceptations de banques et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)	Autres effets publics				
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque												
1950 Moyenne annuelle....	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(1)5,—	5,17	—	1,25	1,25	
1951 Moyenne annuelle....	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,60	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Moyennes mensuelles :																
1951 Juillet (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Novembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Décembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
1952 Janvier	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Février	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Mars	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Avril	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Mai	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Juin	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Juillet	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25	
Août	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25	
Septembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25	

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.

(1) Moyenne des sept premiers mois.

(*) Quotité de l'avance en septembre 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire 1 ^{re} série	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		

4

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr.	50.001 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
						(1)	(2)	(3)	
1950 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

Depuis mars 1952, avec effet au 1^{er} janvier 1952, sauf pour les comptes liquidés depuis cette dernière date : (1) jusqu'à 75.000 francs — (2) de 75.001 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1950 30 décembre	248/0	35	112.11	450/9	70,00	80,00	187. 2	90
1951 31 décembre	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
Moyennes mensuelles :								
1951 Juillet	248/0	35	113. 3	452/9	78,50	90,16	194. 9	93
Août	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91
Septembre	248/0	35	111. 2	444/6	78,50	90,16	187. 7	90
Octobre	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185. 5	89
Novembre	248/0	35	107. 8	430/0	77,00	88,00	185. 0	89
Décembre	248/0	35	105. 6	421/6	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février	248/0	35	104. 3	416/9	77,00	88,00	190. 0	91
Mars	248/0	35	89. 5 (2)	357/3	77,00	88,00	154. 6 (2)	75
Avril	248/0	35	90.13	363/2	77,00	88,00	160. 2	77
Mai	248/0	35	91. 3	364/9	74,89	85,44	164. 3	79
Juin	248/0	35	88. 1	352/3	72,50	82,75	153.14	74
Juillet	248/0	35	89.10	358/6	72,62	82,89	159. 7	77
Août	248/0	35	91. 3	364/9	73,00	83,25	160. 9	77
Septembre	248/0	35	90. 8	362/0	73,00	83,25	160.15	77

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Moyennes du 17 au 31 mars 1952, les marchés ayant été clos du 4 au 15 mars 1952.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 OCTOBRE 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVISES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69
1 Deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos
1950 Moyenne annuelle	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)		
1951 Moyenne annuelle	1.155,38	50,34	14,27	47,76		
Moyennes mensuelles :						
1951 Août	1.146,85	50,28	14,22	47,50		
Septembre	1.147,23	50,32	14,21	47,61		
Octobre	1.152,10	50,40	14,27	47,99		
Novembre	1.147,18	50,40	14,30	48,32		
Décembre	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)	
1952 Janvier	1.143,28	50,40	14,28	50,12	140,02	
Février	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63	
Mars	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69	
Avril	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03	
Mai	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98	
Juin	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91	
Juillet	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (4)
Août	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—
Septembre	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99
Octobre	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(4) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		3 juin 1952	1 ^{er} juillet 1952	1 ^{er} août 1952	1 ^{er} sept. 1952	1 ^{er} octobre 1952
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 1/2 %	100,—	53,20	53,20	53,10	53,15	53,40
Dette 3 % 2 ^e série (1) (2)	100,—	87,65	87,65	87,60	87,70	88,05
Dette 3 1/2 % 1937 (1) (2)	100,—	78,95	79,—	79,15	79,15	79,25
Dette 3 1/2 % 1943 (1) (2)	100,—	76,65	76,60	77,—	77,15	77,25
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (pair) 3 1/2 %	100,—	—	—	99,40	99,80	99,80
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (impair), 3 1/2 %	100,—	—	—	98,25	98,55	98,75
Dette unifiée 4 %	100,—	88,65	88,45	89,—	89,45	89,85
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	86,65	86,50	87,50	88,—	88,15
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,75	96,75	96,80	96,85	97,15
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	—	—	—	—	96,50
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	107,—	107,—	107,—	107,—	107,—
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	104,50	103,85	104,80	104,80	105,50
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	99,45	99,20	99,65	100,—	100,15
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	99,95	99,95	100,—	100,20	100,85
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	101,75	101,75	102,80	102,65	102,40
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	97,85	97,—	98,30	99,—	99,10
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.003,—	1.004,—	1.010,—	1.008,—	1.016,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	461,—	463,—	467,—	468,—	471,—
Emprunts à lots 1941 (3 1/2 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	894,—	890,—	892,—	899,—	908,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	478,—	481,—	482,—	482,—	485,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	983,—	984,—	985,—	985,—	988,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.000,—	1.001,—	1.002,—	1.003,—	1.004,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.004,—	1.004,—	1.008,—	1.010,—	1.010,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	547,—	547,—	541,—	554,—	558,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	536,—	539,—	541,—	544,—	549,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	444,—	440,—	437,—	442,—	449,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	62,45	62,35	62,40	62,35	62,50
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	97,40	97,45	98,10	98,35	98,40
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 (2)	100,—	—	—	96,95	97,—	97,05
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 %, 2 ^e série 1950 (2)	100,—	95,55	95,90	96,90	97,35	97,30
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 (2)	100,—	—	—	96,25	97,—	97,05
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,05	96,10	96,40	96,55	96,75
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 (2)	100,—	96,05	96,10	96,80	97,—	97,05
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>						
100,—	212,—	210,—	209,—	210,—	209,—	—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,10	70,—	70,—	70,—	70,10
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	92,70	92,70	92,75	92,80	92,85
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	82,90	83,—	83,—	83,—	83,85
Dette coloniale 1950-60, 4 % (2)	100,—	100,60	99,45	99,45	99,65	99,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	101,15	101,—	101,40	101,60	102,—

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

(4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15 Source: Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Tristes d'entr. de tramways et d'électricité	Entrrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1952 1 ^{er} septembre	100	100	100	101	102	100	103	94	99	101	99	97	102	97	98	101	104
1 ^{er} octobre	98	102	98	96	95	95	100	96	94	96	95	95	98	98	97	99	99
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1951 1 ^{er} août	205	168	107	60	84	176	193	227	169	230	89	119	191	212	401	151	182
3 septembre	214	178	108	71	89	182	198	254	175	240	90	119	191	212	422	158	185
1 ^{er} octobre	223	187	108	72	90	187	204	266	181	262	93	114	204	225	440	153	197
2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 ^{er} février	254	225	128	81	110	209	228	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	280	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 ^{er} avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	264	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 ^{er} juillet	228	207	115	67	92	188	201	280	175	228	66	67	186	174	466	139	236
1 ^{er} août	237	220	120	71	95	195	209	296	182	242	67	75	194	185	482	141	241
1 ^{er} septembre	236	219	120	72	97	195	216	278	181	245	66	73	197	180	474	142	250
1 ^{er} octobre	231	224	118	69	92	186	216	266	170	234	63	69	194	177	462	141	248

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet.....	22	15	14	1.082	1.394	1.097	1.408
Août.....	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 1 ^{er} août.....	86,15	91,45	90,01	86,18	93,85	4,64	4,37	4,44	4,65	4,80	92,04	4,75
3 septembre ..	86,65	91,40	89,70	86,06	95,01	4,62	4,38	4,46	4,60	4,74	92,78	4,71
1 ^{er} octobre ...	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre ...	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre ...	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier.....	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 ^{er} février.....	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	p 4,59	p 4,53	p 4,75	p 93,87	p 4,73
3 mars.....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 ^{er} avril.....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai.....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin.....	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71
1 ^{er} juillet.....	88,45	92,70	p 87,31	p 88,60	p 94,96	4,52	4,32	p 4,58	p 4,51	p 4,74	p 94,10	p 4,72
1 ^{er} août.....	89,—	92,75	p 87,42	p 89,75	p 96,10	4,49	4,31	p 4,58	p 4,46	p 4,68	p 95,01	p 4,68
1 ^{er} septembre ..	89,45	92,80	p 87,51	p 89,73	p 95,90	4,47	4,31	p 4,57	p 4,46	p 4,69	p 95,01	p 4,67
1 ^{er} octobre.....	89,85	92,85	p 87,71	p 90,28	p 95,645	4,45	4,31	p 4,56	p 4,43	p 4,70	p 94,95	p 4,68

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'ORIGINALES		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1950.....	2.303	1.490	1.382	780	5.815	7.921	7.219	53	1.066	10.477	2,6	1.142	6.378	2.148
1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.196	5.731	92	2.563	10.184	113,1	1.348	3.876	4.443
1951 7 premiers mois	1.062	732	678	443	3.859	3.300	2.981	25	1.472	5.504	107,4	527	1.068	2.743
1952 7 premiers mois	1.306	1.070	896	479	7.236	5.306	4.715	24	2.112	8.488	39,8	646	3.550	3.562
1951 Juin	146	111	103	84	974	974	943	3	33	1.118	0,1	73	821	185
Juillet	121	154	147	59	118	159	151	2	60	373	0,7	116	119	124
Août	134	72	68	27	46	89	86	3	42	203	0,1	51	60	85
Septembre ..	118	124	95	51	199	363	351	3	125	612	1,0	148	233	191
Octobre	156	95	85	67	238	370	354	2	65	530	—	35	307	162
Novembre...	147	138	94	66	153	182	162	4	185	505	0,7	71	121	250
Décembre ..	219	263	241	145	1.312	1.892	1.797	—	—	2.155	4,0	188	1.517	337
1952 Janvier ..	200	129	124	45	2.590	1.209	964	3	1.160	2.498	0,5	86	708	1.455
Février	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai	168	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	564
Juin	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	187	116
Juillet	173	176	158	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août	p	112	104			236	233		26	374		68	213	82

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1950.....	92	1.180	974	71	1.275	1.337	1.123	2	27	2.544	53,8	710	474	994
1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.526
1951 6 premiers mois	83	1.462	830	27	765	788	685	—	—	2.250	10,5	576	82	887
1952 6 premiers mois	110	697	433	51	1.085	1.405	713	1	50	2.152	39,1	225	128	882
1951 Mai	13	65	54	4	340	276	241	—	—	341	10,5	45	4	256
Juin	13	144	95	3	39	171	166	—	—	315	—	27	141	93
Juillet	15	276	86	9	204	189	189	—	—	485	—	13	151	111
Août	18	507	397	5	96	48	48	—	—	555	0,2	319	3	123
Septembre ..	12	82	67	9	150	236	143	1	20	338	—	55	113	62
Octobre	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre...	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	96
Décembre ..	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier ..	15	85	76	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	183
Février	23	188	154	14	206	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet ...p		27	15			346	119	—	—	373	—	—	10	124

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17

(milliers de francs)

MAI 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈRES				DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes				RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporation de réserves Réévaluation de l'immobilisé Apports de créances	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								par actions	de personnes			Nomb.	Mon- tant	Nomb.	Mon- tant		
							par actions	de personnes	par actions	de personnes													

Détail des émissions

Banques, soc. financières...						1	200.000	125.000	125.000																
Sociétés commerciales...	4	46.000	10.500	10	29.079	20.029	5	39.400	43.850	27.850															
Sociétés industrielles...	1	3.000	3.000	2	7.000	3.000	6	210.200	163.800	163.800				2.001	7.475		23.700								
Mines...				1	3.000	3.000	1	200.000	500.000	100.000					1.500		68.000	1	1.750						
Construction, bâtiments...	1	4.000	4.000	1	500	500	1	1.000	3.000	2.100							750								
Sociétés agricoles...	1	6.000	6.000																						
Transports...				1	1.707	1.707									1.707										
Services publics...																									
Divers...																									
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750				2.001	10.682		92.450	1	1.750						

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins...				2	1.500	1.500																			
de 1 à 5 millions...	2	7.000	7.000	12	29.786	24.736	4	4.400	8.850	7.950															
de 5 à 10 millions...	4	32.000	12.500	1	10.000	2.000	2	9.200	14.800	14.800															
de 10 à 20 millions...	1	20.000	4.000				2	36.000	38.000	22.000															
de 20 à 50 millions...							4	201.000	149.000	149.000															
de 50 à 100 millions...																									
plus de 100 millions...							2	400.000	625.000	225.000															
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750				2.001	10.682		92.450	1	1.750						

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge...																									
Sociétés de droit congolais	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750															
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750				2.001	10.682		92.450	1	1.750						

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

(milliers de francs)

JUIN 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES					DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes				RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes	
	par actions			de personnes			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporation de réserves Réévaluation de l'immobilisé Apports de créances	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés	par actions			de personnes	Nomb.	Mon- tant	Nomb.			Mon- tant
							par actions	de personnes	Nomb.	Mon- tant														

Détail des émissions

Banques, soc. financières...				2	1.250	1.050																					
Sociétés commerciales...	1	4.250	4.250	10	7.550	6.630	2	158.675	80.325	80.325				1.750	650								1	1.250			
Sociétés industrielles...	2	7.500	5.850	2	2.700	2.700	2	70.000	80.000	80.000				2.500	1.200							1	500				
Mines.....																											
Construction, bâtiments.				1	250	250	1	15.000	20.000	4.000																	
Sociétés agricoles.....				1	4.000	3.870	1	6.950	50	50					3.750								30				
Transports.....																											
Services publics.....															1.000												
Divers.....				1	2.000	2.000																					
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375				4.250	6.600							2	1.750				

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins.....				11	5.750	4.630	3	7.450	1.670	1.670					650									1	500			
de 1 à 5 millions.....	2	5.750	4.850	6	12.000	11.870								1.750	5.950								1	1.250				
de 5 à 10 millions.....	1	6.000	5.250											2.500														
de 10 à 20 millions.....							1	15.000	20.000	4.000																		
de 20 à 50 millions.....																												
de 50 à 100 millions.....							2	228.175	158.705	158.705																		
plus de 100 millions.....																												
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375				4.250	6.600								2	1.750				

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge.....																													
Sociétés de droit congolais	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375				4.250	6.600								2	1.750					
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375				4.250	6.600								2	1.750					

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

JUIN 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			RÉDU- CTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes (sociétés en command. par actions (sociétés de personnes à responsab. limitée))					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Aug- menta- tions de capital	Incorpore- tions de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Nombre	Montant nominal			de personnes à responsabilité limitée	Constitutions de sociétés	anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Montant
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant														
Banques	—	—	—	—	—	1	10.000	2.500	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières et immobilières	10	7.221	7.221	—	—	4	36.630	25.129	13.770	—	—	—	—	—	—	6.700	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de détail	3	2.300	584	17	3.135	3.035	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. de gros et commerce extérieur	13	6.940	5.990	31	10.105	8.473	14	32.650	13.800	13.400	—	—	—	7	1.839	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fabrications métalliques	3	1.600	1.600	5	960	715	5	5.750	6.830	6.130	1	10.000	—	3.874	5.034	700	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgie du fer	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.465	488	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie textile	6	16.230	10.714	9	7.100	6.952	6	10.741	29.630	29.630	—	—	—	9.215	4.747	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries alimentaires	—	—	—	1	804	702	2	3.505	10.995	10.995	—	—	—	—	201	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du bois	1	425	425	3	730	730	3	1.700	10.500	10.500	—	—	—	423	720	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie chimique	3	5.425	3.425	—	—	—	1	312.000	96.000	96.000	—	—	—	2.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du verre	—	—	—	1	500	500	2	880	2.050	2.050	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	2	5.300	5.300	3	1.280	1.280	2	2.225	2.050	2.050	—	—	—	3.209	1.163	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	1	50	50	2	250	250	3	27.000	11.400	11.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tourisme	1	1.350	1.350	5	735	605	1	100	400	400	—	—	—	—	449	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	2	300	300	11	865	732	—	—	—	—	—	—	—	—	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	1	50	50	2	2.500	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	2	1.600	1.600	7	3.685	3.480	4	5.550	5.700	3.350	—	—	—	1.600	2.120	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	1	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	1	104	104	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	1	500	500	13	4.635	4.635	—	—	—	—	—	—	—	470	3.623	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agric., hort., pêche, élevage	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	1.090	1.038	5	1.400	1.400	3	48.500	27.500	23.500	1	25.000	—	1.012	1.200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2	35.000	—	24.454	21.774	9.712	166.502	60	33.055	1	4.000	5	1.800	—	—	

(1) Coopératives : 10 sociétés constituées au capital minimum de 1.014.600 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 265.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

JUILLET 1952.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions				
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
							Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre		Montant											
Banques	—	—	—	—	—	1	35.000	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Assurances	—	—	—	—	—	1	10.001	10.001	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Opérations financières et immobilières	5	17.350	16.950	2	200	200	271.250	181.780	169.780	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Commerce de détail	2	600	600	16	4.858	4.316	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Comm. de gros et comm. extérieur	18	8.280	7.480	21	15.566	15.421	12	25.800	24.500	20.280	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Fabrications métalliques	10	18.870	16.425	9	5.780	5.430	8	8.600	16.800	14.725	1	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Métallurgie du fer	1	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie textile	2	12.000	7.249	10	11.755	11.597	6	11.400	79.900	78.740	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industries alimentaires	4	13.600	12.300	4	8.750	8.326	1	3.200	8.800	8.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie du bois	—	—	—	5	2.165	2.165	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie chimique	1	100	100	1	5.000	5.000	1	50	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Cuir	—	—	—	1	450	450	1	2.000	2.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Papier et imprimerie	1	1.500	1.500	7	5.176	3.938	3	7.660	22.590	22.590	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Transport	3	1.200	1.200	2	210	210	4	20.460	46.263	45.263	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Tourisme	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Intermédiaires	5	2.250	650	3	300	150	3	210	3.390	3.390	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Déchets et matières de récupération	—	—	—	1	500	340	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Constructions	1	300	300	3	3.400	3.400	4	3.050	5.450	5.210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Ciment et industries connexes	2	8.000	7.200	1	480	480	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Carrières	—	—	—	2	200	200	1	100	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Industrie du diamant	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Editions, librairies, presse	1	4.000	1.488	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Films, théâtres, attractions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Artisanat	2	1.100	990	15	2.310	2.173	4	7.300	2.455	1.995	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Divers non dénommés	4	3.240	3.240	5	1.400	1.180	2	11.600	19.900	19.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
TOTAUX	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3	85.000	—	7.763	52.341	48.838	9.806	202.298	59	28.194	1	4.250	1	2.000

(1) Coopératives : 12 sociétés constituées au capital minimum de 2.000.000 de francs; 7 sociétés dissoutes au capital minimum de 222.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant	Montant	

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUIN 1952.

Belgique	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2	35.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2	35.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	43	19.150	18.038	110	25.608	24.113	27	22.950	15.235	14.595	—	—	—	—	22.551	5.192	16.995	—	1.800
de 1 à 5 mill.	9	20.275	15.159	6	10.830	9.630	18	76.540	53.419	45.040	—	—	—	—	15.689	21.580	10.560	4.000	—
de 5 à 10 mill.	—	—	—	—	—	—	5	40.441	35.830	35.830	1	10.000	—	—	6.700	23.730	5.500	—	—
de 10 à 20 mill.	1	12.000	8.000	—	—	—	3	48.800	46.800	37.010	—	—	—	—	7.000	20.000	—	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	312.000	96.000	96.000	—	—	—	—	—	96.000	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2	35.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUILLET 1952.

Belgique	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3	85.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3	85.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	45	19.670	15.615	93	25.850	23.188	29	19.073	10.603	8.843	—	—	—	—	19.132	5.311	13.037	—	—
de 1 à 5 mill.	11	26.620	20.708	16	30.900	30.462	19	21.050	52.700	46.305	—	—	—	—	48.049	28.037	15.157	4.250	2.000
de 5 à 10 mill.	3	24.500	24.500	2	12.000	11.576	6	252.200	52.300	52.300	—	—	—	—	16.943	43.450	—	—	—
de 10 à 20 mill.	3	36.600	31.849	—	—	—	5	71.501	79.501	75.500	2	35.000	—	263	26.861	35.000	—	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	2	67.500	43.000	31.000	1	50.000	—	7.500	—	20.500	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	10.000	70.000	70.000	—	—	—	—	—	70.000	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	210.000	140.000	140.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3	85.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

18
19
20

PÉRIODES	en	
	Belgique	à l'étranger
	millions de francs	millions
1950	9.477	fr. s. 60
1951	10.850	—
1951 Juillet	500	—
Août	500	—
Septembre	—	—
Octobre	1.250	—
Novembre	6.350	—
Décembre	—	—
1952 Janvier	—	—
Février	1.500	—
Mars	1.650	—
Avril	750	—
Mai	1.250	\$ U. S. 50
Juin	8.030	—
Juillet	—	—
Août	—	—
Septembre	400	fr. cong. 200

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1950	4.368.750	417.497	3.705.248
1951	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Juillet	428.156	324.901	276.606
Août	421.150	43.974	303.603
Septembre	466.096	304.138	183.257
Octobre	446.765	401.625	212.523
Novembre	370.949	31.435	194.674
Décembre	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier	380.767	182.260	265.257
Février	360.832	175.418	414.404
Mars	359.589	40.660	557.811
Avril	310.643	34.963	438.847
Mai	363.357	16.615	194.988
Juin	359.991	18.002	163.441
Juillet	438.259	21.042	253.358
Août	447.889	35.042	348.714
Septembre	511.489	33.085	161.436

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fr.
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Juillet	1.145.549
Août	899.345
Septembre	947.432
Octobre	1.077.094
Novembre	1.005.549
Décembre	1.046.305
1952 Janvier	1.135.671
Février	1.107.860
Mars	1.194.950
Avril	1.360.312
Mai	1.335.691
Juin	1.219.612
Juillet	1.340.196
Août	1.217.022
Septembre	1.236.472

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Depuis le 1^{er} juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure (2)	totale	intérieure	extérieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Juillet	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970
Septembre	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.186	250.661
Novembre	107.276	8.832	116.108	13.725	38.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier	105.232	8.803	114.085	13.761	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	18.985	261.977
Mai	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	19.518	264.000
Juin	108.957	8.761	117.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	19.642	263.985
Juillet	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	19.884	260.453
Août	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	20.586	263.763
Septembre	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	20.003	264.262

- (1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.
(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.
(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.
(4) Certificats à un an d'échéance au plus.
(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.
(6) Non compris la Dotation des Combattants

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1949 Mars	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.489	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191

- (1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.
(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.
(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III -- RENDEMENT DES IMPOTS

26

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.544 (2)	12.453	23.462	70.459 (2)	—
1951 Juillet.....	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.202 (2)
Août.....	1.925 (2)	1.008	1.767	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre.....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936 (2)
Novembre.....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre.....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier.....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859 (2)
Février.....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647 (2)
Mars.....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)
Avril.....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055 (2)
Mai.....	3.035 (2)	1.168	2.037	6.240 (2)	31.295 (2)
Juin.....	2.805 (2)	998	2.202	6.005 (2)	37.300 (2)
Juillet.....	4.549 (2)	1.186	1.987	7.722 (2)	45.022 (2)
Août.....	2.036 (2)	1.097	2.119	5.252 (2)	50.274 (2)
Septembre.....	1.998 (2)	1.222	1.790	5.010 (2)	55.284 (2)

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1952 pour les exercices 1951 et 1952
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		AOUT 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes.....	34.571 (2)	26.515	18.274 (2)	15.279	2.036 (2)
II. Douanes et accises.....	12.484	11.567	8.716	8.266	1.097
dont douanes.....	4.353	3.700	2.825	2.856	302
accises.....	7.285	7.781	5.423	5.345	748
taxes spéciales de consommat.	713		415		42
III. Enregistrement.....	23.355	20.116	16.713	14.715	2.119
dont enregistrement.....	2.040	2.000	1.434	1.318	131
successions.....	1.028	900	639	594	86
timbres et taxes assimilées...	20.088	17.000	14.478	12.581	1.885
Total...	70.410 (2)	58.198	43.703 (2)	38.260	5.252 (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 12.212		+ 5.443		

c) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1952 pour les exercices 1951 et 1952
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		SEPTEMBRE 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes.....	34.571 (2)	26.515	20.272 (2)	16.750	1.998 (2)
II. Douanes et accises.....	12.484	11.567	9.938	9.310	1.222
dont douanes.....	4.353	3.700	3.207	3.225	382
accises.....	7.285	7.781	6.206	6.015	783
taxes spéciales de consommat.	713		461		46
III. Enregistrement.....	23.355	20.116	18.503	16.517	1.790
dont enregistrement.....	2.040	2.000	1.594	1.459	160
successions.....	1.028	900	718	685	79
timbres et taxes assimilées...	20.088	17.000	16.010	14.126	1.532
Total...	70.410 (2)	58.198	48.713 (2)	42.577	5.010 (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 12.212		+ 6.136		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1^{er} janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en avril 1952

30

Source: Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	15	15	—	699.900	1.044.081	238.566	—	102.373	43.027	976
Assurances	21	21	—	102.750	52.283	35.070	—	15.179	2	—
Opérations financières et immobilières	231	179	52	1.954.183	2.910.608	277.325	10.139	211.102	1.027.553	48.648
Commerce de détail	59	47	12	123.517	14.420	16.918	838	6.862	52.000	3.206
Commerce de gros et commerce extérieur	430	351	79	707.136	587.383	179.278	16.233	52.920	10.110	1.075
Fabrications métalliques	234	198	36	1.907.283	1.138.734	310.317	16.210	135.955	73.325	3.981
Métallurgie du fer	20	16	4	245.972	85.455	39.142	913	16.189	246.799	11.889
Métaux non ferreux	7	3	4	91.775	4.656	417	834	152	14.309	755
Industrie textile	232	165	67	1.691.808	2.620.538	248.883	60.574	120.304	38.180	2.072
Industries alimentaires	159	118	41	1.389.221	1.010.836	171.159	22.947	109.084	119.833	7.213
Industrie du bois	50	43	7	118.480	63.263	17.216	868	2.076	2.140	119
Industrie chimique	84	68	16	1.344.973	1.120.182	256.209	12.767	156.403	157.024	8.883
Industrie du verre	15	10	5	27.743	87.304	28.256	1.691	26.472	—	—
Electricité	11	10	1	3.759.796	415.240	295.017	338	265.477	442.641	23.837
Gaz	11	11	—	1.342.700	301.465	124.513	—	55.253	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	34	22	12	232.005	304.407	16.826	9.833	5.240	750	63
Papier et imprimerie	64	55	9	522.392	562.371	96.999	788	36.464	—	—
Transport	111	88	23	406.939	447.344	95.399	7.127	34.552	7.818	409
Tourisme	54	39	15	113.899	80.864	17.766	1.718	9.031	1.069	48
Intermédiaires	69	55	14	151.696	37.220	21.881	2.324	10.620	—	—
Déchets et matières de récupération	7	7	—	7.092	2.429	2.772	—	—	—	—
Constructions	83	67	16	502.927	176.083	55.234	1.081	26.889	4.030	226
Charbons	20	16	4	2.322.755	1.121.064	356.035	7.710	288.018	45.150	2.114
Terre cuite	19	17	2	101.494	82.592	13.439	813	6.243	52.000	3.398
Ciment et industries connexes	20	17	3	733.100	436.161	134.935	951	101.134	—	—
Carrières	39	27	12	249.935	134.814	49.378	2.878	36.382	720	48
Chaux	11	9	2	61.890	25.166	9.256	111	5.032	—	—
Industries céramiques	15	10	5	67.007	37.079	10.361	556	3.751	—	—
Industrie du tabac	7	5	2	45.200	15.914	1.274	534	600	—	—
Industrie du diamant	2	2	—	650	3.432	394	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	23	14	9	40.727	3.231	2.349	3.471	388	—	—
Films, théâtres, attractions	30	21	9	34.136	7.483	4.290	1.944	2.590	—	—
Artisanat	99	72	27	128.107	41.072	16.869	1.946	1.990	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	6	4	2	4.061	1.360	114	258	—	—	—
Divers non dénommés	106	85	21	163.946	105.121	16.420	6.596	3.992	1.945	63
TOTAL	2.398	1.887	511	21.397.195	15.081.655	3.160.277	194.991	1.848.617	2.340.435	119.023

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	3	3	—	460.000	41.541	9.891	—	5.400	5.000	230
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	2	2	—	6.000	298	23	—	—	—	—
Sociétés agricoles	1	1	—	18.000	1.056	2.502	—	1.576	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	—	1	1.000	—	—	2	—	50.000	2.000
Construction	1	1	—	2.040	—	1	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	81.000	51.465	19.595	—	10.552	—	—
TOTAL	10	9	1	568.040	94.359	32.012	2	17.527	55.000	2.230

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	2	1	1	13.000	— 3.537	— 69	— 470	—	—	—
Tramways	1	—	1	7.500	10.003	—	2	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	1	1	—	14.110	13.068	2.164	—	941	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	52.632	67.004	10.525	—	8.304	—	—
TOTAL	6	4	2	87.242	86.538	12.758	472	9.245	—	—
Total général	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.485	1.875.389	2.395.435	121.253

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'avril 1952 :

(milliers de francs)

AVRIL	
Coupons d'emprunts de l'Etat	665.878
Coupons d'emprunts de la Colonie	47.442
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	53.303
Coupons d'emprunts d'organismes divers	123.149

889.772

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en mai 1952

Source : Institut National de Statistique.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	4	4	—	53.000	34.552	8.970	—	3.280	53.027	1.376
Assurances	44	40	4	347.920	319.796	185.972	1.773	112.507	2	—
Opérations financières et immobilières	189	148	41	1.250.442	1.053.133	162.007	10.698	104.406	964.627	46.237
Commerce de détail	64	51	13	88.941	130.536	28.775	965	987	6.302	367
Commerce de gros et commerce extérieur	421	322	99	789.042	499.613	252.354	15.904	34.223	3.880	407
Fabrications métalliques	217	183	34	1.925.882	1.454.929	519.466	13.498	289.780	32.320	1.978
Métallurgie du fer	12	12	—	779.660	609.020	95.896	—	64.587	156.178	8.331
Métaux non ferreux	19	18	1	465.600	177.780	90.541	52	39.024	6.309	286
Industrie textile	166	130	36	1.655.252	2.284.781	256.572	11.975	135.600	16.065	763
Industries alimentaires	110	84	26	1.020.903	577.711	117.679	4.563	52.662	29.416	1.311
Industrie du bois	53	37	16	123.485	109.607	16.834	6.657	2.347	6.254	270
Industrie chimique	112	90	22	2.252.779	1.121.317	336.966	9.757	185.069	133.491	7.632
Industrie du verre	11	11	—	351.288	267.954	15.847	—	6.240	—	—
Electricité	19	19	—	3.800.821	1.816.841	491.986	—	426.620	79.491	4.443
Gaz	2	2	—	62.000	85.993	13.085	—	9.248	—	—
Eau	1	1	—	1.000	852	1.093	—	71	—	—
Cuir	36	18	18	175.591	164.116	6.879	13.565	1.187	2.500	112
Papier et imprimerie	48	43	5	611.519	501.798	121.484	1.201	68.814	15.930	986
Transport	114	83	31	1.496.185	1.419.159	253.423	6.458	177.258	40.500	2.484
Tourisme	28	19	9	31.075	29.801	4.693	3.913	1.390	136	8
Intermédiaires	77	60	17	65.446	25.662	10.273	1.565	1.935	—	—
Déchets et matières de récupération	7	6	1	22.720	7.955	7.224	—	2.646	345	19
Constructions	79	65	14	582.178	229.092	89.235	2.766	50.764	7.000	472
Charbons	20	15	5	2.676.882	1.890.639	479.851	7.408	399.327	68.344	3.567
Terre cuite	13	11	2	114.121	62.844	18.584	109	5.513	—	—
Ciment et industries connexes	13	12	1	427.165	198.390	95.468	198	47.274	50.000	2.865
Carrières	16	13	3	216.262	175.316	30.766	884	18.695	1.000	84
Chaux	5	4	1	17.195	29.356	5.638	20	460	—	—
Industries céramiques	11	7	4	136.250	164.235	13.553	2.571	7.704	—	—
Industrie du tabac	17	15	2	209.000	133.910	22.646	35	14.254	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	23	19	4	35.250	13.883	5.189	281	1.751	—	—
Films, théâtres, attractions	21	15	6	31.121	19.657	3.582	450	1.115	—	—
Artisanat	71	55	16	86.390	132.272	17.564	1.891	3.894	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	15	5	10	33.537	4.306	569	3.842	—	—	—
Divers non dénommés	89	72	17	166.565	65.450	28.374	2.886	7.500	5.000	245
TOTAL...	2.147	1.689	458	22.002.487	15.812.256	3.809.038	125.845	2.278.112	1.678.117	84.233

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	6	4	2	467.500	152.004	85.253	151	42.486	—	—
Sociétés commerciales	2	1	1	5.250	— 9.921	565	526	125	—	—
Sociétés industrielles	7	5	2	81.750	2.118	10.148	1.969	725	11.000	2.192
Sociétés agricoles	9	5	4	164.050	60.590	42.149	1.571	26.484	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	1	—	40.000	4.124	18.879	—	—	—	—
Construction	1	1	—	5.250	—	344	—	305	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	4	3	1	16.500	4.205	2.897	686	1.205	—	—
TOTAL...	39	20	10	780.300	213.112	160.235	4.903	71.330	11.000	2.192

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	1	—	200.000	168.455	59.610	—	—	—	—
Chemins de fer	1	1	—	3.500	— 6.712	2.298	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	14	12	2	1.259.620	1.324.365	521.974	1.240	237.949	—	—
TOTAL...	16	14	2	1.463.120	1.486.108	583.882	1.240	237.949	—	—
Total général...	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
 (2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai 1952 :

(milliers de francs)

MAY	
Coupons d'emprunts de l'Etat	23.079
Coupons d'emprunts de la Colonie	5.100
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	27.960
Coupons d'emprunts d'organismes divers	181.947
	238.086

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat 22.239

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

30

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1950 (2)	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	1.383.190	8.422.531	(3)22.611.242	977.418
1951 (2)	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3)25.718.014	1.216.569
1951 Mars	1.783	1.377	406	8.552.906	9.479.099	1.684.868	76.118	1.000.855	1.652.030	75.559
Avril	3.128	2.365	763	24.794.028	16.637.629	3.292.705	286.132	1.852.082	1.969.516	88.393
Mai	2.669	2.041	628	22.437.242	17.882.239	3.713.642	174.920	1.972.553	1.575.893	72.340
Juin	1.257	956	301	13.443.407	10.318.645	2.955.258	108.064	1.348.468	1.794.593	79.428
Juillet	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.704	143.441	1.623.853	70.504
Septembre	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	1.955.897	90.150
Novembre	327	255	72	7.388.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.448.262	64.765
Décembre	317	263	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.282
1952 Janvier	109	82	27	1.904.348	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février	179	138	41	681.569	934.086	337.275	6.527	83.558	2.168.846	107.258
Mars	1.519	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.066.542	1.829.314	91.260
Avril	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253
Mai	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.653.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)
(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Juillet	831.503	632.330	199.173	33.069.275	
Août	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre	974.793 (3)	771.709	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier	1.175.076	586.436	608.640	35.450.320	
Février	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril	949.988	775.873	174.115	36.412.444	
Mai	989.573	743.322	246.251	36.658.695	
Juin	1.138.384	713.064	425.320	37.084.015	
Juillet	1.383.322	714.596	668.726	37.752.741	
Août	1.117.419	626.016	491.403	38.244.144	
Septembre	922.323	639.503	282.820	38.526.964	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)
(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels				Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937				
		Versements obligatoires	Versements facultatifs			
1949	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565	
1950	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375	
1950 Septembre	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404	
Octobre	2.639	33.115	7.155	21.665	64.574	
Novembre	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241	
Décembre	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811	
1951 Janvier	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130	
Février	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531	
Mars	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262	
Avril	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158	
Mai	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690	
Juin	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946	
Juillet	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668	
Août	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583	
Septembre	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532	
Octobre	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143	
Novembre	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764	

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 235.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verreries	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gas et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					(1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)	

a) Indice des salaires horaires moyens

1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1949 Décembre	407	392	389	404	387	419	409	378	377	391	395	418	412	415	394	398	383	366	326	388	408	374	395	391	442
1950 Mars	407	404	390	403	387	417	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	406	375	397	392	448
Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	389	394	389	456
Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	428	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	454	460	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	428	378	369	416	441	418	408	410	474
Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	466	405	387	440	460	450	418	424	500
Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	460	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
Juin	490	513	478	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés

1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1949 Décembre	395	371	374	374	385	400	389	375	377	391	374	435	427	431	389	348	392	340	328	407	397	315	—	—	458
1950 Mars	397	371	376	374	384	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	464
Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	367	373	427	416	379	—	—	487
Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	493	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
Décembre (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
Juin	474	456	439	463	482	466	467	420	463	473	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés

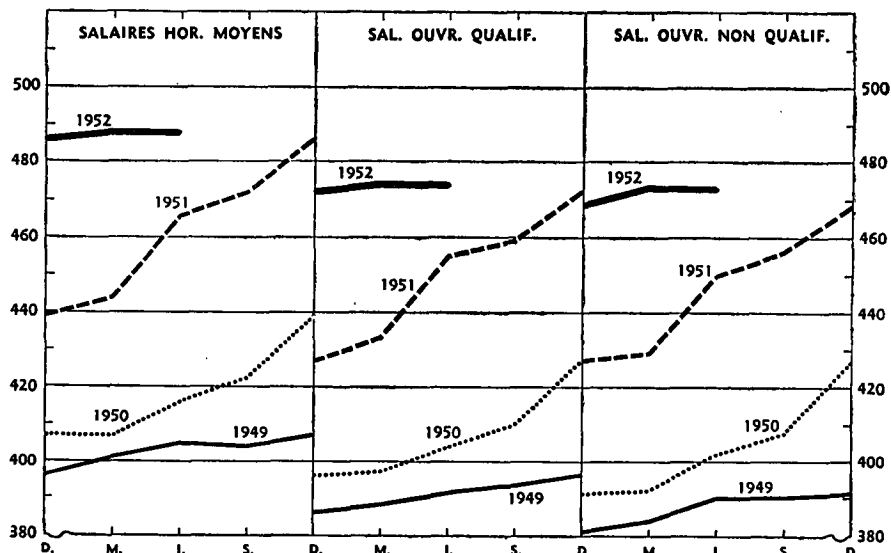
1940 Mars	118	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1949 Décembre	391	372	386	392	414	391	394	392	348	366	358	427	411	417	381	380	343	353	291	379	401	339	—	—	420
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428
Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	466	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	362	439	453	413	—	—	465
Décembre (4)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
Juin	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.
 (2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.
 (3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.
 (4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Salaires horaires moyens.				
Mars	400	407	444	490
Juin	405	416	466	490
Septembre	404	421	472	
Décembre	407	439	486	
Salaires ouvriers qualifiés.				
Mars	388	397	433	475
Juin	391	403	455	474
Septembre	393	409	459	
Décembre	395	427	472	
Salaires ouvriers non qualifiés.				
Mars	384	392	429	474
Juin	390	402	450	473
Septembre	390	408	456	
Décembre	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Septembre	38	150	233.259	158	58.377	308	291.636
Octobre	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin	38	166	247.469	175	59.198	341	306.667
Juillet	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.624	195.102
1951 Moyenne mensuelle	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Septembre	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.632	233.259
Octobre	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.504	164.361	256.190
Novembre	2.149	178.096	2.102	11.140	153.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.403	171.068	295.733
Avril	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin	2.024	153.070	2.339	9.494	158.618	81.138	2.777	3.767	165.758	247.469
Juillet	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX
(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle	(1)637.848	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	169.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Juillet	636.716	28.873	20.376	26.579	68.897	27.513	68.897	191.886	91	3,78
Août	637.002	26.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre	638.082	26.595	20.290	24.230	62.167	23.169	62.167	171.713	91	3,48
Octobre	639.255	27.480	20.618	25.467	69.977	26.456	69.977	191.887	90	3,53
Novembre	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre	641.104	27.685	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier	642.405	30.248	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février	643.305	27.534	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars	644.678	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril	644.987	28.277	20.885	26.872	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai	645.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.850	92	4,12
Juin	645.628	28.025	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65
Juillet	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent: les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles				Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs
		Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal				Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	
Nombre de produits ..	135	13	14	2		19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381		372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485		446	542	437	259	533	454	355	338	279	496
1951 Juillet	469	412	474	448		452	547	427	259	565	454	365	407	273	493
Août	467	426	467	440		455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre	464	421	453	455		467	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre	473	414	475	466		478	547	439	259	609	455	375	413	290	441
Novembre	473	424	476	464		483	547	439	270	612	455	375	413	291	404
Décembre	477	443	493	467		494	547	439	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier	477	424	502	452		490	554	439	273	631	455	377	420	292	393
Février	470	418	495	421		494	554	439	281	623	461	377	420	283	371
Mars	457	403	490	399		489	554	439	281	598	460	372	413	283	352
Avril	450	389	494	389		493	554	439	298	598	461	369	396	280	344
Mai	445	385	492	405		485	554	439	298	562	462	350	394	280	344
Juin	436	376	482	399		478	557	439	298	536	463	349	379	282	339
Juillet	434	398	466	393		467	557	439	298	517	463	346	375	279	350
Août	432	410	457	392		464	557	439	293	506	464	329	353	274	355
Septembre	434	403	482	387		462	557	439	293	500	464	329	350	278	360

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1951 Juillet	477	686	744	506	516	480	583	725	315	428	476	513	414	636
Août	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	513	414	642
Septembre	528	708	722	468	442	482	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	656
Février	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars	392	710	667	426	389	379	581	622	287	442	489	540	423	627
Avril	382	695	667	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai	286	657	649	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	586
Juin	318	620	474	398	404	350	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet	306	605	426	400	417	363	531	358	269	443	474	514	420	583
Août	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	572
Septembre	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Juillet	121	109	135	142	146	143	103
Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	116	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	p 144	137	p 148	102	102
Septembre	112	p 106	p 143		p 147	101	101

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

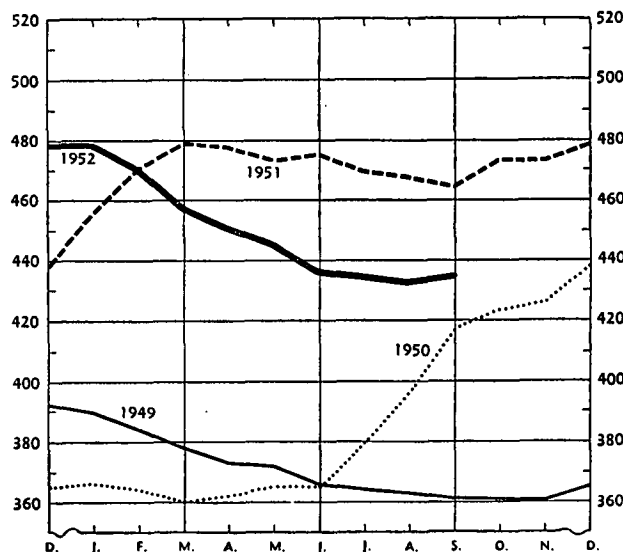
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1951 Août	415	378	475
Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

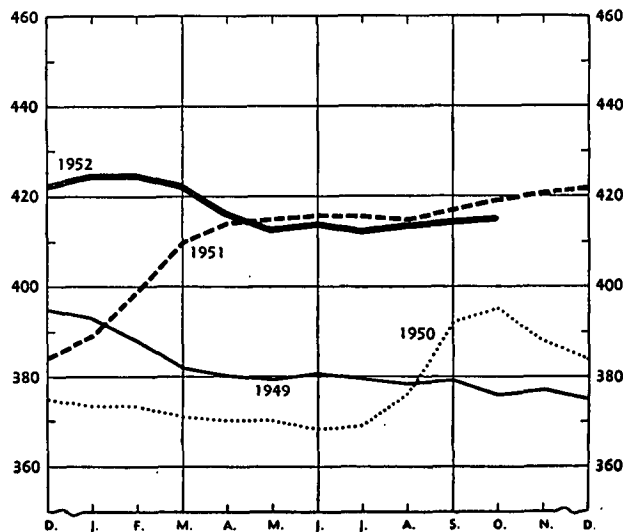
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	394	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	445
Juin	366	365	475	436
Juillet	364	379	469	434
Août	363	396	467	432
Septembre	361	417	464	434
Octobre	361	423	473	
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	413
Juillet	379	369	416	412
Août	378	376	415	413
Septembre	379	392	417	414
Octobre	376	395	419	415
Novembre	377	388	421	
Décembre	375	384	422	



LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois de milliars de tonnes
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1950 Moyenne mensuelle	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1951 Juillet	91.139	129.332	352	236	477	336	710	2.111	21,3	212
Août	92.175	129.759	383	308	601	370	745	2.497	24,6	224
Septembre	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212
Octobre	96.065	134.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222
Novembre	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236
Décembre	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225
1952 Janvier	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223
Février	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712
Mai	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136
Juin	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349
Juillet	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544
Août	91.505	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.590
Septembre	p		410	319	611	430	807	2.577		

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COQUES		AGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer fins
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle	382	4.157	85	526	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Juin	494	4.575	132	680	49	408	433	341
Juillet	509	4.617	109	673	49	389	390	278
Août	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre	541	4.759	158	704	49	421	423	324
1952 Janvier	550	4.819	179	753	49	439	460	352
Février	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin	518	4.856	103	640	48	381	391	284
Juillet	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août	504	4.820	107	648	p 46	p 329	p 338	p 262

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527
1951 Juin	1.092	6.235	275	8.326	569	1.406	1.551	767	4.130	6.809	2.259	587
Juillet	826	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.661	5.173	1.714	393
Août	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre	1.093	5.662	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399
Mars	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.256	5.312	1.484	384
Avril	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332
Mai	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342
Juin	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	569	2.791	4.306	1.512	287
Juillet	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août	p 825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	p 635	p 2.953	p 4.174	p 1.650	p 204

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1950 Moyenne mensuelle	296.436	105.219	139.799	13.113	12.235	4.860	23.458	1.641	152.641	14.341
1951 Moyenne mensuelle	366.286	140.289	195.831	15.972	14.902	6.209	23.255	3.904	194.587	13.838
1951 Juin	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet	380.805	132.897	216.473	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août	395.901	146.294	235.962	16.951	15.802	3.471	21.887	3.895	264.713	13.766
Septembre	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.606	13.092
Juin	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.809
Août	p 397.601	p _i 125.904	p 150.705	15.525	14.746	4.512	15.760	3.025	p 207.255	p 12.310

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Actes.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.200	7.189			
1950 Moyenne mensuelle	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1951 Moyenne mensuelle	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1951 Juin	—	14.315	118.446	17.688	14.690	22.175	6.499	3.100	23.718			
Juillet	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.884	4.392	2.727	26.813			
Août	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083			
Septembre	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675			
Octobre	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159			
Novembre	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458			
Décembre	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars	—	19.189	157.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.081	4.103	24.887			
Juin	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.566	27.721			
Juillet	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.358	3.964	26.910			
Août	—	12.851	73.512	22.533	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation [5]	Exportation [6]	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs- distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels [3]	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.692	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Juin	28.903	399.319	311.326	739.548	30.801	7.707	762.642
Juillet	24.094	377.696	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.869	866.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265
Avril	30.232	363.303	353.163	746.698	28.530	7.610	767.618
Mai	26.845	348.104	361.980	736.929	21.266	1.736	756.469
Juin	25.676	361.461	329.025	716.162	22.966	609	738.519
Juillet	23.788	344.976	318.518	687.282	23.689	9.011	701.960
Août	25.996	340.499	331.679	698.174	20.229	9.833	708.570

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1949 : 258; au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbon- nages [6]	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] +[2]+[3] +[4]+[5] +[6]	Impor- tations [8]	Expor- tations [9]	Solde : impor- tations moins expor- tations [10] = [8]-[9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7]+[10]
	Régies et associa- tions de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distri- bution publique [4]	Production destinée aux fournitures industriel- les [5]						
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	— 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	— 2.164	141.463
1951 Juin	55	1.254	5.211	56.865	74.516	3.666	141.567	37	2.082	— 2.045	139.522
Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	— 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	— 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	— 1.969	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	— 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	— 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	— 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	— 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	— 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	— 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	— 1.812	150.807
Mai	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	— 1.747	153.615
Juin	58	1.136	5.030	56.142	76.432	6.255	145.053	37	1.752	— 1.715	143.338
Juillet	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	— 1.815	134.566
Août	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	— 1.174	138.368

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951) s'élève à 18.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Septembre	779	387	661	589	613	575	491	400	244	225	577	489	921	472
Octobre	515	580	489	568	518	601	363	416	241	242	428	534	510	562
Novembre	440	477	456	495	791	864	328	399	230	229	445	528	476	439
Décembre	497	521	504	583	830	961	447	464	258	251	588	618	564	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier	614	439	641	552	555	521	445	p 400	224	241	564	536	795	566
Février	617	364	772	569	550	507	439	p 387	227	230	545	542	866	586
Mars	515	443	666	598	647	560	409	p 383	265	246	565	546	713	579
Avril	442	497	584	614	562	590	372		249	p 239	501	522	530	513
Mai	404	448	538	590	527	629	376		248	p 246	504	546	467	458
Juin	441	369	521	481	571	552	375		264	p 230	497	497	417	363
Juillet	431	466	495	525	595	680	367		204	p 231	460	536	367	385
Août	318	369	511	471	600	616	405		210		480	p 535	360	p 352
Septembre	387	502	589	611	575	681	400		225		489		472	

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																				
		Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parfum.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgames	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	(1)	Textiles	Meubles, lustres	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets sports, voyage
1951	126	163	131	126	144	76	136	138	169	122	98	138	112	122	180	128	83	109	92	94	124	145
1952	115	174	136	130	152	55	81	106	88	87	127	102	129	207	136	88	106	162	154	117	110	110
1951	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
1952	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
1951	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	552
1952	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	157	368
1951	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
1952	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	160	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
1951	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
1952	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	106	107	115	119
1951	137	242	124	138	175	81	150	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129
1952	115	200	102	125	146	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
1951	141	215	109	140	158	79	139	161	195	140	103	167	123	129	219	137	116	112	100	102	142	183
1952	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
1951	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		Gros-sistes
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1951	67	74	130	109	107	120	69	124	98	120	198	106	116	126	124	129	88
1952	46	48	58	118	110	129	66	104	115	137	328	111	113	169	103	86	105
1951	60	69	69	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110
1952	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	175	99	103	103
1951	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104
1952	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1951	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104
1952	51	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	98
1951	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	87	82	97
1952	p 125	p 127	p 127	137	126	143	113	180	150	140	123	108	118	155	124	154	p 105
1951	p 105	p 123	p 108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	p 110
1952	p 73	p 76	p 69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	p 106
1951	p 75	p 183	p 136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	p 113
1952	p 56	p 56	p 79												85	81	
1951	p 91	p 99	p 99												84	109	

(*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1951 Juillet	4.886	18.831	722.835	818
Août	6.030	25.343	692.163	893
Septembre	6.641	27.389	700.483	781
Octobre	8.811	32.605	725.172	893
Novembre	8.674	32.622	668.325	799
Décembre	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier	6.630	26.940	885.358	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.486	822
Avril	5.720	28.667	695.563	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.773	30.691	780.909	843
Août	10.582	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1950 Moyenne mensuelle	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Juillet	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865
Avril	19.988	2.749	12.345	34.054	2.886
Mai	17.561	2.455	10.528	33.051	1.781
Juin	16.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.973	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mensuelle (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Juin	238,2	590,6	44,3	873,1	120,0	993,1	998,0	— 4,9	100,5
Juillet	326,0	520,8	30,0	876,8	121,0	997,8	949,5	48,3	95,2
Août	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars	243,9	598,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4
Mai	254,9	547,3	30,1	832,3	62,5	894,8	959,1	— 64,3	107,2
Juin	273,5	519,5	39,4	832,4	62,5	894,9	927,8	— 32,9	103,7
Juillet	334,9	511,6	33,2	879,7	62,5	942,2	950,8	— 8,6	100,9
Août	330,0	525,4	33,9	889,3	62,5	951,8	926,5	25,3	97,3

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total	
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428	
1950 Moyen. mens.	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	537	5.055	199	166	90	455	
1951 Moyen. mens.	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552	
1951 Juin	345.236	110.951	63.307	408.543	17.482	591	5.970	248	198	89	535	
Juillet	304.493	90.312	56.223	360.716	17.575	661	5.594	216	208	118	542	
Août	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574	
Septembre	337.255	98.703	59.894	397.249	18.238	696	6.083	245	223	110	578	
Octobre	386.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618	
Novembre	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.874	257	228	102	587	
Décembre	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514	
1952 Janvier	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571	
Février	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518	
Mars	317.362	106.525	59.949	377.311	p 18.851	p 590	6.038	220	240	102	562	
Avril	304.098	97.469	56.738	360.836	p 18.975	p 615	5.630	203	220	94	517	
Mai	296.837	90.324	56.283	353.120	p 19.279	p 624	5.476	202	210	95	507	
Juin	282.662	86.606	52.375	335.037	p 18.452	p 629	5.190	193	205	79	477	
Juillet	269.549	81.429	54.353	323.902	p 17.491	p 675	4.827	176	193	83	452	
Août					p 17.782	p 674	4.972	195	178	91	464	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)
2° Transport des principales grosses marchandises
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Juin	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	53	283	94	477
Septembre	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	528
Novembre	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier	571	6.030	190	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars	562	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril	517	5.630	129	2.041	676	755	504	727	23	206	91	478
Mai	507	5.476	87	1.889	693	718	531	837	21	212	69	419
Juin	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet	452	4.827										
Août	464	4.972										

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

B — Service interne belge

Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métal-lurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des car-rières, sables, silex et terres	Textiles, tanne-ries et vêtement	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. trans-portées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3 250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3 268	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Août	3.709	36	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	3.050
Septembre	3.768	53	1.708	20	229	355	757	69	128	39	410	2.981
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.657
Mars	3.659	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265
Mai	3.350	29	1.507	15	227	380	693	3	106	31	359	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.647
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	572	41	119	28	290	

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)
				chargés	sur lest							
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	568	3.762	1.268	693
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.228	678	2.937	1.207	693
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Septembre	902	2.026	1.303	732	172	1.122	3.456	1.521	674	3.455	1.467	815
Octobre	1.001	2.341	1.347	844	158	1.238	4.023	1.646	697	4.179	1.691	939
Novembre	950	2.406	1.434	756	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.578	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	581	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.806	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	585	3.442	1.432	867
Juillet	965	2.235	1.279	792	179	908	3.621	1.513	587	3.694	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	586	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058		746	190		3.694	1.635	574	3.666	1.465	797

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Septembre	134	115	128	131	113	80	146	94
Octobre	149	122	151	153	124	88	188	74
Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	156	57
Juin	153	130	139	151	131	92	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	146	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124		142	114			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Juillet	5.650	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4
Août	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	159,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	166,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	189,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	964	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	266,2
Mars	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril	5.697	3.083	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.629	1.187	756	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	296,9
Juillet	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4

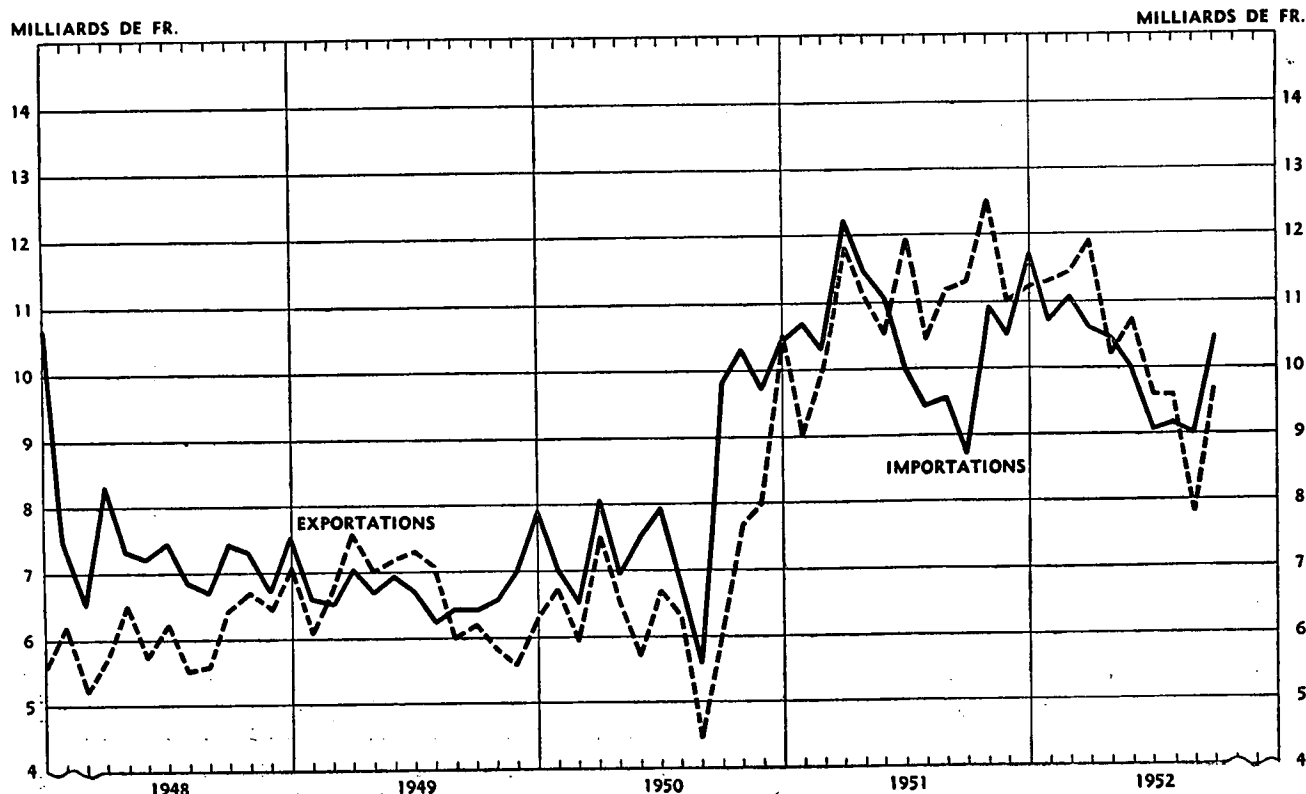
LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERSI — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabri- qués	Or et argent non ouverts et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ..	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ..	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet	0,5	220,6	2.692,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1950 Moy. mens. ..	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ..	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+447,1	104,2
1951 Janvier	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	-351,8	96,6
Mars	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	-450,8	96,3
Avril	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	-288,4	97,5
Mai	0,1	46,1	1.020,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	-541,2	95,1
Juin	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre	2,5	41,9	1.126,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre	1,0	54,9	1.246,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+488,7	104,7
Décembre	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	-564,9	95,2

II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
Valeurs (millions de francs)														
Importations.														
1952 Janvier	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février	2.231	136	2.939	1.205	163	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.963	3.024		
Juin	1.352	165	2.010	1.007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet	1.778	149	2.132	834	116	415	1.672	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre ..p											10.432	3.067		
Exportations.														
1952 Janvier	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,5
Mai	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.457	+ 679	107,5
Juillet	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.168	86,9
Septembre ..p											9.686	5.544	- 746	92,8
Quantités (milliers de tonnes)														
Importations.														
1952 Janvier	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226	—	—	—
Avril	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369	—	—	—
Mai	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.295	—	—	—
Juin	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050	—	—	—
Juillet	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132	—	—	—
Août	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116	—	—	—
Septembre ..p											3.401	—	—	—
Exportations.														
1952 Janvier	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691	—	—	—
Mai	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836	—	—	—
Juin	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.766	—	—	—
Juillet	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731	—	—	—
Août	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550	—	—	—
Septembre ..p											1.747	—	—	—



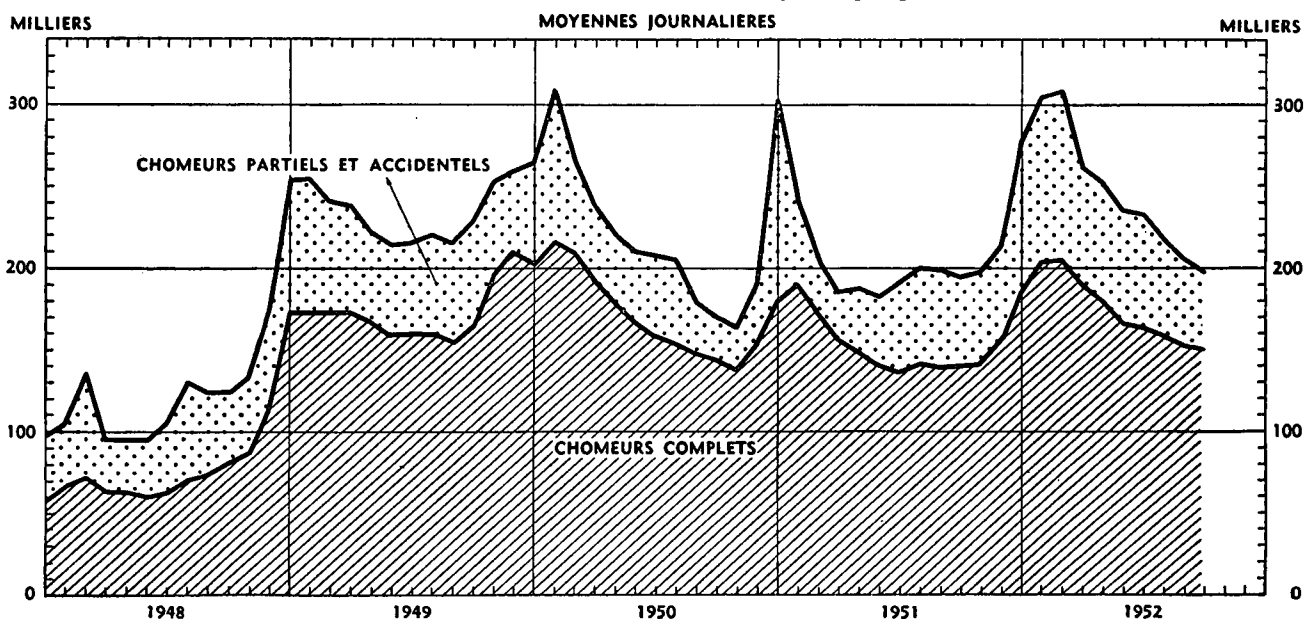
LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Septembre	188.289	167.757	356.046	139.800	53.728	193.528	4.199	1.608	5.805
Octobre	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai	204.042	186.668	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet	196.408	171.773	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre				150.136	46.849	196.985			

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1951 Septembre	—	—	30	193.528	47.348	34.141	34.674	44.990	14.525	10.807	4.341	880	2.322
Octobre	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349
Novembre	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.595
Décembre	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747
1952 Janvier	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853
Février	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.930
Mars	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959
Mai	—	—	23	234.251	54.013	37.319	42.460	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923
Juin	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.513	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764
Juillet	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717
Août	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790
Septembre	—	—	24	196.985									
Moyenne journalière par semaine													
1952 Septembre	7	13	6	196.168	47.656	33.803	34.300	45.400	15.988	11.458	4.627	324	2.522
	14	20	6	195.210	46.919	32.937	35.723	45.344	15.343	11.500	4.675	320	2.549
	21	27	6	198.323	48.171	33.117	36.191	45.139	16.011	11.695	4.778	454	2.767
	28	4	6	198.243	47.499	32.458	37.121	45.149	16.539	11.132	4.668	811	2.866
Octobre	5	11	6	187.043	46.265	31.433	33.714	42.033	15.206	10.614	4.585	531	2.662
	12	18	6	181.323	48.018	31.634	33.953	43.467	15.133	10.740	4.784	750	2.814

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)
(millions de francs)

RUBRIQUES	31 mai 1952	30 juin 1952	31 juillet 1952	31 août 1952
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.315	2.310	2.429	2.290
Prêts au jour le jour	1.419	1.707	1.868	2.030
Banquiers	3.311	3.179	3.113	2.915
Maison-mère, succursales et filiales	635	622	851	754
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.520	3.736	3.442	3.368
Portefeuille-effets	42.059	42.771	42.580	42.233
a) Portefeuille commercial (2)	9.426	9.543	9.592	9.726
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	9.371	10.003	11.430	11.679
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	23.262	23.225	21.558	20.828
Reports et avances sur titres	653	731	889	990
Débiteurs par acceptations	7.752	7.615	8.091	8.144
Débiteurs divers	15.187	15.024	14.561	14.647
Portefeuille-titres	9.486	9.696	9.426	9.464
a) Valeurs de la réserve légale	232	232	231	232
b) Fonds publics belges	7.144	7.165	7.288	7.327
c) Fonds publics étrangers	58	60	61	57
d) Actions de banques	841	841	847	881
e) Autres titres	1.211	1.398	999	967
Divers	4.124	4.809	5.004	5.132
Capital non versé	4	4	4	4
Total disponible et réalisable	90.465	92.204	92.258	91.971
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles	697	703	713	713
Participation dans les filiales immobilières	276	276	276	276
Créances sur filiales immobilières	222	227	225	227
Matériel et mobilier	94	93	94	94
Total de l'immobilisé	1.291	1.301	1.310	1.312
Total général actif	91.756	93.505	93.568	93.283
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	350	548	282	308
Emprunts au jour le jour	—	—	11	4
Banquiers	7.015	6.833	6.731	6.288
Maison-mère, succursales et filiales	1.113	1.246	1.203	1.324
Acceptations	7.760	7.615	8.091	8.147
Autres valeurs à payer à court terme	1.213	1.449	928	990
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.141	2.157	2.277	2.189
Dépôts et comptes courants	58.736	59.871	59.843	60.026
a) A vue et à un mois au plus	53.153	54.106	53.579	53.550
b) A plus d'un mois	5.583	5.765	6.264	6.476
Obligations et bons de caisse	722	750	785	820
Montants à libérer sur titres et participations	871	708	711	711
Divers	6.236	6.635	6.998	6.762
Total de l'exigible	86.157	87.812	87.860	87.569
C. Non exigible :				
Capital	3.392	3.395	3.410	3.414
Fonds indisponible, par prime d'émission	174	174	174	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	235	235	235	235
Réserve disponible	1.725	1.811	1.811	1.812
Provisions	73	78	78	79
Total du non exigible	5.599	5.693	5.708	5.714
Total général passif	91.756	93.505	93.568	93.283

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 mai 1952, 30 juin 1952, 31 juillet 1952 et 31 août 1952 respectivement à 7.170, 6.875, 6.733 et 6.421 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

ACTIF

	4-9-1952	11-9-1952	18-9-1952	25-9-1952	2-10-1952	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952
Encaisse en or	36.760	36.197	35.911	35.897	35.675	35.675	35.675	35.674	35.674
Avois sur l'étranger :									
a) en devises étrangères.....	1.214	1.263	1.089	938	1.023	1.753	1.755	1.941	1.826
b) en francs belges.....	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale.....	4.847	4.847	4.685	4.685	4.685	4.685	4.685	4.843	4.843
{ sans provision spéciale.....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
b) pays membres de l'U.E.P.	1.706	1.651	1.415	1.788	2.039	2.051	2.133	1.848	1.563
c) autres pays.....	691	628	638	645	629	641	626	644	629
Devises étrangères et or à recevoir....	—	—	—	—	499	499	499	499	499
Débiteurs pour change et or, à terme	1.195	1.195	1.206	1.206	1.206	1.773	1.773	1.773	1.773
Effets commerciaux sur la Belgique....	6.009	5.122	4.371	3.981	4.366	3.530	3.036	3.541	3.831
Avances sur fonds publics.....	426	245	259	271	436	285	203	241	281
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52).....	—	3	3	4	247	156	154	56	5
Effets publics (art. 20 des statuts, Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor.....	7.480	9.035	8.425	8.865	8.605	8.790	8.565	8.180	9.100
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	675	—	524	136	1.111	988	764	552	465
c) autres effets publics.....	147	82	15	15	88	80	66	44	21
d) certificats du Trésor luxembourgeois..	115	115	115	115	115	115	115	115	115
Monnaies divisionnaires et d'appoint....	230	257	282	297	278	322	335	339	348
Avoirs à l'Office des Comptes A.....	2	2	2	2	1	2	2	1	1
Chèques Postaux { Compte B.....	628	616	621	647	685	699	732	734	761
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.474	1.474	1.474	1.475	1.475	1.475	1.475	1.475	1.475
Immeubles, matériel et mobilier.....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.....	664	664	665	665	666	662	662	664	664
Divers.....	814	689	767	830	860	838	832	837	854
	110.647	109.654	108.036	108.026	110.258	110.588	109.656	109.070	110.297

PASSIF

	4-9-1952	11-9-1952	18-9-1952	25-9-1952	2-10-1952	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952
Billets en circulation.....	96.463	95.711	94.656	94.411	96.446	96.046	95.158	94.826	95.194
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire.....	4	4	6	7	6	2	7	4	2
{ Comptes Accord de Coopération Economique.....	1.406	1.411	1.358	1.358	1.358	1.344	1.342	1.350	1.350
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	325	315	323	329	401	392	402	402	412
Comptes courants divers.....	1.253	1.263	1.277	1.426	1.249	1.316	1.274	1.192	1.768
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P.....	1.087	1.098	426	833	967	974	1.171	811	1.163
Autres pays { a).....	186	128	140	133	31	31	31	33	28
{ b).....	628	616	621	647	685	699	732	734	761
Total des engagements à vue....	101.352	100.546	98.807	99.144	101.143	100.804	100.117	99.352	100.678
Provision spéciale pour avances U.E.P. :									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51) ...	5.129	4.928	5.075	4.723	4.876	5.045	4.784	4.958	4.567
b) Trésor public.....	—	—	—	—	—	—	—	—	276
Devises étrangères et or à livrer.....	1.252	1.253	1.216	1.215	1.280	1.777	1.778	1.777	1.777
Caisse de Pensions du Personnel.....	665	665	665	665	666	662	662	665	665
Divers.....	773	786	797	803	817	824	839	842	858
Capital.....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	110.647	109.654	108.036	108.026	110.258	110.588	109.656	109.070	110.297

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

(millions de francs)

ACTIF

	31-7-1952	31-8-1952
Encaisse-or	3.023	3.075
Avoirs en monnaies convertibles en or	1.930	2.359
Avoirs en francs belges :		
Banques et divers organismes	205	133
Certificats du Trésor belge	2.826	2.576
Autres avoirs	2	3
Avoirs en autres monnaies	24	19
Effets commerciaux sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	1	2
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	11	6
Effets publics belges émis en francs congolais	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	87	90
Immeubles, matériel et mobilier	32	33
Divers	109	103
	12.686	12.835

PASSIF

	31-7-1952	31-8-1952
Billets et monnaies métalliques en circulation	(*) 4.269	4.208
Comptes courants et créditeurs divers :		
Congo Belge et Ruanda-Urundi	4.639	4.436
Comptes courants divers	1.749	1.910
Valeurs à payer	108	103
<i>Total des engagements à vue</i>	10.765	10.657
Engagements en francs belges :		
A vue	792	589
A terme	526	546
Engagements en monnaies étrangères :		
En monnaies convertibles	413	799
En autres monnaies	1	9
Divers	39	85
Capital	150	150
	12.686	12.835

(*) Le total des billets et monnaies métalliques en circulation figurait au bilan de la Banque du Congo Belge, à la date du 30 juin 1952 pour 3.856 millions de francs. Pour interpréter la différence de 413 millions de francs, il faut notamment tenir compte de ce qui suit :

a) d'une part, les billets et monnaies en cours de retrait pour compte de la Colonie, pour un montant de 103 millions de francs, n'ont pas été repris par la Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi;

b) d'autre part, la Banque du Congo Belge, étant institut d'émission, n'incorporait pas son encaisse propre dans le chiffre de la circulation.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédi-teurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dette totale (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 9 août	191.447	155.607	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.666
6 septembre	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre	191.447	131.168	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre	191.447	76.095	736.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre	191.447	23.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.827
7 février	191.447	21.167	819.490	240.102	7.656	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril	191.447	12.528	871.887	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511
5 juin	191.447	16.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet	191.447	17.377	883.723	258.355	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août	191.447	20.309	876.265	250.599	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.044

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 8 août	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	279,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août	0,36	1,53	285,8	17,6	30,5	333,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	359,1	12,1
10 septembre	0,36	1,57	324,2	5,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	266,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères (1)	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nantissées en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décaissant d'accords de paiement (2)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						
									Anciennes émissions	Nonvelles émissions	Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décaissant d'accords de paiement (3)	Autres avoirs (4)	Avoirs de non-résidents (5)	Avoirs libellés en monnaies étrangères (6)
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	287	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 6 août	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	296	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	705
10 septembre	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	266	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	767
8 octobre	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre	1.182	160,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	88
7 avril	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	86
9 juin	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.002	68	75	141	87	30
8 septembre	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} août 1952.
précédent : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décaissant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décaissant pas d'accords de paiement

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créanciers en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle....	6.003	225,4	164,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 7 août.....	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,79
7 septembre	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.686	98,11
7 août	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.663	98,40
7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 8 août	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.547	46,3
5 septembre	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.961	46,4
5 décembre	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,20
1951 Juillet	284	382	3.526	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	16,24	19,04
Août	283	382	3.454	267	822	211	3.577	459	550	72	1.081	857	4.100	18,59	16,22
Septembre	283	381	3.351	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	858	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	640	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	26,88	25,03
Juillet	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	26,30	22,20
Août	445	599	2.562	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	26,34	21,75
Septembre	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	696	633	4.800	25,09	21,73

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.
(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 septembre 1952)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	21 août 1952	4,50	Irlande	25 mars 1952	3,50
Autriche	3 juillet 1952	6,—	Italie	6 avril 1950	4,—
Belgique	13 septembre 1951	3,25 (1)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Pays-Bas	1 ^{er} août 1952	3,—
Danemark	2 novembre 1950	5,—	Pologne	1 ^{er} août 1947	6,—
Espagne	22 mars 1949	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	21 août 1950	1,75	Roumanie	25 mars 1948	5,—
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suède	1 ^{er} décembre 1950	3,—
France	8 novembre 1951	4,—	Suisse	26 novembre 1938	1,50
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12,—	Turquie	26 février 1951	3,—
Hongrie	1 ^{er} novembre 1947	5,—	Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,—

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 juillet 1952		31 août 1952		30 septembre 1952			31 juillet 1952		31 août 1952		30 septembre 1952	
		%		%		%			%		%		%
ACTIF													
I. Or en lingots et monnayé.....	507.473	44,7	555.444	47,2	560.242	46,0							
II. Encaisse.													
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	56.670	5,0	72.406	6,1	47.167	3,9							
III. Fonds à vue placés à intérêts..	10.318	0,9	10.338	0,9	10.334	0,9							
IV. Portefeuille réescomptable :													
1. Effets de commerce et acceptations de Banque	29.918	2,6	28.745	2,4	32.627	2,7							
2. Bons du Trésor	203.852	18,0	190.312	16,2	227.910	18,7							
	233.770		219.057		260.537								
V. Effets divers remobilisables sur demande.....	27.378	2,4	21.889	1,9	29.927	2,5							
VI. Fonds à terme et avances :													
1. A 3 mois au maximum	22.821	2,0	23.117	2,0	19.299	1,6							
2. De 3 à 6 mois	5.339	0,5	8.959	0,8	38.590	3,2							
3. De 6 à 9 mois	5.383	0,5	1.818	0,1	14.306	1,2							
4. De 9 à 12 mois	11.409	1,0	9.613	0,8	—	—							
5. A plus d'un an	—	—	—	—	—	—							
	44.952		43.507		72.195								
VII. Effets et placements divers :													
1. Bons du Trésor.													
a) A 3 mois au maximum	82.232	7,3	76.282	6,5	46.272	3,8							
b) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—							
c) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—							
d) A plus d'un an	—	—	—	—	—	—							
2. Autres effets et placements divers :													
a) A 3 mois au maximum	38.274	3,4	42.637	3,6	58.785	4,8							
b) De 3 à 6 mois	16.335	1,4	17.378	1,5	22.371	1,8							
c) De 6 à 9 mois	18.971	1,7	24.383	2,1	26.496	2,2							
d) De 9 à 12 mois	15.433	1,4	10.544	0,9	4.148	0,3							
e) A plus d'un an	12.760	1,1	12.619	1,1	9.054	0,7							
	184.005		183.845		167.126								
VIII. Actifs divers	1.372	0,1	1.409	0,1	1.458	0,1							
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....	68.291	6,0	68.291	5,8	68.291	5,6							
<i>Total actif...</i>	<i>1.134.229</i>	<i>100,0</i>	<i>1.176.186</i>	<i>100,0</i>	<i>1.217.277</i>	<i>100,0</i>							
PASSIF													
I. Capital :													
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000								
Actions libérées de 25 %	125.000	11,0	125.000	10,6	125.000	10,3							
II. Réserves :													
1. Fonds de Réserve légale	6.948		6.948		6.948								
2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343								
	20.291	1,8	20.291	1,7	20.291	1,7							
III. Dépôts à court terme et à vue (or) :													
1. Banques Centrales pour leur compte :													
a) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—							
b) A 3 mois au maximum	6.894	0,6	6.891	0,6	—	—							
c) A vue	325.636	28,7	363.584	30,9	394.323	32,4							
2. Autres déposants :													
A vue	6.607	0,6	6.951	0,6	7.339	0,6							
	339.137		377.426		401.662								
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :													
1. Banques Centrales pour leur compte :													
a) De 9 à 12 mois	18.343	1,6	18.362	1,6	—	—							
b) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	18.381	1,5							
c) De 3 à 6 mois	3.577	0,3	11.219	0,9	3.570	0,3							
d) A 3 mois au maximum	337.695	29,8	338.449	28,8	369.169	30,3							
e) A vue	110.290	9,7	110.624	9,4	112.301	9,2							
2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :													
a) A 3 mois au maximum	9.185	0,8	16.521	1,4	9.173	0,7							
b) A vue	241	0,0	241	0,0	241	0,0							
3. Autres déposants :													
a) De 6 à 9 mois	7.126	0,6	—	—	—	—							
b) De 3 à 6 mois	3.560	0,3	10.697	0,9	7.143	0,6							
c) A 3 mois au maximum	8.773	0,8	5.220	0,4	7.014	0,6							
d) A vue	26.775	2,4	17.429	1,5	17.854	1,5							
	525.565		528.762		544.847								
V. Divers	10.917	1,0	11.388	1,0	12.158	1,0							
VI. Compte de profits et pertes : Report à nouveau	2.970	0,3	2.970	0,3	2.970	0,2							
VII. Provision pour charges éventuelles	110.349	9,7	110.349	9,4	110.349	9,1							
<i>Total passif...</i>	<i>1.134.229</i>	<i>100,0</i>	<i>1.176.186</i>	<i>100,0</i>	<i>1.217.277</i>	<i>100,0</i>							

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne :				Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus)	221.019		221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181	2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303
					228.909		228.909
<i>Total...</i>	<i>297.200</i>		<i>297.200</i>	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus)	68.291		68.291
				<i>Total...</i>	<i>297.200</i>		<i>297.200</i>

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1er juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à sept. 1950	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Juin (4) 1952	Septembre 1952
ACTIF										
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots	—	—	—	—	—	17.105	100.291	215.214	149.547	183.485
c) Solde du compte courant (dollars).....	—	30.958	47.852	58.112	65.908	9.646	4.575		78.379	47.831
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	—	48.936	4.105	—	—	—	—	—	50.603
	350.000	338.311	404.141	369.570	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230
II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise...	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	43.443	21.200	21.200	—	—	—	—	—
III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1)										
	—	—	24.455	80.119	—	—	—	—	—	—
IV. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil (52) 193 en date du 30 juin 1952.....										
	—	—	—	—	—	—	—	—	1.878	—
V. Versement d'or dû par la Turquie et différé en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950										
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.916
VI. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Danemark	—	15.570	38.413	39.149	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492
Allemagne	—	142.436	192.000	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—
France.....	—	—	—	—	—	—	167.978	362.856(3)	270.637	298.593
Islande.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1.789	1.850
Italie.....	—	—	30.881	41.000	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas.....	—	11.492	75.466	118.800	175.599	157.073	23.070	—	—	—
Norvège.....	—	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.090	—	5.439
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000
Suède	—	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	169.498	336.740	447.229	511.742	503.934	808.476	1.033.383	965.418	986.374
VII. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).										
Norvège	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	1.077	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
VIII. Divers										
	—	—	167	—	408	406	—	—	—	—
	565.250	637.738	810.023	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520
PASSIF.										
I. Fonds de roulement										
	286.250	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.										
Autriche	80.000	72.049	42.561	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	73.509	44.218	22.380	—	—	—	—	—	—
Islande.....	4.000	2.127	691	97	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas.....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	60.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	87.470	22.477	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise....	—	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne	—	—	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636
France.....	—	144.810	158.180	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—
Grèce.....	—	—	—	—	—	188	—	—	—	—
Islande.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège.....	—	2.351	—	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000
Pays-Bas.....	—	—	—	—	—	—	—	—	550	—
Portugal.....	—	—	—	—	—	—	—	124.035	153.081	182.698
Suède.....	—	15.839	25.401	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000
Suisse.....	—	—	—	—	—	2.788	111.679	149.091	141.693	133.953
Turquie.....	—	1.413	5.250	26.494	11.122	63.399	95.962	112.996	110.295	121.840
Royaume-Uni	—	—	247.472	305.427	291.968	—	—	—	—	—
	—	164.413	436.303	619.351	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440
IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise....	—	—	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.856
Italie.....	—	—	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27
Portugal.....	—	—	—	—	—	—	14.861	19.265	8.997	3.634
	—	—	—	—	—	40.072	171.187	265.066	53.502	50.517
V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.....										
	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000
VI. Divers										
	—	—	—	40	—	—	224	224	984	988
	565.250	637.738	810.023	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 15 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1er novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1er mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — (2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (4) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

1^{er} juillet 1950 au 31 août 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE NETTE Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et des arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
								TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT (3)	
									Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé par (-) ou reçu (+) par le pays membre i
a	b	c	d	e	f	g	h	i		
Allemagne	+ 1.204,0	- 806,4	+ 397,5	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 405,8	+ 252,9	+ 152,9
Autriche	+ 86,5	- 214,4	- 128,0	-	+ 125,0	-	70 (4)	- 3,0	-	- 3,0
Belgique-Luxembourg	+ 1.191,0	- 443,5	+ 747,5	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 418,0	+ 245,0	+ 173,0
Danemark	+ 331,6	- 347,8	- 16,2	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 22,7	- 22,7	-
France	+ 648,7	- 1.082,3	- 433,6	+ 12,9	-	- 1,5	520	- 421,3	- 282,4	- 138,9
Grèce	+ 28,3	- 251,5	- 223,2	+ 1,1	+ 222,4	- 0,6	45 (4)	+ 0,4	+ 0,4	-
Islande	+ 2,3	- 15,1	- 12,9	-	+ 10,9	-	15	- 2,0	- 1,9	- 0,1
Italie	+ 543,6	- 375,3	+ 168,3	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 212,7	+ 126,9	+ 85,9
Norvège	+ 277,2	- 340,0	- 62,8	+ 0,4	+ 60,0	+ 0,6	200	- 3,0	- 3,0	-
Pays-Bas	+ 916,0	- 650,4	+ 265,6	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 293,4	+ 182,2	+ 111,2
Portugal	+ 176,7	- 93,9	+ 82,8	-	-	+ 3,0	70	+ 81,3	+ 48,8	+ 32,5
Royaume-Uni	+ 1.360,3	- 2.335,5	- 975,2	- 93,1	- 150,0	+ 4,0	1.060	- 1.222,3	- 636,0	- 586,3
Suède	+ 595,6	- 378,7	+ 216,8	+ 15,4	- 9,8	+ 1,1	260	+ 223,5	+ 137,8	+ 85,8
Suisse	+ 452,6	- 266,1	+ 186,5	-	-	+ 1,8	250	+ 188,3	+ 119,1	+ 69,1
Turquie	+ 134,4	- 347,8	- 213,4	- 1,9	+ 72,5	- 1,3	50	- 144,1	- 30,0	- 114,1
Total...	+ 7.948,8	- 2.065,2	+ 2.065,2	+ 100,0	+ 520,8 - 189,2	+ 13,2 - 339,8		+ 1.823,4 - 1.818,4	+ 1.113,0 - 976,0	+ 710,4 - 842,4

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
Autriche	3,0
Turquie	94,1
Royaume-Uni	162,3

Excédents réglés conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg	87,4
Italie	7,7
Portugal	11,3

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créditrice est de 331 millions d'unités de compte.

(*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

 1^{er} juillet 1950 au 30 septembre 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE NETTE Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
								TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b+c+d+e)	DONT (3)	
									Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 1.256,6	- 821,6	+ 435,0	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 443,3	+ 271,6	+ 171,6
Autriche	+ 93,2	- 221,4	- 128,3	-	+ 125,0	-	70 (4)	- 3,3	-	- 3,3
Belgique-Luxembourg	+ 1.210,8	- 456,9	+ 753,8	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 424,3	+ 248,2	+ 176,2
Danemark	+ 351,3	- 359,3	- 8,0	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 14,5	- 14,5	-
France	+ 651,4	- 1.139,0	- 487,6	+ 12,9	-	- 1,5	520	- 475,3	- 298,6	- 176,7
Grèce	+ 30,7	- 255,2	- 224,5	+ 1,1	+ 223,4	- 0,6	45 (4)	néant	-	-
Islande	+ 2,3	- 15,1	- 12,8	-	+ 10,9	-	15	- 1,9	- 1,9	- 0,1
Italie	+ 549,6	- 389,0	+ 160,7	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 205,1	+ 123,0	+ 82,0
Norvège	+ 287,7	- 352,9	- 65,2	+ 0,4	+ 60,0	- 0,6	200	- 5,4	- 5,4	-
Pays-Bas	+ 934,9	- 668,4	+ 266,6	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 294,4	+ 182,7	+ 111,7
Portugal	+ 176,7	- 99,2	+ 77,6	-	-	+ 3,0	70	+ 76,1	+ 45,6	+ 30,4
Royaume-Uni	+ 1.430,0	- 2.368,1	- 938,1	- 93,1	- 150,0	+ 1,5	1.060	- 1.185,2	- 636,0	- 549,2
Suède	+ 606,4	- 397,2	+ 209,2	+ 15,4	- 9,8	+ 4,0	260	+ 215,9	+ 134,0	+ 82,0
Suisse	+ 466,1	- 274,2	+ 191,9	-	-	+ 1,1	250	+ 193,7	+ 121,8	+ 71,8
Turquie	+ 134,8	- 365,1	- 230,3	- 1,9	+ 72,5	+ 1,8	50	- 161,1	- 46,9	- 114,1
Total...	+ 8.182,6	- 2.094,8	+ 2.094,8	+ 100,0	+ 521,8 - 189,2	+ 13,2 - 339,8		+ 1.852,7 - 1.846,7	+ 1.127,0 - 1.003,3	+ 725,7 - 843,4

 (1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

 (2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficit intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
Autriche	3,3
Turquie	94,1
Royaume-Uni	125,2

Régls par ajournement à la date de valeur d'octobre 1952 d'un versement d'or dû pour septembre 1952. Ce montant représente le crédit accordé à la Turquie et est compris dans le chiffre de 46,9 :

	Millions d'unités de compte
Turquie	16,9
Excédents réglés conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :	
Belgique-Luxembourg	93,7
Italie	0,1
Portugal	6,1

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créditrice est de 331 millions d'unités de compte.

 (*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE						
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments para-banquiers (*)	Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. o. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	
1950 Août	4.654	88.188	91.652	516	19.253	42.651	62.420	154.072	59,5	9.225
1951 Juin	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août	5.454	91.263	95.484	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269
Septembre	5.616	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.220	59,0	15.233
Octobre	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre	5.359	92.204	96.301	518	18.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489
Décembre	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars	5.478	94.778	98.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
Avril	5.623	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257
Mai	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595
Juin	5.605	96.311	100.530	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,0	14.552
Juillet	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	2) 7.347
Août	5.687	96.588	100.732	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne: « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Juin	3,61	1,88
Juillet	3,78	1,86
Août	3,77	1,79
Septembre	3,48	1,67
Octobre	3,53	1,83
Novembre	3,82	1,85
Décembre	3,77	1,94
1952 Janvier	3,70	1,94
Février	3,79	1,89
Mars	3,63	1,81
Avril	3,72	1,74
Mai	4,12	1,75
Juin	3,65	1,73
Juillet	3,79	1,81
Août	3,77	1,58

(1) Voir tableau n° 38.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES

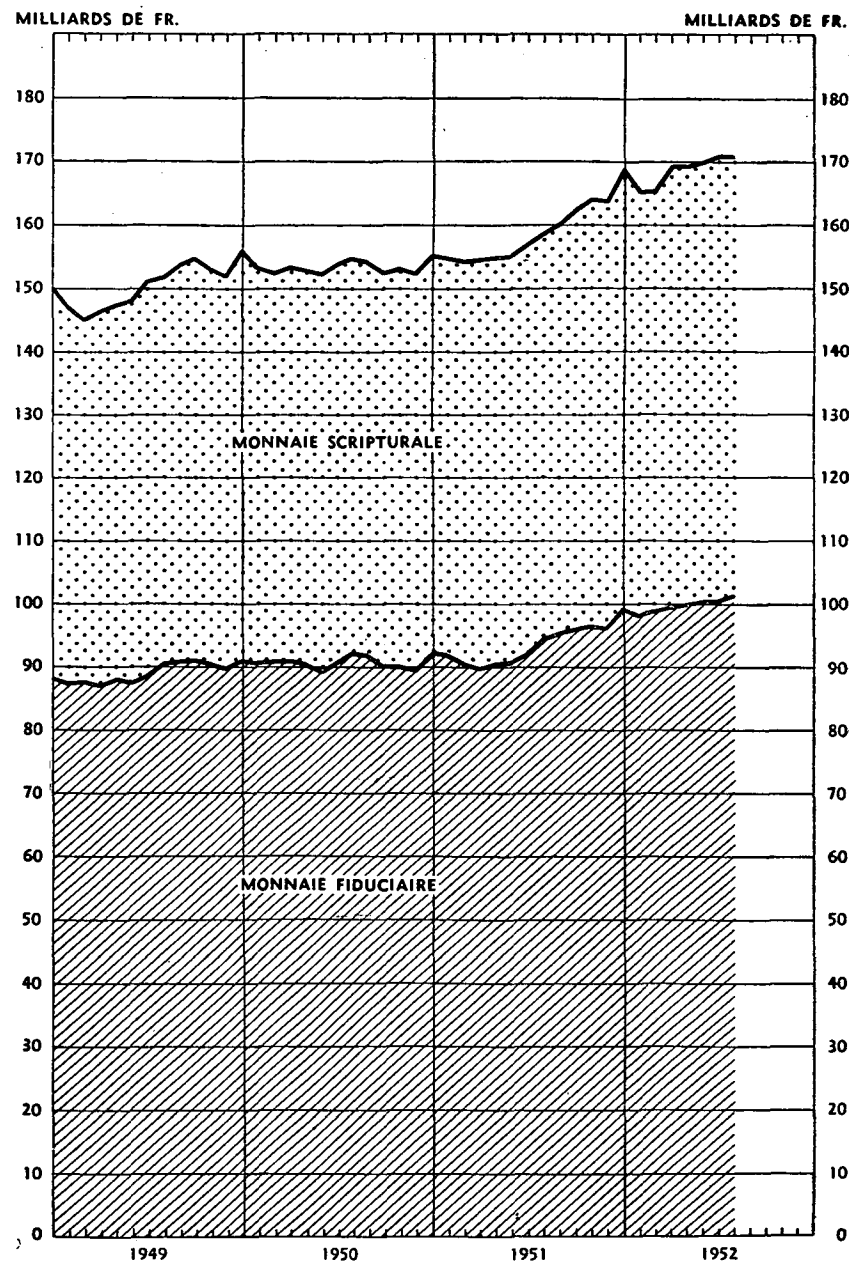


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Énergie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	LES TRANSPORTS	
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Émissions des sociétés congolaises en mai et juin 1952		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
Émissions des sociétés belges en juin et juillet 1952		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	III — Les ports	71
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	a) Anvers	
LES FINANCES PUBLIQUES		b) Gand	
I — Situation de la Dette publique	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
III — Rendement des impôts	26	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	LE CHOMAGE	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		I — Chômage complet et partiel.....	81
avril et mai 1952		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Tableau rétrospectif		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Belgique et Congo belge :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations globales des banques.....	85
III — Indice trimestriel des salaires.....	32	Banque Nationale de Belgique :	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Situations hebdomadaires	85
I — Chambres de compensation	35	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
a) Mouvement du débit		Situations mensuelles.....	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères :	
II — Chèques postaux	36	Situations	86
LES PRIX		Banque de France	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Bank of England	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Nederlandsche Bank	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
